DON SARDA Y SALVANY

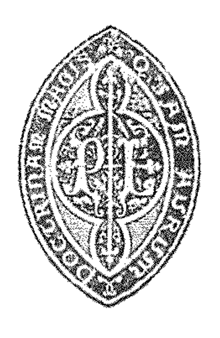
LE MAL SOCIAL

SES CAUSES — SES REMÈDES

MÉLANGES ET CONTROVERSES
SUR LES PRINCIPALES QUESTIONS RELIGIEUSES ET SOCIALES
DU TEMPS PRÉSENT

Seule Traduction autorisée

TOME PREMIER



PARIS
P. LETHIELLEUX, ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10
1890

LE MAL SOCIAL

SES CAUSES. — SES REMÈDES

I

PRÉFACE DU TRADUCTEUR

En offrant au public la traduction française de quelques-unes des principales œuvres polémiques du vaillant publiciste espagnol don Sarda, directeur de la *Revue populaire* de Barcelone, nous ne saurions mieux recommander notre travail qu'en reproduisant, en nous l'appropriant, une protestation de l'auteur et en donnant une analyse très succincte des divers sujets qui font la matière des deux volumes que nous publions sous le titre suivant : *Le mal social ; ses causes et ses remèdes.*

Avant d'entrer en matière, le savant polémiste catalan proteste de son intention bien arrêtée de se tenir constamment en dehors et au-dessus des mesquines considérations de personnes et de partis. Mais son noble langage est de ceux qui ne supportent pas une froide analyse, il veut être reproduit textuellement... « Ces pages », dit don Sarda, « n'ont été dictées ni par l'esprit de parti, « ni par un sentiment d'antipathie personnelle, « ni par aucune autre de ces misérables préoc- « cupations dont l'humaine faiblesse est sans cesse « exposée à devenir le jouet. Je vous en donne

« l'assurance sur ma foi d'honnête homme et de « prêtre ; avant de prendre la plume et après « l'avoir posée, j'ai sondé mon cœur devant Dieu ; « et j'aurais mille fois déchiré ces pages plutôt que « de les faire servir à la défense d'intérêts pure- « ment humains. Vous connaissez ma devise « invariable : — Rien, pas même une pensée, pour « la politique ; tout, jusqu'à mon dernier souffle, « pour la religion »

« Lisez-moi donc sans prévention ; et, après « m'avoir lu, prenez, avec le secours de la grâce « de Dieu, la détermmation que vous inspirera « votre jugement impartial ».

Qui n'admirerait la loyauté d'un tel langage et la noblesse d'une pareille devise !

Ainsi édifiés sur l'élévation des idées et la pureté des intentions du docte controversiste, demandons-nous quel est le but qu'il poursuit et par quels moyens il espère l'atteindre.

Don Sarda examine et mesure la profondeur et l'étendue du mal qui ronge la société à l'heure actuelle et qui la conduirait à une ruine inévitable, si Dieu, *qui a fait les nations guérissables,* n'avait placé le remède à côté du mal, et n'avait résolu *de faire surabonder la grâce, là où le péché avait abondé.*

Il a entendu, comme le prophète, la voix du Seigneur lui disant : « Crie et ne cesse pas ; donne à ta voix l'éclat et le retentissement de la trompette ».

Sans illusion, mais sans défaillance, il envisage le mal sous son aspect multiple et sur les divers théâtres où il se produit : dans l'individu, dans la famille et dans le mariage qui en est le principe constitutif, dans la société, dans l'école, dans le journal, dans les spectacles et les réjouissances publiques. Et partout, nouveau Jérémie, don Sarda constate et proclame la nécessité de *détruire* et *d'arracher*, *d'édifier* et *de planter*.

Mais ce mal qui doit disparaître, s'offre au courageux polémiste sous son triple aspect *d'impiété*, *d'indifférence* et de *lâcheté*. L'impiété est démasquée et stigmatisée avec une rare énergie et une éloquence invincible.

Ce mal manifeste son but infernal en engageant contre le Christ et son Église une *lutte radicale*, *universelle* et *individuelle*. Quiconque lira ces pages de don Sarda sera frappé du tableau vivant qu'il trace de cette lutte, et de l'évidente et irrésistible logique de ses preuves. « Les siècles « ne sont plus, dit-il, où la fureur des sectes se « déchaînait contre tel ou tel dogme isolé du

« symbole chrétien... Le rationaliste ne s'attaque
« plus aux branches de l'arbre, il le frappe au
« tronc et à la racine, en proclamant hardiment
« la négation absolue de tout ordre surnaturel ».
(Tom. I, p. 14, 15).

« En Europe comme en Amérique, en Afrique
« comme en Asie et en Océanie,... partout le
« Cléricalisme est l'ennemi, et Notre-Seigneur
« Jésus-Christ, le grand proscrit des temps moder-
« nes » (Tom. I, p. 18, 19).

« La neutralité est devenue impossible, quelle
« que soit la question politique ou religieuse qui
« s'agite... Le chrétien de nos jours ne peut éviter
« le combat dans aucun de ses actes, parce que
« l'ennemi l'entoure, le poursuit et le presse de
« toutes parts » (Tom. I, p. 20).

Après avoir considéré le mal social sous ses divers aspects, don Sarda en étudie les causes principales au nombre et en tête desquelles mérite de figurer le Libéralisme, l'une des principales hérésies des temps modernes.

En homme qui connaît son siècle, le courageux polémiste pose d'abord cette question, qui a été répétée cent fois : « Quel mal y a-t-il à être libéral » ? et il répond sans hésiter, en s'appuyant sur la parole du vicaire du Christ ; « il y a le

très grand mal de professer et de défendre une doctrine condamnée par l'Église » (Tom. I, p. 27). Et aussitôt il invoque le témoignage des souverains Pontifes qui appellent le catholicisme libéral « *un ennemi perfide*, *la véritable calamité des temps présents*, *un venin caché*, *une peste très pernicieuse*, etc. ». Il étudie en détail cette erreur, la poursuit jusque dans ses derniers retranchements et la réfute d'une façon si victorieuse que tout esprit droit, toute âme sincère, tout cœur honnête se rendront à ses raisonnements et renonceront à leurs préjugés.

Don Sarda signale ensuite parmi les causes du mal qui mine la société actuelle, la franc-maçonnerie et le *Maçonnisme*.

En intrépide Champion de la vérité, il va au-devant de l'objection et y répond ensuite avec une clarté et une force irrésistible.

« Pourquoi cette nouvelle condamnation de la franç-maçonnerie, puisque le Saint-Siége avait précédemment prononcé sur le même sujet une sentence officielle, aussi autorisée et par conséquent aussi obligatoire pour les vrais catholiques que l'Encyclique *Humanum Genus* » ?

« Certes, répond don Sarda, la maçonnerie était condamnée, sous ce même nom, depuis

longtemps déjà..... Mais ce que n'avaient pas fait les précédents actes pontificaux, c'était de la définir, de la peindre, de la photographier en quelque sorte, de montrer ce qu'elle est en elle-même et dans ses œuvres, avec la profondeur et l'étendue que vient de déployer le vicaire actuel du Christ » (Tom. I, p. 94, 95).

Le savant controversiste donne la raison et le sens d'un néologisme, auquel les circonstances le forcent à recourir.

« Le maçonnisme est plus que la maçonnerie... Le maçonnisme est la doctrine (maçonnique) qu'ont l'habitude de tenir, de professer et de pratiquer, et que tiennent, professent et pratiquent effectivement plusieurs de ceux qui, *matériellement*, ne peuvent pas être appelés maçons, parce qu'ils ne sont pas matériellement inscrits sur les registres de la maçonnerie. Le maçonnisme est l'influence maçonnique dans les lois, dans la diplomatie, dans les lectures, dans l'enseignement, dans les œuvres de bienfaisance, etc. ».

Qui ne voit qu'ici encore don Sarda a visé droit et mis le doigt sur la plaie? Mais ne nous attardons point dans une analyse décolorée. Aussi bien le lecteur préfère-t-il être mis en présence du texte et des explications de l'auteur. Il suffit,

du reste, d'indiquer les sujets traités par don Sarda pour inspirer au lecteur le désir de parcourir, d'étudier, de méditer ces pages, où respirent la foi la plus vive, le patriotisme le plus ardent et la charité la plus sincère.

Quelles questions plus actuelles, plus intéressantes et plus graves en même temps que celles qui traitent du mariage civil, de l'enseignement, de l'école, de la presse, etc. ?

Toutefois, on le comprend, il ne suffirait pas de signaler le mal, d'en sonder l'étendue, d'en indiquer les causes, s'il n'y avait, à côté du mal un remède sérieux, efficace et d'une application facile.

Y aura-t-il, en effet, un remède contre le mal qui attaque toutes les conditions et tous les âges de la société actuelle ? On ne saurait s'arrêter à un doute sur ce point sans manquer de foi en la paternelle Providence de Dieu.

Mais quels seront ces remèdes ? Don Sarda en indique un grand nombre qu'il développe dans la suite de ses grandes et belles œuvres de controverse. Nous avons choisi celles qui semblaien répondre le mieux aux besoins de notre temps et de notre pays.

Ici, comme toujours, l'auteur s'inspire des enseignements du Chef de l'Église dont il donne un

commentaire substantiel, clair et à la portée de toutes les intelligences.

« *Le laïcisme catholique* », tel est le titre d'une conférence lue devant les membres de l'Association catholique de Barcelone. Il prend pour thème de ce discours les paroles suivantes extraites de l'Encyclique *Humanum genus* : « Cette cause si sainte et si grave de la résistance au mal et de la lutte pour le bien réclame le concours des séculiers qui unissent la probité et le savoir à l'amour de la religion et de la patrie ».

Expliquant la parole pontificale, don Sarda ajoute : « Il résulte clairement de là :

1° Que la défense des intérêts sociaux et religieux dans notre siècle réclame la coopération active de l'élément séculier ;

2° Que les séculiers appelés à prêter cette coopération doivent être animés au plus haut degré de l'amour de la religion et de la patrie ;

3° Qu'ils doivent en outre, être honnêtes et instruits ».

Le séculier a donc une mission et des devoirs sociaux : c'est là une vérité peu connue, hélas ! Que de laïques pensent qu'il leur suffit pour être honnêtes et irréprochables de ne pas contrevenir d'une manière trop manifeste aux préceptes de

Dieu ou de l'Église ! Que d'autres se contentent d'être sincèrement chrétiens dans leur for intérieur et dans leur conduite personnelle, sans avoir le moindre souci de la conduite de leurs parents, de leurs voisins, de leur prochain !

La parole du Pape les condamne et leur trace la conduite à suivre, et don Sarda donne un solide et lumineux développement à cet enseignement du Vicaire du Christ.

C'est avec la même autorité, la même doctrine, la même clarté qu'il traite les sujets suivants : « L'esprit paroissial ». — « Le sacerdoce domestique », — « La propagande catholique, etc. ».

Ces questions, auxquelles le vaillant polémiste se plaît à rattacher ce qui touche à l'enfance, à l'âge mur et à la vieillesse ; tout ce qui intéresse la famille et la société, ne sont point étudiées d'une façon théorique, vague et indécise ; elles sont au contraire, envisagées sous leur côté le plus pratique, le plus précis ; et quiconque s'inspirerait de ces conseils dans sa conduite privée ou publique y trouverait une règle sûre et un moyen infaillible de remplir fidèlement la mission que lui a dévolue la divine Providence.

Mais arrêtons-nous ; et laissons le docte écrivain catalan, l'admirateur et l'émule des Ozanam,

des Veuillot, des Montalembert, des de Mun et autres publicistes et orateurs catholiques, *édifier* et *planter*, c'est-à-dire relever dans les individus, dans la famille et dans la société, l'édifice des saintes et nobles croyances si fortement agité et ébranlé par le souffle violent de l'impiété, de l'indifférence et du doute.

A la fin, nous en avons l'intime et ferme confiance, le Christ triomphera, et sa vérité, une fois encore, sauvera le monde.

C'est dans ces sentiments et avec cette espérance invincible que nous jetons vers le ciel ce cri du cœur : « Que votre règne arrive ! » *Adveniat regnum tuum !*

A. THIVEAUD, prêtre.

LE MAL SOCIAL

SON TRIPLE CARACTÈRE :

IMPIÉTÉ, INDIFFÉRENCE, LACHETÉ

Amis lecteurs, dites-moi tout d'abord, dans toute la sincérité de vos cœurs, l'état social présent, l'état dans lequel se trouve le monde, est-il l'état normal, régulier, solidement constitué, dans lequel il doit se trouver ? Ne portez point vos regards au loin, et que votre imagination n'aille point s'égarer dans des régions inexplorées ; ici même, dans votre patrie, dans votre province, dans votre propre localité, vous trouverez des faits sur lesquels vous pourrez baser votre réponse. Qu'il prenne la parole celui qui osera déclarer que tout va bien ; ou mieux qu'il se montre, afin que nous voyions tous si ce mensonge ne le fera pas rougir de honte. Et comment pourrez-vous tenir ce langage, si chaque jour, à chaque heure,

à chaque instant, vous reconnaissez et déclarez le contraire ? Vous le dites au fond de vos consciences ; vous le déplorez au sein de vos familles, vous le répétez à satiété dans le feu de la conversation avec vos amis. «Les choses vont mal », dites-vous ; « elles vont très mal, elles sont en dehors de leur voie naturelle ; il n'y a plus de principes, plus de morale, plus d'union entre les classes de la société ; l'autorité est sans prestige, toute notion de respect a disparu, les droits de la morale et de la conscience sont complètement méconnus. La crise que traverse aujourd'hui le monde est épouvantable ». Vous vous dites tout cela les uns aux autres en confidence. Il vous manque seulement de le dire officiellement. Mais de telles choses, on le sait, n'ont pas coutume d'être dites officiellement. Nous sommes convenus officiellement d'affirmer que nous vivons dans le siècle de la plus brillante civilisation, de la culture intellectuelle la plus parfaite, d'une amélioration prodigieuse, d'un progrès digne d'envie. C'est là comme le costume de cérémonie sous lequel nous avons la sottise de présenter notre siècle, afin qu'on nous tienne pour les dignes fils de ce siècle. Vive Dieu ! nous le sommes parfois plus, beaucoup plus que nous ne le pensons. Mais si c'est là un costume officiel, un costume de convention, d'emprunt, qu'im-

porte qu'il porte ce nom officiellement, si, extra-officiellement, l'horrible vérité se trouve dans l'extrême opposé ? Qu'importe qu'une épidémie ne soit pas officiellement déclarée, si elle plonge les âmes dans la désolation et le deuil, si elle exerce déjà ses ravages et décime le peuple ? Dans ce cas, la contagion est une épouvantable certitude, et ce qui est faux et mensonger, ce sont les certificats de santé que délivre le comité médical.

Vous reconnaissez donc avec moi que l'état social présent est grave et que la société est en proie à une sérieuse maladie morale. En jetant un regard sur cette société, vous constaterez sans peine le caractère de sa maladie. Elle a un nom très expressif et caractéristique, que je prononcerai sans crainte aucune, bien qu'il y ait en ce moment un grand nombre de personnes qui se font un vrai scrupule de le prononcer. Son mal, c'est l'*impiété*. Oui, lecteurs, vous l'entendez : son mal, c'est l'impiété.

Cette parole est dure, mais elle est l'expression de la vérité. Le monde moderne, la société moderne, les nations modernes souffrent d'un mal chronique très grave, qui se nomme l'*impiété*. C'est une dénomination fort en usage, mais cependant peu comprise, et sur laquelle je veux appeler, en passant seulement, votre attention.

Il y a deux sortes de fièvre : la fièvre chaude et

convulsive, qui fait bondir sur sa couche le pauvre malade, si des bras vigoureux et robustes ne sont pas là pour le maintenir au moment de l'accès ; qui le fait divaguer comme un insensé et éclater en cris et en rugissements comme un énergumène ; et la fièvre lente, calme, à peine perceptible, qui dévore peu à peu le phthisique, sans qu'il le sente lui-même, et donne même quelquefois à son visage un teint rose et les apparences d'une robuste santé. Cette fièvre a les apparences de la vie, et elle n'est qu'une agonie ; comme la première ressemble à la folie, alors qu'elle n'est qu'une convulsion nerveuse.

Ne perdez pas de vue ces comparaisons ; et revenons à notre société malade. Comme il y a deux sortes de fièvre, il y a pareillement deux catégories d'impiété.

Il y a l'impiété qui vocifère, jette le trouble et la perturbation, et qui, parfois, passe par nos rues et nos places à la façon d'un torrent impétueux. Elle blasphème, elle insulte le ciel ; elle bafoue la religion, attaque ses ministres ; elle démolit et incendie les églises ; elle écrit sur son drapeau : Guerre à Dieu ! et sur ses proclamations : Liquidation sociale ! Anarchie ! Elle ne cesse pas d'écumer de rage ou de rugir de haine. Elle a un regard sauvage, qui est comme un reflet des sinistres lueurs de l'enfer ; ses mains sont prêtes à

user du poignard, du pétrole ou de la dynamite ; ses écrits sentent non pas l'encre ordinaire, mais un venin empoisonné ; elle insulte tout ce qui a droit à être honoré et respecté, au moyen de caricatures dignes tout au plus de figurer sur les murs d'une caserne ou d'une maison de prostitution. Connaissez-vous cette catégorie d'impiété ? C'est la fièvre dont je vous ai fait la description en premier lieu, c'est la fièvre du malade en proie à la fureur et au délire. C'est celle qui m'épouvante le moins, parce qu'elle a coutume de durer d'autant moins, de passer d'autant plus vite, qu'elle est plus aiguë. En appliquant au malade de prompts révulsifs, en le maintenant aussitôt au moyen de liens solides, on le guérit instantanément.

L'autre espèce d'impiété me paraît d'autant plus grave, qu'elle est moins apparente. Le malheureux qui en est atteint, commence par ne pas se croire malade ; bien plus, il se vante et se félicite de sa parfaite santé, de son excellent tempérament. Voyez-le : il ne blasphème pas Dieu : au moins il n'emploie pas les immondes blasphèmes d'un charretier ; mais il fait abstraction complète de Dieu. Il fait abstraction de Dieu : voyez quelle expression douce, inoffensive, élégante, convenable, à tel point que celui qui est atteint de ce genre d'impiété peut aller jusqu'à se

dire conservateur. Il ne démolit pas les temples, encore moins les brûle-t-il; au moins il n'emploie ni la pioche ni la torche. Mais vous savez assez qu'il y a d'autres moyens plus civilisés et plus polis d'incendier et de démolir. Le temple en lui-même l'intéresse peu, et n'a pas beaucoup d'importance à ses yeux. Il le conservera, s'il a un caractère artistique; il le sacrifiera et il le maudira, s'il est seulement la maison de Dieu, la chaire où sa loi est enseignée, l'autel où il reçoit un culte. Il n'a pas déclaré la guerre à la religion, il n'a jamais apostasié formellement; il n'est ni protestant, ni spirite, ni franc-maçon, ce qui est le minimum des exigences de nos temps célèbres; mais il n'observe aucune pratique religieuse, il ne fait sentir son influence ni dans sa maison ni au dehors; il ne donne pas le bon exemple à ses enfants; s'il est détenteur de l'autorité, il ne se sert pas des lois pour faire respecter la religion; s'il occupe une situation importante, il ne l'appuie pas de son prestige; s'il est riche, il ne lui vient pas en aide de ses deniers; il ne prend pas sa défense, quand il l'entend attaquer et vilipender ... Ah ! connaissez-vous cette impiété ? C'est là la phthisie sociale qui nous flatte et insensiblement nous tue; qui nous mine doucement et lentement, comme la fièvre qui, chez le phthisique, use les organes les plus essentiels à la vie, sans

lui faire perdre la fraîcheur de son teint, et le conduit ainsi au tombeau.

Et si vous me dites que le mot *impiété* est ici impropre, et qu'il serait plus exact de donner à cette maladie le nom d'indifférence, je vous répondrai qu'en employant le mot *impiété*, c'est moi qui ai raison contre vous. L'impiété est simplement l'*absence de piété*, ainsi qu'il ressort de la composition et de la décomposition de ce mot. Et l'absence de piété est, entendez-le bien, par rapport à Dieu, tout oubli systématique des devoirs de la religion. D'où il résulte que tout cœur qui n'est pas pieux est absolument impie; et quiconque ne vit pas parfaitement et entièrement de la vie pratique de la religion, vit complètement dans l'impiété. — Il reste donc établi que la véritable maladie sociale actuelle c'est l'impiété; non pas la maladie aiguë et passagère, mais une maladie chronique, habituelle, invétérée. Vous trouverez l'explication de tout cela dans l'absence de vigueur qui se remarque dans les classes où cette vigueur devrait le moins faire défaut, c'est-à-dire, dans les classes qui ont en partage l'illustration et la puissance. Le manque de vigueur est une véritable *anémie morale;* et je ne sais pas lui donner un autre nom. Le manque d'énergie dans la croyance produit le manque d'énergie dans le caractère; ce dernier engendre le manque d'éner-

gie dans la conduite privée et publique ; celui-ci, à son tour, produit le relâchement, l'amollissement, la décadence de tout le corps social. Ceci donne lieu encore à un autre phénomène, particulier aussi à notre temps, et qu'il est opportun de vous faire remarquer ici : c'est que, comme aux époques de ferveur et de foi l'on voit se couvrir du manteau de la religion un grand nombre d'hommes qui, au fond, sont fort tièdes et négligents, ainsi, dans nos si tristes époques de décadence morale, où l'*impiété* ou l'absence de piété est la contagion dominante, on voit paraître, vivre, parler et agir en vrais impies un très grand nombre d'hommes à qui cette qualification d'impies inspire de la répugnance, de l'horreur, voire même un saisissement de frayeur. Ah ! permettez-moi, à ce propos, de vous dire toute la vérité, comme il convient de le faire entre amis véritables : si tous ceux qui croient en Dieu, en son Fils Jésus-Christ et en sa sainte Église, en ses dogmes et en sa morale, en son vicaire, le Pasteur universel ; si tous ceux qui croient ces vérités, et qui les croient fermement dans leur intérieur, avaient aussi une parole courageuse pour les proclamer en public, pour les porter en quelque sorte écrites sur leur front, pour les publier dans les rues, dans les ateliers, dans le bureau, dans le café, en tous lieux, dans leurs paroles et dans

leurs actes, mais surtout dans leurs actes, dans ces œuvres qui ont l'éloquence la plus puissante; si partout ceux qui croient ces vérités les affirmaient, comme ils affirment toute autre chose; s'ils disaient : Je crois en Dieu! je crois en Jésus-Christ son Fils unique! je crois en sa sainte Église! Je crois à l'autorité du Pasteur suprême! si cette profession de foi, claire, entière et sans détours, sortait partout des lèvres de tous ceux qui, heureusement, gardent encore cette foi dans leur cœur, mais parfois trop cachée au fond du cœur, dites-moi : est-ce que l'impiété dominerait, comme elle fait aujourd'hui, dans presque toutes les classes de la société?

Résumons donc, en terminant, cette première question : La maladie épouvantable dont souffre aujourd'hui le monde, c'est l'impiété; et cette maladie offre un triple caractère : elle est violente chez quelques-uns, en qui je l'ai comparée à une fièvre aiguë accompagnée de convulsions; chez un grand nombre d'autres, elle présente le caractère de l'indifférence, et je l'ai qualifiée de fièvre lente; enfin, chez le plus grand nombre, existe une impiété apparente, que je ne saurais qualifier que du nom de vile et méprisable lâcheté.

LA LUTTE ACTUELLE

SES PRINCIPAUX CARACTÈRES :

ELLE EST RADICALE, UNIVERSELLE, INDIVIDUELLE

Dire que la vie de l'Église est une vie de combat, c'est dire une vérité banale et universellement reconnue. L'Église, par le fait même qu'elle est l'Église, et le monde, en tant qu'il est le monde, doivent vivre nécessairement dans une perpétuelle opposition.

L'Église est la dépositaire des enseignements du Ciel ; le monde est la personnification de toutes les tendances grossières de la terre. Ce sont comme deux pôles opposés, avec deux centres de gravitation pareillement opposés. Ils jugent d'après un critérium opposé, et ont un but diamétralement opposé. Leurs maximes, leurs œuvres et leurs fins devront donc être nécessairement opposées. Le Sauveur a formulé cette opposition dans une phrase fort simple, mais d'une

grande portée. « Ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'esprit est esprit (1). » Il y a entre l'Église et le monde la même opposition qu'entre la grâce et la nature corrompue de chacun de nous.

La lutte continuelle de notre cœur est, dans une sphère plus restreinte, l'image et la reproduction de la grande lutte du genre humain. Donc, pour l'Église comme pour le chrétien, la vie est un combat : vivre, c'est combattre.

Mais cette lutte, toujours identique au fond, présente, à chaque siècle, des caractères différents, comme la lutte entre la nature et la grâce, identique au fond de tous les cœurs, apparaît, au dehors, diversifiée jusqu'à l'infini dans chaque individu. Pour l'Église, la vie est un combat continuel ; mais le monde, que Satan inspire continuellement dans cette lutte, reçoit de ce maître infernal des armes et des stratagèmes d'une immense variété ; il ne se lasse jamais de substituer aux procédés anciens des procédés nouveaux, ou au moins il fait en sorte qu'ils paraissent tels, en leur donnant un nouveau nom ou certains attraits qui rendent la séduction plus facile. Il lance successivement dans le public ses divers systè-

1. *Quod natum est ex carne, caro est; et quod natum est ex spiritu, spiritus est* (Joan., III 6).

mes de discussions ; il varie également la forme de ses raisonnements : ici, la violence ouverte et brutale lui paraît plus propre à le conduire à ses fins ; là, il emploie la fourberie captieuse et la dissimulation hypocrite. Passant en revue ses exploits, ses luttes de chaque siècle, il y admire partout, à côté de cette unité de fond, cette multiplicité de formes si variées, grâce auxquelles une attaque toujours ancienne, paraît toujours nouvelle, moyen unique de maintenir les malheureuses dupes de Satan dans cette illusion que l'Église, qui a survécu aux combats précédents, succombera infailliblement dans celui qu'elle aura prochainement à soutenir.

Après cet exposé, qu'il n'est pas nécessaire de prouver, soit parce qu'il n'intéresse pas directement ma thèse, soit parce que les preuves sont à la portée de tout le monde, je viens maintenant poser la question suivante : Le combat qui se livre présentement contre l'Église de Dieu, offre-t-il réellement des caractères propres et définis ? Nous entrons ainsi en plein dans notre sujet.

Oui, le combat actuel offre des caractères particuliers, qui lui donnent une physionomie spéciale. Ces caractères sont les suivants, que je vous prie de noter.

Le combat actuel est le combat le plus radical, le plus universel et le plus individuel. Je vais

exposer successivement et en détail chacun de ses caractères.

Premièrement, le combat actuel engagé contre le catholicisme est le combat le plus radical. Ils ne sont plus les siècles où la fureur des sectes se déchaînait contre tel ou tel dogme isolé du symbole chrétien. Les hérésies antiques prétendaient laisser à l'abri de leur négation impie la substance de la foi, essayant de croire et de persuader que tous leurs efforts tendaient simplement à démontrer que tel ou tel article n'appartenait pas à cette substance. Et, bien que la négation d'une petite partie quelconque du dogme entraîne forcément la négation de toutes les vérités, puisque tous ces points n'ont qu'un seul et même motif formel qui leur donne leur autorité, cependant, par une de ces inconséquences dont l'esprit humain offre de fréquents exemples, l'hérésie ne voulait pas cette négation totale ; elle se bornait à nier la partie qui, à son sens, ne lui offrait pas de sérieux motifs de crédibilité. C'est ainsi qu'ils avaient la prétention de s'appeler non seulement chrétiens, mais encore catholiques, bien plus, de se dire les seuls catholiques, ceux-là mêmes qui détruisaient ainsi l'unité du symbole catholique. Pour rien au monde ils n'auraient voulu se regarder comme séparés de la véritable Église.

Il n'en va plus ainsi de nos jours. L'Enfer a

changé de tactique. Contre l'affirmation absolue et complète du dogme chrétien, il emploie la négation complète et absolue. Le critérium rationaliste ne s'attaque plus aux branches de l'arbre; il le frappe au tronc et à la racine, en proclamant hardiment la négation absolue de tout ordre surnaturel. On a dit que le monde moderne revient à marches forcées vers le paganisme, d'où l'a tiré la prédication évangélique. Il y a deux inexactitudes dans cette affirmation. La première, c'est la supposition que *tout le monde* a entrepris à la fois ledit mouvement de déchristianisation ; ce qui n'est pas certain, grâce à Dieu, bien qu'il semble en être ainsi, à en juger par la déchristianisation presque consommée du monde officiel, qui n'est point, que je sache, le monde entier. Tout au plus y a-t-il là le monde qui peut employer le glaive. Mais il reste un autre monde qui, s'il le faut, saura présenter à ce glaive des têtes nobles et nombreuses. La seconde inexactitude consiste à dire que cette déchristianisation, qui a la prétention de s'étendre au monde entier, alors qu'elle ne s'étend guère qu'au monde officiel, a pour limites les limites mêmes de l'ancien paganisme. Il n'en est rien ; mais la chute est d'autant plus profonde, que l'on tombe de plus haut : car ici la loi de la chute des âmes est la même que celle de la chute des corps. Plus l'âme est élevée, plus la

chute est rapide et profonde. Il tombe donc, ce monde qui déchoit du christianisme, non dans le paganisme d'où il est sorti, mais dans un athéisme et dans un matérialisme grossier et bestial, connus sous le nom plus adouci de *positivisme* ; athéisme et matérialisme dont n'eurent aucune idée, en tant qu'erreur générale, les sociétés antérieures à l'Évangile. Le combat moderne, dans tout son ensemble effrayant, n'est donc pas le combat d'un faux dogme contre un dogme véritable, le combat de l'interprétation libre d'un texte contre l'interprétation légale, mais le combat de l'homme animal contre tout ce que la créature humaine reconnaît, en elle-même ou hors d'elle-même, comme supérieur à ce grossier caractère. C'est le *nihilisme* religieux, qui précède et porte dans ses flancs un autre nihilisme, le *nihilisme* politico-social, dont les fruits, préparés pendant plus de cent ans à la faveur du libéralisme, commencent à se produire et font retentir le monde de l'horrible fracas de la dynamite.

Le monde, qui se sépare de l'Église, ne se contente donc déjà plus de nier l'Église, le Pape, les indulgences, la confession auriculaire, la consubstantialité du Verbe, ou la présence réelle de Notre-Seigneur au très saint Sacrement. Non ; mais il combat pour arracher ouvertement de son front le signe de la croix, et pour effacer de

la nature le vestige même de son souverain Créateur. Ce n'est point qu'il veuille être religieux d'une façon différente de celle qu'enseigne l'Église véritable. Nullement ; il ne veut pas de religion. Donc le premier caractère de la lutte actuelle contre l'Église catholique c'est d'être une lutte radicale.

En second lieu, le combat actuel est le combat le plus universel.

Je vous le confesse ingénument : je ne suis pas fort en histoire ; mais j'ai beau la feuilleter et la parcourir, je ne réussis pas à trouver une époque où notre ligne de bataille soit aussi développée qu'aujourd'hui. Lorsque le christianisme fit son apparition dans le monde, l'empire romain y avait établi une certaine unité gouvernementale, dans laquelle Bossuet a vu un dessein de la Providence en vue de faciliter la propagation de l'Évangile. Et ce fut à ce point que, l'empire romain étant presque aussi étendu que le monde connu, grâce à ses larges voies, la prédication évangélique se répandit partout à pas de géant. Et, bien qu'il soit certain que le décret impérial lancé contre elle pour l'arrêter eût à sa disposition les mêmes voies et les mêmes facilités, il n'en demeure pas moins incontestable que la marche de ceux qui évangélisaient la paix et le bien était encore plus rapide que la marche de ceux

qui répandaient la désolation et la mort, et ainsi la victoire fut d'autant plus décisive que la lutte avait été plus acharnée.

Après la destruction de la puissance des ténèbres, qui soutint trois siècles de luttes cruelles et inutiles, et après que le monde eut été baptisé, non seulement dans l'eau du Baptême, mais encore dans le sang des martyrs, le combat général cessa, et l'histoire n'offre plus désormais que des luttes partielles, qui, en comparaison de celles-ci, méritent à peine le nom d'escarmouches. C'est ainsi que nous sommes arrivés jusqu'à la période actuelle, qui, avec cette recrudescence générale dans la lutte, à seize siècles de distance, n'est pas le signe apocalyptique le moins digne d'intérêt, ni celui qui offre le sujet des méditations les moins sérieuses.

Portez, à l'heure présente, un rapide regard sur les cinq parties du monde civilisé ou barbare. L'avez-vous bien considéré ? Voyez, il n'y a pas un pouce de terre qui reste à découvrir à l'infatigable activité de nos géographes et de nos navigateurs. Ce qui reste à découvrir, c'est un seul point où l'on ne tire pas sur notre drapeau. En Europe comme en Amérique, en Afrique comme en Asie et en Océanie, sous les constitutions caduques de la Chine et de la Turquie et sous les jeunes constitutions de l'Amérique septentrionale

ou du Brésil, comme ailleurs sous des gouvernements autocratiques, partout le cléricalisme est l'ennemi social, et Notre-Seigneur Jésus-Christ, le grand proscrit des temps modernes. Voyez de ce fait un indice caractéristique. Dans tous les idiomes qui ont formulé une grammaire et composé un dictionnaire, on écrit aujourd'hui des journaux. Et dans ces idiomes, les quatre cinquièmes au moins des journaux qui s'écrivent, sont armés en guerre contre la souveraineté de Dieu, les uns sous la bannière de Satan franchement déployée, les autres sous un pavillon incertain et douteux, afin de mieux cacher leur infernal dessein. De sorte que, dans le journalisme, qui est aujourd'hui la voix officielle du monde, il n'est qu'une minime et très minime partie qui reconnaisse la plénitude de l'ordre surnaturel et l'autorité de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Qui ne serait saisi de tristesse et d'épouvante à la vue de la sainte Église, offrant le spectacle d'une colonne entourée d'un cercle de feu, et sur laquelle on tire de toutes parts et sans interruption ? Je ne sais si les annales du genre humain ont conservé le souvenir d'une autre institution plus cruellement et plus universellement combattue. Non, personne, ni chez les païens, ni chez les musulmans, ni chez les hérétiques, ni chez les schismatiques, n'a été combattu avec la fureur que l'on

déploie aujourd'hui contre le Christ notre Dieu, dans le monde libéral. Il y a là l'accomplissement, au pied de la lettre, de la prophétie de Siméon, lorsqu'il appelait l'Enfant-Dieu, *un signe de contradiction*. De contradiction, oui, et d'universelle contradiction. L'unité que donnait aux premières persécutions la soumission du monde entier au joug de fer de la Rome des Césars, la lutte actuelle la trouve dans le fait incontestable de la soumission du monde entier au joug beaucoup plus odieux et plus abject de la maçonnerie. Et comme alors il n'y avait ni frontières ni mers que ne franchissaient les édits sanglants de César en haine de la croix, ainsi aujourd'hui il n'y a ni mers ni frontières que ne franchisse en un moment la consigne sortie des principaux centres maçonniques. Ajoutez que la rapidité des communications et des transports a en quelque sorte effacé les distances, confondu les races et diminué les anciennes divisions de nationalité, en dépit de l'histoire et de la géographie; ajoutez qu'aujourd'hui un ordre mystérieux émané de Vienne ou de Berlin, arrive à Madrid ou à Lisbonne, plus tôt que n'arrivait autrefois le message d'un prince aux quartiers les plus reculés de sa capitale; ajoutez que, comme les nouvelles volent, ainsi se propagent les impressions et les émotions, ainsi que le montre ce baromètre très exact de l'oscillation

sociale qui s'appelle la *Bourse;* ajoutez que le raffinement des arts et de l'industrie a commencé par rendre communs les goûts et a fini par rendre communes les modes et les idées; car il y a plus d'analogie que nous ne le pensons entre l'art de penser et l'art de se vêtir, entre le système philosophique et la loi des gravures et des tableaux; et vous aurez une faible idée de ce caractère d'universalité qu'offrent les combats actuels contre le catholicisme, de ce caractère dont je ne veux pas m'occuper plus longuement, bien qu'il puisse comporter de plus longs développements, afin de ne pas donner à ce discours des proportions excessives et de ne pas mettre votre patience à une trop rude épreuve.

En troisième lieu, le combat actuel est aussi le plus individuel.

Ce que j'avance ici paraîtra, au premier abord, diamétralement opposé avec ce que j'ai dit plus haut. On croirait en effet que cette solidarité universelle de tous les ennemis de l'Église exclut complètement le caractère de parfaite *individualité* que je signale en ce moment comme troisième caractère de nos luttes. Et cependant il n'en est rien. La lutte est en même temps générale et individuelle. Deux grandes armées luttent de front; mais tous les soldats de chacune d'elles luttent corps à corps. Dans d'autres siècles,

il n'y avait qu'un petit nombre de combattants qui entrassent personnellement en lice ; quelques chefs d'école plus ou moins distingués soutenaient respectivement l'attaque ou la défense ; la multitude intervenait à peine dans le débat, plutôt comme spectatrice, et même souvent les traits de l'une et l'autre partie se croisaient au-dessus des têtes, sans que l'immense majorité de la société s'en aperçût. Aujourd'hui, c'est le contraire. La diffusion des journaux et la passion de la lecture ayant pénétré jusque dans la classe du peuple, ont fait qu'aussitôt qu'il s'élève quelque débat dans le camp social, il n'est plus possible de trouver un point de cette société où la lutte ne devienne ardente et sanglante. Les conditions de la vie moderne ont rendu la neutralité à peu près impossible, quelle que soit la question politique ou religieuse qui s'agite. Les réformes stratégiques de certains États, qui appellent tous les citoyens sous les drapeaux, semblent s'être étendues à l'ordre moral plus qu'à aucune autre sphère. Aujourd'hui, la lutte est universelle, et du côté des combattants et du côté du champ de bataille. Tout se convertit en armes et en instruments de défense. L'arène de ces luttes c'est la soirée en famille la table du casino, le wagon ou la diligence, le magasin ou la Bourse. Tout devient une arme : le livre, le journal, le spectacle, la proclamation électorale, l'éven-

tail acheté à vil prix, la boîte d'allumettes, voire même parfois le prospectus de la mode, que l'on vous donne dans la boutique ou le bazar. Le chrétien de nos jours ne peut éviter le combat dans aucun de ses actes, parce que l'ennemi l'entoure, le poursuit, le presse de toutes parts. Et bien qu'il soit attaché à cette organisation compacte et très solide qui s'appelle l'Église, dans presque toutes ces luttes il a à combattre seul, parfois contre son frère ou contre son propre père dans sa maison, avec son chef dans le bureau, presque toujours avec son compagnon d'atelier, avec un inconnu qui prend place près de lui dans le tramway, ou qui vient s'asseoir à ses côtés pour déjeuner au restaurant. Ainsi se vérifie à la lettre cette sentence tombée des lèvres du Sauveur : « Je suis venu séparer le fils d'avec son père, la fille d'avec sa mère, la belle-fille d'avec sa belle-mère, et les ennémis de l'homme seront ceux qui habitent sa maison ».

Dites, ne trouvez-vous pas fidèle le tableau légèrement esquissé que je viens de vous présenter ? ne vous y reconnaissez-vous pas vous-mêmes, et n'y reconnaissez-vous pas vos combats de chaque jour ? Allez dans ces rues et sur ces places publiques, parcourez ces centres commerciaux, scientifiques ou récréatifs ; voyagez pour vos affaires ou pour vos plaisirs ; cherchez,

pour trouver le repos, le cercle le plus paisible de tous, celui de la haute spéculation métaphysique, celui des beaux-arts, qui ne semble exister que pour rendre la vie agréable, celui des œuvres de charité dans toutes leurs ramifications : dites où vous ne vous rencontrerez pas avec un soldat du camp opposé, qui dirigera ses armes contre vous, vous interrogera avec fierté et insolence, et vous forcera à répondre en affirmant votre foi comme un héros, ou en la reniant lâchement comme un traître. Telle est la vérité. Où irez-vous aujourd'hui sans que l'on exige de vous une franche profession de catholicisme ou de rationalisme ? L'indifférence, l'indifférentisme, disent quelques-uns, voilà le caractère de l'époque actuelle. Non ; il n'est rien de plus équivoque que cette parole. C'est à peine si l'on rencontre aujourd'hui un homme indifférent en matière de religion. Presque tous ceux qui ne l'aiment pas cordialement, la détestent sincèrement; presque tous ceux qui ne sont pas sur la brèche pour la défendre, la combattent dans un effort désespéré. Croyez-le, amis lecteurs, il y a peu d'indifférents, parce qu'aujourd'hui il ne peut, pour ainsi dire, pas y en avoir ; et presque tous les hommes sont forcés de se prononcer pour l'un ou l'autre drapeau, et de choisir un poste dans ce formidable combat. C'est un temps

de lutte, de lutte personnelle, de lutte individuelle, où il ne suffit pas de combattre en restant dans le rang; mais où il est nécessaire de quitter le rang, d'aller combattre corps à corps, de faire usage du fusil et de l'épée, sous peine de se résigner lâchement à périr. Tel est notre temps, et il n'est pas en notre pouvoir de le changer.

ACTUALITÉS

OU

RÉPONSES D'UN VRAI CATHOLIQUE

à quelques scrupules d'un catholique libéral

> Quoi qu'on en dise, il n'y a pas deux catégories de catholiques libéraux ; il n'y en a qu'une, et elle est mauvaise. Mgr DE SÉGUR.

I

Eh bien ! quel mal y a-t-il à être catholique libéral ?

Il y a simplement le très grand mal de professer et de défendre une doctrine condamnée par l'Église. Cela vous semble peu de chose ?

Le Vicaire de Jésus-Christ a parlé, et, dans un langage plein de clarté et de netteté, il a appelé le catholicisme libéral un « ennemi perfide » (1), la

1. Bref à Mgr de Ségur, à l'occasion de son livre intitulé : *Hommage aux catholiques libéraux* ».

« véritable calamité des temps présents » (1), un « pacte entre la justice et l'iniquité » (2), « plus dangereux et plus funeste qu'un ennemi déclaré » (3), une « erreur insidieuse et dissimulée » (4), un « venin caché (5), une peste très pernicieuse (6).

Dites-moi s'il est permis, après cela, de professer un système de doctrine qui a été l'objet d'appréciations si sévères. Si l'on vous disait qu'à l'époque où les erreurs d'Arius, de Nestorius et de Jansénius séduisaient les intelligences, il s'est trouvé des hommes ayant conservé des doutes et des perplexités, après avoir entendu infliger à ces erreurs quelqu'une de ces flétrissures qui ont été appliquées au catholicisme libéral, que penseriez-vous de ces doutes ? que diriez-vous de ces perplexités ? vous paraîtraient-elles dignes d'un bon fils, d'un fils soumis de l'Église ? A quoi sert donc l'autorité de l'Église, si elle ne réussit pas à nous décider et à nous convaincre, quand elle parle si clairement ? à quoi bon nous appeler catholiques ? en quoi nous distinguons-nous du protestant ou du libre-penseur ? Cessez, cher lecteur, de vous faire illusion. Vous connaissez la signifi-

1 Allocution à Mgr l'évêque de Nevers.
2. Lettre au cercle de Saint Ambroise de Milan.
3. Id.
4. Bref aux catholiques de Belgique.
5. Lettre à Mgr l'évêque de Quimper.
6. Bref à Mgr Gaume.

cation des mots : docilité, soumission, foi, dépendance de l'entendement vis-à-vis de la vérité ? Pensez-y bien, et n'oubliez pas que c'est à ces conditions seulement que vous êtes véritablement catholique.

II

Vous avez raison, en partie ; mais le Pape n'a pas parlé pour tous les catholiques libéraux : il n'a pas parlé pour nous.

C'est là, cher lecteur, un prétexte, un faux-fuyant, auquel ont eu recours les hérétiques de tous les temps. Sans vous en douter, vous recourez à la distinction invoquée d'abord par Satan, et répétée depuis dans le cours des siècles, et vous achevez ainsi de prouver jusqu'à l'évidence combien est mauvaise la cause que vous défendez. Cet artifice ne profitera pas plus à l'erreur actuelle qu'il n'a profité aux erreurs anciennes. Écoutez-moi sur ce point, et prononcez-vous ensuite selon la rectitude de votre jugement.

Voyons. Que le Pape ait condamné le libéralisme catholique, ou, ce qui revient au même, le

catholicisme libéral, c'est là un point sur lequel vous ne pouvez avoir aucun doute. Vous avez lu et vous pouvez relire à votre gré les documents nombreux dans lesquels le Souverain Pontife s'est expliqué avec son autorité suprême. Votre hésitation consiste, à l'heure présente, à vous demander si le Pape a condamné uniquement un certain catholicisme libéral, ou s'il a condamné tout ce qui, dans le monde, est désigné sous ce nom. La réponse ne me paraît pas douteuse ; elle ne vous le paraîtrait pas davantage, si vous n'étiez aveuglé par d'anciennes attaches. Là où la loi n'établit pas de distinction, il ne vous appartient pas d'en établir. C'est un axiome de droit, qui trouve ici son exacte application. S'il y avait un catholicisme libéral qu'on ne pût admettre en conscience, et un autre qui ne répugnât pas à la conscience, le Pape aurait-il oublié de faire cette distinction essentielle et indispensable ? Ayant parlé, non pas une fois, mais cent fois sur cette matière, et toujours avec la même vigueur, toujours avec la même énergie, toujours avec la même indignation (chose étrange de la part du très doux Pie IX !), il ne lui est pas arrivé une seule fois de dire : « Considérez, mes fils, que je ne m'adresse pas à tels ou tels catholiques libéraux, qui sont sur le terrain solide de la vérité ». Ne voyez-vous pas là un oubli singulier et inex-

plicable? Le Pape ignore-t-il, par hasard, les acceptions diverses données en Europe au mot *libéralisme* et au *libéralisme* lui-même? Le supposez-vous assez peu au courant de la marche générale des événements et du progrès des idées, pour croire qu'il ne sait pas quel est le catholicisme libéral de la Belgique; quel est celui de l'Espagne, à une époque où, même abstraction faite de l'assistance du Ciel, que nous devons cependant lui accorder comme catholiques, la facilité des communications lui permet de connaître, jusque dans les contrées les plus reculées de l'Europe, les doctrines les plus mystérieuses et les plus secrètes? Croyez-vous que le Pape, dont la charité ne fait doute pour aucun de ceux qui le connaissent, ait voulu laisser précisément dans le vague et l'incertitude une question qui préoccupe tous les esprits, et qui, hélas! il n'est que trop vrai, trouble profondément la paix et la tranquillité morale et matérielle des peuples? le croyez-vous criminel à ce point? ou bien, préférez-vous le tenir pour plus ignorant que vous et moi et moins assisté de lumières surnaturelles? Prenez votre parti, puisqu'il n'est pas possible de sortir de ce dilemme rigoureux, et dites comment vous vous refuseriez à affirmer avec moi, que le Pape, dans ses écrits, a condamné absolument tout ce qui, en Europe et dans le

monde entier, est connu, dans le domaine des doctrines, sous le nom générique de *catholicisme libéral*.

III

Mais, dans la question qui nous occupe, la Civiltà cattolica *n'a-t-elle pas distingué la* thèse *et* l'hypothèse?

Nous voici en plein dans une question nouvelle, autour de laquelle on a fait pas mal de bruit, et dont nous avons, bon gré mal gré, à nous occuper ici. Nous allons voir ce qu'a dit à ce sujet *la Civiltà cattolica*. Interrogeons cette savante revue, qui en sait incontestablement plus long que vous et moi sur cette question.

Faisons d'abord un peu d'histoire. En 1863, lorsque se tenait le célèbre congrès de Malines, objet de tant de critiques acerbes et de louanges passionnées, *la Civiltà cattolica* écrivit un article fameux, comme tous ceux qu'elle publie, intitulé : *le Congrès catholique de Malines et la Liberté moderne* (Vme série, tome VIII, 2 octobre 1863). C'est là que fut établie pour la première fois la distinction entre la thèse et l'hypothèse dans la question du catholicisme libéral. On ne distingua point le catholicisme libéral en deux classes, comme quelques-uns le supposent; mais, en montrant l'absurdité du système, on exposa

seulement dans quelles circonstances son acceptation pratique cesse d'être criminelle de la part des catholiques.

Ainsi, la *thèse* est la condamnation absolue des fausses libertés modernes ; l'*hypothèse* signifie uniquement le cas exceptionnel où, cédant, pour ainsi dire, à une force majeure, les catholiques se voient obligés à se soumettre, malgré eux, au joug de ces libertés tyranniques. Et comme il ne peut s'élever aucune discussion sur la *thèse*, nous nous bornerons à expliquer l'*hypothèse,* en employant les paroles mêmes de *la Civiltà*, où nous lisons : « Si les peuples sont véritablement et universellement chrétiens, ils ne peuvent, par là même, avoir de liberté légale que pour la vérité et pour le bien. D'où il résulte que la faculté d'adhérer au mal et à l'erreur est un défaut et une imperfection qui, loin d'avoir droit à la protection, doivent être punis par la loi, si la loi est digne du nom qu'elle porte. (Jusqu'ici il est question de la *thèse*). Mais si vous supposez (voici l'*hypothèse*, mot grec qui signifie supposition), si vous supposez un peuple réduit à des conditions telles, qu'une grande partie de ses membres et ses gouvernants eux-mêmes ne possèdent pas une connaissance certaine de la vérité et une conception claire du bien ; si vous supposez, ce qui serait pis encore, que, chez ce peuple, les

choses vont si mal que l'erreur et le vice sont placés sur le même pied que la vérité et la vertu : il est hors de doute que, dans une semblable hypothèse, la résolution de protéger seulement le bien deviendrait une véritable tyrannie. Nous ne savons s'il serait possible de la mettre en pratique ; mais, en tout cas, il serait bien difficile de la maintenir. Ce serait précisément le contraire du gouvernement dont nous avons parlé plus haut : on en viendrait à n'accorder d'autre liberté que celle d'obéir aux caprices des gouvernants. Dans des conditions si lamentables, il est hors de doute que les catholiques considéreraient comme un avantage insigne en leur faveur que le gouvernement accordât une liberté égale à tous, sans distinguer entre le bien et le mal, entre la vérité et le mensonge, et sans autre préoccupation que d'assurer à tous le respect dans l'exercice de leurs droits extérieurs. Et comment en serait-il autrement ? Dans le cas où la liberté de rendre un culte public à Dieu serait seulement accordée aux hérétiques et aux juifs, et où la liberté de la presse serait le privilège exclusif des blasphémateurs, les catholiques regarderaient comme une faveur singulière que leurs églises fussent, avant toute loi sur cette matière, mises sur le même pied que les temples hérétiques et les synagogues des juifs, et qu'il leur fût permis d'imprimer

l'*Imitation de Jésus-Christ*, de Thomas à Kempis, avec la même liberté dont se sert Ernest Renan pour insulter le christianisme dans le livre qu'il a appelé *Vie de Jésus*, et qui n'est qu'un tissu d'insanités sacrilèges. La liberté pour tous devient alors une aspiration hypothétique, mais légitime pour les catholiques; et la même Église, en condamnant en principe un pareil désordre, et sans reconnaître au mal et à l'erreur des droits qui leur seront éternellement refusés, consentira à voir tolérer l'exercice public de ces droits comme un moindre mal, ou, si vous aimez mieux, elle acceptera cette tolérance, mais seulement comme un bien relatif. Les catholiques ne doivent point alors être accusés d'avoir deux poids et deux mesures. Ils se trouvent dans le cas d'un légitime propriétaire qui, maître de sa fortune, ne veut pas la céder à un autre, mais qui toutefois, dans l'hypothèse où un voleur la lui aurait ravie, accepterait comme une grande faveur de pouvoir en recouvrer une partie ».

Ainsi parle *la Civiltà cattolica*, dans le célèbre article dont il vient d'être donné quelques courts extraits. Ne pas adhérer à cet enseignement serait commettre une erreur lamentable, si l'on était de bonne foi; dans le cas contraire, ce serait se rendre coupable d'une honteuse et criminelle défaillance. On sait maintenant ce qu'est l'*hypothèse* :

c'est une simple supposition. Dites-moi, après cela, si les catholiques libéraux de l'Espagne peuvent lui accorder leurs suffrages ; s'ils peuvent affirmer que la nécessité les oblige à demander cette liberté générale, afin de se soustraire, à sa faveur, à l'oppression d'un pouvoir qui, sous cette seule condition, tolère l'exercice de leurs droits légitimes. Si, après tant d'années d'agitation et de troubles horribles, l'hérésie n'a pas pu encore ouvrir de brèche chez nous, c'est à ces mesures de sage vigueur que, par la miséricorde de Dieu et la protection visible de la sainte Vierge Marie, nous en sommes redevables.

Faut-il pour cela que, nous catholiques, nous demandions que la liberté soit accordée au mal, puisque nous la possédons déjà ? Mais ce serait donner lieu à une guerre civile qui ne manquerait pas de nous anéantir. Et cette guerre, ami lecteur, comme vous en faites vous-même l'aveu chaque jour, a pour cause, non le pouvoir ou la liberté de faire le mal, qui réclame ses droits, mais la conscience catholique, qui voit les siens sans cesse foulés aux pieds depuis quelques années. Que coûte-t-il de dire : « Soyons des catholiques sincères et sans mélange, et alors la guerre cessera » ? Mais, direz-vous, ce serait la négation radicale de la Révolution ! ce serait l'intolérance ! Je vous connais, catholique libéral ! Ce n'est pas

la force de l'hypothèse qui vous oblige à accepter la tolérance de l'erreur ; c'est le désir de complaire à la Révolution, qui vous érige en prédicateur d'un catholicisme amoindri, au mépris des anathèmes du Pape.

IV

Quoiqu'il en soit, on ne peut nier qu'il y ait un nombre plus ou moins considérable d'hommes de bonne foi qui, sans cesser d'être de fermes catholiques et de condamner tout ce que le Pape condamne, sont cependant des libéraux résolus.

Vous voulez savoir si je suis généreux, ami lecteur ? Voyez donc, je pousserai la condescendance jusqu'à vous accorder ce point. Oui, admettons qu'il y ait des hommes, en plus ou moins grand nombre, qui, tout en étant libéraux, professent de l'horreur pour la liberté du mal et l'indifférence religieuse de l'État, et proclament avec le Pape que la religion véritable est obligatoire pour l'État comme pour l'individu ; en un mot, qui pensent et parlent en tout absolument comme le Pape et les catholiques les plus orthodoxes.

Exigez-vous plus encore ? Je vous l'accorde. Mais alors, de deux choses l'une : ou de tels hom-

mes sont des catholiques déguisés sous le masque du libéralisme, et qui ont leurs raisons pour recourir à ce funeste déguisement ; ou ce sont des libéraux déguisés sous le masque du catholicisme. Ce dernier cas est le plus probable. Je vais m'expliquer.

L'homme, pour grave et prudent qu'il soit, a toujours quelque chose de la frivolité de l'enfant et de la femme. Et une des frivolités ou des faiblesses les plus communes chez les hommes graves, c'est de s'engouer de certains mots et de se laisser séduire par certaines expressions. Ce sont, en effet, des paroles, et rien de plus ; mais, à la fin, ces hommes en viennent à avoir pour ces expressions un culte idolâtrique ; ils s'attachent à elles, et toutes les raisons du monde ne les en désabuseraient pas. Que voulez-vous y faire ? C'est là une faiblesse comme il y en a tant d'autres.

Tel est le sort du mot *libéral*. Voici un homme qui condamnera toutes les erreurs du libéralisme moderne, si on les lui présente successivement une à une ; mais, si on lui demande de condamner en bloc tout le système libéral, vous le verrez infailliblement s'y refuser en maugréant, bondir avec fureur, et vous l'entendrez vous dire avec l'accent de la plus invincible obstination : « Après tout et malgré tout, j'ai toujours été libéral, et libéral je veux mourir ».

— Mais vous condamnez, lui direz-vous, chacune des fausses idées du libéralisme.

— Je ne veux point cesser d'être libéral, vous répondra-t-il.

— Mais voyez donc, répliquerez-vous, que si chacune des parties est absurde, le tout doit l'être pareillement, à moins que ne cesse d'être vrai l'axiome mathématique qui dit que le tout est égal à la somme de ses parties.

— Je l'ai dit, je ne veux pas qu'on me jette à la face le titre ridicule de réactionnaire... Je suis libéral.

— Mais ne voyez-vous pas qu'à ce compte, vous professez un libéralisme particulier, qui n'a rien de commun avec ce qu'on appelle ordinairement de ce nom ; un libéralisme qui n'en est pas un, mais qui est purement et simplement le catholicisme ?

— Mon ami, ne vous fatiguez pas... Vos insistances, quelles qu'elles soient, ne changeront rien à mes idées. Je suis catholique entièrement, jusqu'au bout et dans les moindres détails ; je condamne tout ce que le Pape condamne, et dans le sens où il le condamne, sans rien excepter absolument.

Je vous arrête là, mon ami : — vous condamnez tout, l'idée, la pensée, et jusqu'à la parole !

— La parole ! la parole !... Que voulez-vous dire ?

— Parlons plus clairement. Pourriez-vous faire à l'Église le sacrifice qui consisterait à cesser de vous dire libéral, comme vous lui avez fait celui de cesser de croire à chacun des faux dogmes du libéralisme ?

— Mais qu'importe à l'Église que je m'appelle de tel ou tel nom, pourvu que je ne me sépare pas de sa doctrine ? *Le nom ne fait rien à la chose !*

— Voilà, cher lecteur, un homme gagné, séduit par une seule parole, et tellement aveuglé, que, pour cette parole, il va jusqu'à consentir à laisser suspecter sa foi à cause d'elle ; voilà un catholique qui se croit sincèrement tel, et qui l'est assurément, qui s'obstine néanmoins à s'appeler d'un nom que l'Église abhorre et qu'exaltent tous les ennemis de l'Église ; qui s'obstine à ajouter toujours au mot *catholique* un adjectif qui n'a aucune signification, s'il n'ajoute rien au concept essentiel de ce mot, et qui a un sens outré et répréhensible, pour peu qu'il y ajoute, parce que le catholicisme, tel que l'a établi Jésus-Christ, n'a besoin ni d'additions ni de modifications : il est le catholicisme, et rien de plus.

Le groupe d'hommes que vous me citez est

donc convaincu, et fait profession de n'employer le mot *libéralisme* qu'à titre de masque. Toutefois, j'ai des raisons pour croire que plusieurs de ceux qui font partie de ce groupe sont moins des catholiques véritables déguisés sous le masque du libéralisme, que de vrais libéraux affectant les dehors du catholicisme. Et les raisons sur lesquelles je m'appuie pour porter ce jugement, je vous les dirai à l'oreille, cher lecteur, afin que vous vous en serviez en temps opportun, mais toujours, cela s'entend, sans manquer à la charité, en ne perdant pas de vue toutefois cet axiome d'un historien célèbre, qu'on peut appliquer à notre cas : « L'unique charité permise en histoire, c'est la vérité ».

Je vous dis donc que de tels hommes, ajoutant un qualificatif à leur titre de catholiques, me semblent être simplement des libéraux portant le masque du catholicisme. Voici les raisons sur lesquelles j'appuie mon sentiment :

On voit beaucoup mieux ce que c'est qu'un homme à ses actes qu'à ses paroles. Celles-ci, selon la remarque de Talleyrand, servent ordinairement à cacher la pensée ; la conduite révèle à peu près toujours cette pensée, même contre le gré de celui qui agit. Je n'entends pas ici par conduite telle ou telle faute dans laquelle nous pouvons tous tomber ; je parle de la conduite

publique, générale, de la conduite systématique, de ce que nous pourrions plus excatement appeler procédés, tendances pratiques.

Les catholiques dits libéraux ont coutume de procéder de la manière suivante, en Espagne surtout, où l'esprit public est en ces matières plus susceptible et plus délicat. Jamais, dans leur conversation, dans leur journal, dans leur feuilleton, ils ne hasardent une phrase qui soit en contradiction rigoureuse avec la doctrine de l'Église. Vous ne pourrez extraire de leurs articles de fond une proposition qui mérite la note d'hétérodoxe, dans le sens théologique de ce mot. Bien au contraire, ils ne tarissent pas en déclamations enthousiastes, en chaleureuses protestations, en faveur de la religion. On dirait qu'ils ont besoin de répéter à tout propos ces protestations pour faire croire à leur sincérité. Personne, en effet, n'est plus suspect de fourberie et de mauvaise foi que celui qui s'en va criant sans cesse qu'il n'a jamais trahi la vérité. Des paroles ! Encore des paroles ! toujours des paroles ! Comme dit, je ne sais en quel endroit, l'Hamlet de Shakespeare. Examinons les actes, qui ordinairement sont l'interprétation la plus authentique des paroles.

Les catholiques libéraux sont amis de l'Église. Et ils ne parlent jamais des ennemis de cette

même Église qu'avec vénération et respect; dans leurs conversations et dans leurs écrits, ils ont sans cesse sur les lèvres et sous leur plume les titres d' « éloquent, excellent, distingué », qu'ils prodiguent aux rationalistes impudents, qui se font les apôtres de l'erreur. Par contre, de quelle ironie railleuse ces catholiques ne poursuivent-ils pas l'illustre Veuillot, le premier controversiste et le plus vaillant champion de la cause catholique dans notre siècle.

A notre époque même, il y a seulement quelques jours, un journal connu de Barcelone recommandait une *histoire générale de l'Espagne*, qui va bientôt être publiée avec la collaboration de divers écrivains *distingués* de Madrid. Quelques-uns de ces écrivains distingués (moins en littérature qu'en impiété) sont connus de tout le monde pour leur esprit franchement rationaliste et anticatholique. Un journal catholique, en recommandant cette *Histoire*, aurait fait ses réserves, et, pour remplir son devoir jusqu'au bout, aurait averti que l'œuvre en général ne pouvait être bonne, du moment qu'elle comptait parmi ses auteurs un seul écrivain dont les opinions sont mauvaises, attendu que le bien ne peut venir que d'une cause entièrement bonne : *Bonum ex integra causa ;* et qu'il est impossible que l'*histoire* ne reflète pas les opinions religieu-

ses de celui qui l'a écrite. Croyez-vous que ce journal ait agi de la sorte ? Nullement. Il a annoncé, loué, recommandé cette *Histoire*, comme si elle avait reçu l'approbation de l'Église. Que voulez-vous ? telle est la grandeur d'âme des catholiques libéraux !

Ils ne reconnaissent pas de droits au mal. Et dans leurs journaux il y a une place pour le cancan, une autre pour les bouffonneries immondes, une autre pour l'exhibition dégoûtante des tableaux ou représentations obcènes, une autre pour annoncer la vente aux enchères des biens ecclésiastiques, une autre pour insulter et bafouer les évêques lorsqu'ils protestent contre la reconnaissance du vol sacrilège commis par le gouvernement piémontais, une autre pour censurer amèrement la fondation des sociétés et des cercles catholiques bénis par Pie IX. Vous vous en souvenez bien ?... Il est vrai qu'il y a pareillement toujours une place pour annoncer les Quarante-Heures et le saint du jour. Que l'un fasse passer l'autre.

Ils ne veulent pas pactiser avec les ennemis de l'Église. Et cependant vous les verrez toujours en complète solidarité d'intérêts avec eux. Sous la dénomination commune de « grande famille libérale », qui est déjà une phrase topique admise et consacrée par l'usage, ils se groupent tous en-

semble, sans prendre garde aux questions de détails, aussi bien ceux qui conservent le masque dont il a été parlé plus haut, que ceux qui croient plus avantageux de s'en débarrasser. Et chaque fois qu'il s'agit de sauvegarder les intérêts de la susdite grande famille, vous les voyez toujours unis et prêts à s'imposer de mutuels sacrifices, à accepter des transactions, à céder quelque chose de leur catholicisme, de façon à laisser intact et entier leur libéralisme, prouvant ainsi très clairement que, s'ils s'appellent *catholiques libéraux*, ils accordent une plus grande importance à la seconde partie de cette appellation qu'à la première. Ce fait est précieux à constater, et il offre à l'observateur attentif des points de vue très lumineux.

Ils professent la foi dans toute sa pureté. Et vous remarquerez presque toujours qu'ils en parlent dans leurs livres et leurs journaux comme de simples rationalistes. Notez cet autre fait, qui a pareillement une grande importance : le procédé catholico-libéral dans la défense du catholicisme est généralement naturaliste. Pour les écrivains de cette secte, le martyr des premiers siècles est, avant tout, une victime des droits de la liberté de conscience devant le despotisme païen. Le Christ lui-même est bien plus le Libérateur des peuples que le Rédempteur des âmes.

Le moine est l'ouvrier infatigable de la civilisation. La sœur de Saint-Vincent de Paul est l'ange de l'humanité. On voit que ces apologies sont imprégnées de naturalisme, et qu'elles pourraient tout aussi bien tomber des lèvres d'un Turc qui aurait le cœur bien fait et l'esprit impartial.

Si le catholique libéral défend l'unité catholique, il le fait presque toujours en vue d'un intérêt politique, et non point en considération du droit sacré de la foi. L'hérétique Palmerston n'en faisait pas moins, lorsqu'il disait qu'il sacrifierait sa main droite pour procurer à sa patrie le bienfait d'une si précieuse unité. S'il attaque le mariage civil, c'est uniquement à cause du déshonneur qu'il jette sur la famille, et nullement parce qu'il constitue, d'après l'enseignement de l'Église catholique, un véritable concubinage. S'il protège une église contre la pioche du démolisseur, ce n'est point par respect pour la maison de Dieu, mais en vue de considérations artistiques : de sorte que, d'après ce raisonnement, une église ne mérite aucune pitié, si son architecture est de mauvais goût, au lieu qu'un monument construit selon les règles de l'art a droit au respect, fût-il consacré au culte de Vénus. S'il déplore le sort des religieuses expulsées, ce n'est point à cause de l'outrage fait à un institut religieux, mais en raison de la violation du droit d'association, droit que

peut revendiquer une femme quelconque, voire même une femme de mauvaise vie. Ainsi raisonne-t-il sur toutes choses.

Que d'œuvres d'apologétique catholique ont été écrites de cette façon, auxquelles l'éclat de la forme n'a rien enlevé à ce que le fond avait de faux et même de très faux ! et que d'auteurs, lus et exaltés comme catholiques, sont, en principe, de vrais rationalistes, puisque le fondement sur lequel ils appuient leur argumentation n'est pas l'acte de foi catholique, mais bien la seule raison philosophique! Je ne nierai point que d'illustres auteurs, recourant à un artifice, ont admis pour un instant, ou feint d'admettre les principaux arguments de leurs adversaires, pour les attaquer ensuite avec leurs propres armes. Toutefois, les auteurs vraiment catholiques ne recourent jamais à ce genre de polémique, sans faire des réserves expresses et des protestations énergiques, exposant ensuite, toujours en première ligne l'argument emprunté à la foi, à l'ordre surnaturel, et laissant au second ou au dernier rang les raisons de simple convenance. Ainsi ont agi toujours les grands polémistes catholiques. Pourquoi les écrivains catholico-libéraux ne les ont-ils pas imités ? pourquoi remarque-t-on si fréquemment dans leurs œuvres, peut-être contrairement à leurs intentions, l'absence de surnatu-

rel? pourquoi ? Parce que le libéralisme catholique est au fond un pur naturalisme.

Voilà les principaux caractères du système catholico-libéral, que je désire vous voir observer et étudier dans ces livres, feuilletons, journaux, qui se font gloire de ne professer aucune des erreurs doctrinales de la funeste secte libérale. Il en est du libéralisme comme de l'athéisme : il y a un libéralisme théorique et un libéralisme pratique. Il y a tel athée qui n'a jamais dit : « Il n'y a pas de Dieu », et qui néanmoins le nie et lui déclare une guerre cruelle dans tous ses actes. Ainsi, tel catholique libéral n'a jamais professé ouvertement une proposition condamnée ; et cependant chacune de ses actions est la mise en pratique de cette doctrine. Lorsque quelqu'un de ces hommes vous dit : « Je n'ai jamais soutenu la doctrine catholico-libérale condamnée par le Saint-Siège » ; répondez-lui sans hésiter : « Vous avez raison, mon cher ami ; et cela fait honneur à votre habileté reconnue ; en retour, vous la professez continuellement en pratique, ce qui fait concevoir des doutes sérieux sur votre bonne foi et la sincérité de votre catholicisme. »

C'est cela, c'est cela, mon ami : les faits parlent haut.

V

Mais ne vous semble-t-il pas que, s'il n'y avait pas un catholicisme libéral de bon aloi, le Pape et les évêques ne reconnaîtraient pas si facilement les gouvernements catholico-libéraux ? On sait si l'Église suit en tout une ligne de conduite conforme à la rectitude de la foi... et cependant elle n'a jamais refusé cette reconnaissance au libéralisme catholique. Que direz-vous de cela ?

Pauvre ami ! Parlons clairement. « Le Pape reconnaît des gouvernements catholico-libéraux : donc le système catholico-libéral est légitime ». Est-ce là, oui ou non, votre raisonnement ? Vous allez voir les conséquences qui en découlent.

Un protestant dira : « Le Pape reconnaît un gouvernement protestant, par exemple, le gouvernement prussien : donc le protestantisme est légitime.

Un Anglican et un Russe diront : « Le Pape reconnaît le gouvernement de l'empereur Alexandre et celui de la reine Victoria : donc le Pape approuve le schisme d'Angleterre et le schisme de Russie.

Un Turc, dira : « Le Pape reconnaît le gou-

vernement de la Porte Ottomane : donc le mahométisme est la véritable religion ».

Vous riez ? A votre aise ! mais riez, non des exemples que je cite, mais de la logique de certains catholiques libéraux. Le diable ne réussirait pas mieux qu'eux à dire des diableries. Pour Dieu ! qu'ils me répondent : le Souverain Pontife traite-t-il, oui ou non, d'une façon officielle avec les gouvernements luthériens, schismatiques ou musulmans ? leur envoie-t-il, oui ou non, ses nonces ? leur accorde-t-il, oui ou non, jusqu'à ses faveurs ? Les évêques catholiques de ces nations hérétiques ou infidèles jurent-ils, oui ou non, fidélité à leurs gouvernements respectifs ? et les simples fidèles qui vivent dans ces pays, professent-ils, oui ou non, envers leurs gouvernants, la fidélité et l'obéissance civile que tout sujet doit, de par la loi de Dieu, à son gouvernement légitime ? Oui, mille fois oui : le Pape les reconnaît, les évêques les respectent, tous les catholiques leur jurent serment d'obéissance et de fidélité ; et cependant, qui osera dire que le Pape, les évêques et les fidèles cessent de condamner et même approuvent les erreurs de ces gouvernants ? qui poussera l'impertinence et l'absurdité jusqu'à dire qu'en Prusse nos évêques sont catholico-luthériens, puisqu'ils prêtent serment à un empereur luthérien ; ou qu'en An-

gleterre ils sont catholico-schismatiques, puisqu'ils obéissent à une reine schismatique ; ou qu'en Turquie ils sont catholico-musulmans, puisqu'ils sont soumis au sultan, qui professe la doctrine de Mahomet ? Et dans les nations catholiques, on dira que le Pape, les évêques et les fidèles doivent tous, sans exception, être catholico-libéraux, par la seule raison que nos gouvernants sont libéraux ? Le Pape reconnaît les gouvernements libéraux, c'est vrai; mais il les reconnaît non pas parce qu'ils sont libéraux, mais quoiqu'ils le soient; comme il reconnaît les gouvernements hérétiques et musulmans, non pas parce qu'ils sont tels, mais malgré cette déplorable différence de religion. Voilà pour ce qui touche à la reconnaissance des gouvernements et à leurs doctrines ; en ce qui concerne leur légitimité, la réponse est encore plus catégorique. L'Église considère comme gouvernements constitués tous ceux qui, de fait, exercent le pouvoir, sans se préoccuper autrement de leur origine et de leurs droits. Telle est la ligne de conduite qu'elle a suivie dès les temps les plus reculés, et qui est clairement exprimée dans la constitution *Sollicitudo Ecclesiarum,* de Grégoire XVI, que vous pouvez lire à toute heure. Cela suffit à l'Église pour l'obtention de sa fin suprême, qui est le bien spirituel des fidèles, et qui ne veut

point définir des droits humains douteux ou contestables.

Rappelez-vous ici, en passant, un autre caractère du catholique libéral de race pure : c'est la persistance qu'il met à mêler, à chaque instant, le nom du Pape et des évêques à tout ce qui se rapporte à ses intérêts matériels. Fait-il le même cas de leur autorité, quand ils condamnent si énergiquement le catholicisme libéral ?

VI

Cette question n'a-t-elle pas une connexité plus ou moins étroite avec la question autrement délicate et irritante de la forme du gouvernement ?

Elle n'en a aucune, mon cher ami : il y a autant de distance entre ces deux questions qu'entre le ciel et la terre, le divin et l'humain, l'éternel et le fini, l'essence et les accidents, la religion toujours sainte et la politique très rarement sainte.

Vous demeurez stupéfait, n'est-il pas vrai ? Doutez vous de ma bonne foi ? Prenez patience et écoutez-moi un instant ; et vous finirez par me donner raison.

Les formes politiques sont une simple question d'appréciation humaine, sur laquelle l'Église n'a formulé ni une définition ni une condamnation. La monarchie ne vaut pas mieux que la république, et en matière de gouvernement, le système pur n'est pas préférable au système mixte. Toutes les formes, à l'instar de tout ce qui est humain, ont leurs inconvénients et leurs avantages, qu'il n'est pas possible de déterminer d'une façon absolue, mais que l'on doit examiner en tenant compte des mœurs, de l'histoire, des traditions, du tempérament, des préoccupations du peuple, et même de la géographie du pays où ces formes de gouvernement doivent être appliquées. Ni la monarchie ne signifie par elle-même une chose sacrée ; ni la république n'est synonyme, *a priori*, d'un système de gouvernement infernal.

Il y a, à l'Équateur, une république, et l'Église y voit revivre ses plus beaux jours ; il y a une monarchie en Prusse, et elle y est plus persécutée qu'en Espagne au temps de la Fédération. Les républiques et les monarchies sont bonnes, lorsqu'elles sont catholiques, c'est-à-dire, lorsque leur législation ne s'inspire que des enseignements de la foi, qu'elle ne porte aucune atteinte aux droits de l'Église catholique, qu'elle favorise en tout sa légitime influence, qu'elle nie et

refuse tout droit à l'erreur et au mal, qu'elle ne diminue en rien les droits de la vérité et du bien, etc., etc.

Si le gouvernement est catholique dans ses lois et dans sa conduite, il importe peu que le chef de l'État s'appelle roi ou président, empereur ou chef, triumvirat ou gouvernement provisoire ; qu'il gouverne avec une chambre unique ou avec deux chambres, ou encore sans aucun corps législatif. Comme un tel gouvernement, qu'il soit monarchique, aristocratique ou démocratique, légifère et agit en tout suivant la loi de Dieu et les préceptes de son Église, il est catholique et digne de toute confiance. L'intervention plus ou moins grande du peuple dans la confection des lois, dans le vote des budgets, dans la répartition des impôts, dans la distribution des faveurs et des emplois, n'a rien à voir avec le dogme et les commandements de l'Église, et il serait déjà temps que nos ennemis cessassent de faire de telles insanités le thème capital de leurs accusations contre nous. Le dogme et l'Église s'occupent de ce qui est absolu, éternel, essentiel. Mais que telle ou telle nation, en vertu de circonstances particulières, préfère une forme de gouvernement plus ou moins absolu, c'est-à-dire, une intervention plus ou moins grande du peuple dans la gestion des affaires

publiques, c'est là une question de pure appréciation humaine, dans laquelle, lorsque nous traitons exclusivement de doctrines religieuses, nous ne pouvons, ni ne devons, ni ne voulons entrer. Cette question a pour terrain propre et véritable le journal politique ou politico-religieux.

VII

Victoire ! vous êtes libéral comme moi-même. Que voulons-nous autre chose, nous, libéraux de tous les pays, sinon la plus grande liberté dans les formes de gouvernement les plus larges et les plus populaires possibles ? Victoire encore ? A la fin, c'est vous qui passez dans notre camp avec armes et bagages.

Non, mon cher ami, non ; et il m'en coûte beaucoup d'être obligé de vous enlever une si belle illusion. Je m'attendais précisément à cette réplique de votre part, afin d'en prendre occasion pour donner à cette matière l'explication qu'elle comporte. Vous connaissez très peu l'importance du problème qui préoccupe le monde et le partage en deux camps opposés, le camp catholique et le camp libéral, si vous croyez que la

question se réduise à la plus ou moins grande élasticité de la forme politique et gouvernementale. Il y a là une question de principe, et non de forme ; de religion, et non de parti. On en a une preuve dans son universalité même, et dans l'ardeur avec laquelle elle est agitée et dans les républiques et dans les monarchies, en Amérique et en Europe, avec cette particularité qu'elle est inconnue dans les pays qui ne sont pas chrétiens.

Dans ce duel à mort, il est uniquement question de savoir si la société civile doit être régie par la loi de Dieu et se soumettre entièrement aux enseignements de l'Église, ou si elle est absolument libre et indépendante en tout ce qui se rapporte au droit public, sans être obligée de tenir compte, en quoi que ce soit, de cette loi de Dieu et de ces enseignements de l'Église.

Ceux qui disent avec nous que les États (les républiques comme les monarchies, et ces dernières absolues ou tempérées) doivent faire leurs lois et se conduire en tout conformément à la doctrine catholique, et qu'ils agissent contre la justice et la vérité, quand ils s'en éloignent, pour peu que ce soit ; ceux-là sont, ainsi que nous, les vrais et purs catholiques, que l'on rencontre dans tous les partis politiques. Ceux qui prétendent que la vérité révélée et les lois de l'Église n'obligent pas l'État, mais seulement les individus, et qui

ajoutent que l'État doit légiférer sans autre critérium que celui de sa propre souveraineté, c'est-à-dire, le critérium du suffrage populaire dans les gouvernements populaires, le critérium de la majorité parlementaire dans les gouvernements mixtes, celui de la volonté personnelle dans les gouvernements absolus, de sorte que ce qui, en vertu de quelqu'un de ces principes de gouvernement, sera décrété par l'État, cela sera la loi la justice, la raison, ceux-là sont des libéraux. Leurs dogmes fondamentaux sont, dans les gouvernements démocratiques, l'infaillibilité du peuple ; dans les gouvernements mixtes, l'infaillibilité parlementaire ; dans les gouvernements absolus, l'infaillibilité césarienne ou royale (de César ou du roi). Je dis l'*infaillibilité*, parce que c'est l'expression propre et convenable. En effet, si la loi ne se regarde pas comme infaillible, elle cesse d'être une loi. D'où il suit que, dans les gouvernements libéraux ou de droit humain, le législateur, ne pouvant pas déduire l'infaillibilité de ses lois de leur conformité avec la loi de Dieu, doit la déduire uniquement de leur accord avec sa raison propre, ou avec la raison de la multitude, ou avec la raison de la majorité, les seuls critères qu'il admette et auxquels il s'attache. De là résulte constamment la déification complète de la raison humaine,

ou, ce qui revient au même, le Dieu-État, le *divus imperator* du paganisme; ou le peuple souverain de nos jours, c'est-à-dire, en résumé, l'exclusion complète de la loi de Dieu des affaires publiques, et l'intronisation suprême du critère rationaliste dans ces mêmes affaires, puis comme conséquence de tout cela, le suprême despotisme dans celui qui commande, parce qu'il n'a pas au-dessus de lui une règle qui le modère et le dirige ; et la suprême abjection dans celui qui obéit, parce qu'il n'a pas contre l'arbitraire du premier une garantie quelconque autre que la rébellion. En résumé, il résulte de ce système la négation sociale de Jésus-Christ et le règne social de la raison pure; pour parler encore plus brièvement : le naturalisme en politique, ou, en termes plus clairs : l'athéisme officiel.

Voilà qui est bien. Plusieurs d'entre vous, qui défendent de bonne foi lesdites libertés politiques, en soi licites ou au moins indifférentes, ne voient pas qu'avec ces libertés ils défendent en même temps le rationalisme politique, le naturalisme public, l'athéisme social, qui, mêlé à ces libertés, vous apporte la révolution. Il y a là, mon cher ami, un piège satanique. Satan vous dit : « Liberté de discussion ! » Demandez-lui carrément : « Sur quoi » ? Sur ce qui est discutable ? Dans ce cas, nous sommes

d'accord avec vous : vive la discussion ! Sur ce qui n'est pas discutable ? sur les points que l'Église a déjà décidés en premier et en dernier ressort ? c'est sur cela que vous voulez discuter ? Dans ce cas, la discussion n'est qu'une forme déguisée de la souveraineté de la raison, et cela est anticatholique. Il ajoute : « Omnipotence parlementaire ! » Bien ! Jusqu'à quel point ? jusqu'au point où la loi de Dieu et de l'Église dira : Assez ? Jusque-là nous nous entendons. Notre entente ira-t-elle un peu plus loin, sur tous les points, sauf, comme disent les écrivains anglais, à admettre qu'un homme soit une femme ? Tant pis ! tant pis ! Une telle omnipotence est anticatholique, et n'est rien autre chose qu'une forme hypocrite de l'indépendance du *moi*.

Vous comprendrez par là la raison de la bienveillance que la Révolution professe pour les formes de gouvernement libres ou démocratiques, et pourquoi ordinairement les catholiques sont si mal traités par tout le monde. Ces formes ne sont ni mauvaises ni condamnées ; mais ce sont celles qui se prêtent le mieux à l'escamotage rationaliste.

Avec elles, on admet l'excellence de la discuson, sans laisser entendre auparavant qu'il y a plusieurs choses indiscutables, et qui, *a priori*, doivent être tenues pour résolues ; avec elles, on

exagère le respect dû à ce qui a été décidé par les majorités, et l'on déclare juste et légal tout ce que ces majorités ont voté, sans considérer qu'une loi votée par la majorité doit être d'accord avec la loi de Dieu, aussi bien qu'une loi votée par un monarque absolu. Telle est la vérité.

Mettez-vous, je le veux bien, en présence de la Révolution, et proclamez la plus grande somme possible de libertés dans le système de gouvernement ; mais ajoutez ces réserves indispensables. Vous verrez alors que le libéralisme ne vous reconnaîtra pas pour un de ses tenants ; vous verrez comment il vous traitera partout de faux frère et de réactionnaire déguisé. Écoutez une observation. Dans les républiques américaines, où tous les citoyens admettent la forme démocratique et républicaine, tous devraient être appelés libéraux, selon votre façon de juger. Il n'en est pourtant rien : à tel point que, même là où les formes admises par tous sont si libres, il y a cependant un parti libéral opposé au parti catholique. Tant il est vrai que le libéralisme n'est qu'accidentellement, *per accidens*, comme dirait un scolastique, une question de formes politiques; mais qu'en soi, *per se*, il est une question de principes religieux, puisqu'il s'agit de gouverner d'une façon dépendante ou indépendante vis-à-vis de la loi de Dieu.

Voilà, dans sa clarté et sa simplicité, la ques-

tion brûlante des formes du gouvernement. A travers les formes, mon cher ami, le diable s'insinue et pénètre avec les principes. Là est toute la question, je vous le répète. Faites-en la preuve. Dites : « Je veux des formes libres, mais à la condition que la presse sera soumise à la censure religieuse, et que le droit d'association sera limité par l'Église, et que le droit de discussion se bornera aux questions de l'ordre naturel. « — Non, » vous diront-ils : ce n'est point là le libéralisme ; « c'est une théocratie déguisée, et rien de plus ». Après cela, mon cher ami, continuez donc à vous prévaloir et à vous glorifier de votre titre de libéral.

VIII

Pourquoi pas ? En l'entendant dans le sens que je lui donne, et en faisant les réserves dont vous venez de parler, y a-t-il quelque inconvénient à prendre ce titre ?

Que Dieu vous bénisse avec cette parole ! En vérité, mon cher ami, vous en êtes épris ; et vous vous laissez entraîner à l'aveugle, comme tous ceux qui éprouvent une passion violente.

Quels inconvénients y a-t-il, dites-vous, à prendre ce titre ? A mon avis, il y en a tant, que je vais jusqu'à y trouver matière à péché. Ne vous effrayez pas ; mais plutôt écoutez-moi avec patience, et vous allez me comprendre à l'instant.

Il est incontestable que le mot de *libéralisme*, et même celui de *libéralisme catholique*, ont en Europe, dans le siècle présent, la signification d'une chose suspecte et qui ne concorde pas parfaitement avec le véritable catholicisme. Vous ne me direz pas que je pose la question en termes exagérés. En effet, vous ne pouvez vous empêcher de m'accorder que, dans leur acception ordinaire, les mots de *libéralisme* et de *libéralisme catholique* ont été réprouvés par Pie IX. Mettons hors de cause, pour le moment, le nombre plus ou moins grand de ceux qui se croient en droit de continuer à professer un certain libéralisme, qui au fond n'en est pas un. Il est certain que le courant libéral, en Europe et en Amérique, en cette année 1875, qui est celle où nous écrivons, est anticatholique et rationaliste. Passez le monde entier en revue, et voyez ce que signifie le mot de *parti libéral* en Belgique, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Autriche, en Italie, dans les républiques hispano-américaines, et dans les neuf dixièmes des organes de la presse

espagnole. Demandez à tous ce que signifient, dans la langue de chacun de ces pays, les mots *critère libérale*, *opinion libérale*, *courant libéral*, *atmosphère libérale*, etc., et voyez si, parmi les hommes qui, en Amérique et en Europe, se consacrent à l'étude des questions politiques et sociales, vous n'en trouvez pas quatre-vingt-dix-neuf sur cent qui entendent par *libéralisme* le pur et simple rationalisme appliqué à la science sociale. C'est là un fait manifeste et incontestable. Bien que vous et un petit nombre d'autres personnes vous vous obstiniez à regarder comme une chose indifférente ce que l'opinion générale a déjà stigmatisé et flétri comme anticatholique, il est certain que l'usage, qui est l'arbitre et la règle suprême en matière de langage, considère le libéralisme comme un étendard levé contre le catholicisme. En conséquence, quoique, par mille distinctions, réserves et subtilités, vous réussissiez à vous former pour vous seul un libéralisme qui ne contienne rien de contraire à la foi, dans l'opinion du plus grand nombre, dès lors que vous vous dites libéral, vous appartenez à la grande famille du libéralisme européen, tel qu'on l'entend universellement. Votre journal, si vous en avez un que vous décoriez du titre de libéral, sera, dans l'opinion commune, un soldat de plus ajouté à ceux qui, sous cette devise, combattent de front

ou de flanc l'Église catholique. En vain chercherez-vous parfois à vous excuser, vous ne pourrez alléguer chaque jour vos excuses et vos explications, ce qui serait chose assez ennuyeuse ; en retour, le mot *libéral* revient à chacun des paragraphes que vous écrivez. Vous ne serez donc, dans l'opinion publique, qu'un soldat comme il y en a tant qui combattent sous cette même devise ; et, pour autant que, dans votre for intérieur, vous soyez aussi catholique que le Pape, comme s'en vantent quelques libéraux, il est certain que, dans le mouvement des idées, dans la marche des évènements, vous exercerez une influence libérale, et vous serez, malgré vous, un satellite qui ne pourra moins faire que de se mouvoir dans l'orbite générale du libéralisme. Et tout cela, pour une parole ! Voyez : ce n'est que pour une parole ! Oui, mon cher ami, voilà ce que vous gagnerez à vous dire libéral, vous, ainsi que votre journal. Cessez de vous abuser. L'emploi d'un mot vous rend presque toujours, et dans une large mesure, solidaire de ce qui se cache sous l'écorce de ce mot. Et dans le cas présent, vous le voyez et ne pouvez le nier, ce qui se cache sous le mot *libéral*, c'est le courant rationaliste. Pour ma part, je me ferais un scrupule d'accepter cette solidarité avec les ennemis de Jésus-Christ.

Passons à une autre réflexion. Il est également

incontestable que, parmi ceux qui lisent vos journaux et entendent vos conversations, il en est peu qui soient en mesure de pouvoir subtiliser avec vous et distinguer entre libéralisme et libéralisme. Il est donc évident que la plupart prendront le mot dans son acception générale et croiront que vous l'employez de même. Vous n'aurez pas cette intention ; mais, malgré vous, vous aboutirez à ce résultat, de gagner des adeptes à l'erreur rationaliste. Dites-moi maintenant : savez-vous ce que c'est que le scandale ? savez-vous ce que c'est qu'induire le prochain en erreur par des paroles ambiguës ? savez-vous ce que c'est que semer le doute, la défiance, faire vaciller dans la foi des âmes simples et naïves, par un attachement plus ou moins justifié à une parole ? Déjà, dans mon for de moraliste catholique, je vois là matière à péché, et si vous ne trouvez pas d'excuse dans une parfaite bonne foi ou dans quelque autre circonstance atténuante, j'y vois matière à péché mortel.

Écoutez une comparaison. Vous savez que notre temps a vu naître une secte dont les partisans ont pris le nom de *vieux-catholiques*. Cette secte s'est donné la fantaisie de prendre ce nom, et elle est en paix avec l'univers. Supposez donc que moi, qui, par la grâce de Dieu, tout pécheur que je suis, suis catholique, et catholique des

plus anciens, puisque mon catholicisme remonte au Cénacle et au Calvaire de Jérusalem, c'est-à-dire au berceau même du christianisme, supposez, dis-je, que je fonde un journal d'allures et d'opinions plus ou moins indécises, et que je le nomme en toutes lettres *Journal vieux-catholique* : est-ce que je mentirai ? Non, puisque je suis vieux catholique dans la bonne acception de ce mot. Mais alors pourquoi, me direz-vous, adopter un titre qui sonne mal, qui sert de devise à un schisme, et qui fournira aux naïfs et aux mal avisés l'occasion de croire que je suis schismatique, et qui réjouira les vieux-catholiques d'Allemagne, en leur faisant croire qu'ils ont recruté un nouveau frère à Barcelone ? pourquoi, me direz-vous encore, scandaliser les simples ? —Mais j'emploie ce mot dans un sens orthodoxe. — C'est vrai; mais ne vaudrait-il pas mieux ne pas fournir l'occasion de croire que vous l'employez dans une acception erronée ?

Voici donc ce que je dirais à celui qui se risquerait, malgré tout, à soutenir comme inoffensif, le sens du mot *libéral*, objet de tant de réprobations de la part du Pape et de tant de scandale de la part des vrais fidèles : Pourquoi vous faire gloire de titres qui ont besoin d'explication ? pourquoi provoquer des soupçons que vous devez vous hâter de dissiper ? pourquoi vous ranger au

nombre des ennemis, et vous glorifier d'une devise qui, au fond, est celle des ennemis de l'Église ?

Les paroles, dites-vous, ne tirent pas à conséquence ! Plus que vous ne pensez, mon ami. Les paroles sont comme la physionomie extérieure des idées, et vous savez combien parfois est importante pour un raisonnement sa bonne ou sa mauvaise physionomie, c'est-à-dire, les expressions sous lesquelles il se présente à nous. Si les paroles n'avaient aucune importance, les révolutionnaires mettraient moins de soins à défigurer le catholicisme sous leur infâme langage : ils ne l'appelleraient pas sans cesse l'*obscurantisme*, le *fanatisme*, la *théocratie*, la *réaction* ; ils l'appelleraient purement et simplement le catholicisme ; ils ne se feraient pas un titre de gloire de se parer à tout instant des grands mots de *liberté*, de *progrès*, d'*esprit du siècle*, de *droit nouveau*, de *conquêtes de l'intelligence*, de *civilisation*, de *lumières*, etc. ; ils se nommeraient toujours de leur nom propre et véritable : la *Révolution*. Ainsi en a-t-il toujours été. Toutes les hérésies ont commencé par une équivoque sur les mots, et ont fini par des luttes sanglantes d'idées. Et quelque chose de ce genre devait déjà se passer au temps de saint Paul, ou bien le grand Apôtre prévoyait qu'il en serait ainsi dans l'avenir, lorsque, écrivant à Timothée, il l'exhortait à se tenir en garde, non

seulement contre la fausse science, mais encore contre les simples nouveautés de langage (I Tim. VI, 20). Que dirait aujourd'hui le Docteur des nations, s'il voyait certains catholiques se glorifier du titre de *libéraux*, par opposition à ceux qui gardent simplement leur antique nom de famille, le nom de *catholiques*, et feindre de ne pas entendre, lorsqu'on rappelle devant eux les condamnations réitérées portées avec tant d'insistance par le Saint-Siège contre cette « profane nouveauté de paroles »? que dirait-il, s'il les voyait ajouter au mot immuable de *catholicisme* cet affreux appendice que ne connurent ni Jésus-Christ, ni les Apôtres, ni les Pères, ni les Docteurs, ni aucun des maîtres autorisés qui composent la belle chaîne de la tradition chrétienne.

Réfléchissez, mon ami, dans vos intervalles lucides, — si votre passion aveugle vous en laisse quelques-uns, — et vous constaterez la gravité de ce qui, à première vue, vous paraît une pure question de mots. Non, vous ne pouvez pas être catholique libéral; vous ne pouvez pas vous appeler de ce nom voué à la réprobation, alors même qu'au moyen d'arguties subtiles vous réussiriez à trouver un moyen secret de concilier ce titre avec l'intégrité de la foi. Non, la charité chrétienne vous le défend; cette sainte charité que vous invoquez à toute heure, et qui, à mon

sens, est chez vous synonyme de tolérance révolutionnaire. La charité vous le défend : car la première condition de la charité, c'est qu'elle ne trahisse pas la vérité ; qu'elle ne se convertisse pas, selon la parole d'un auteur célèbre, en barricade élevée contre elle ; qu'elle ne soit pas un piège tendu pour surprendre la bonne foi de vos frères moins avisés. Non, mon ami, non, vous ne pouvez pas vous appeler libéral.

IX

Mais les circonstances obligent parfois à de terribles compromis ; qu'on le veuille ou non, il faut suivre, en quelque manière, le courant, et ne pas se poser en intransigeant.

Je vous comprends, mon ami : vous invoquez le souverain recours des circonstances, dernier et suprême argument auquel ont coutume d'en appeler toutes les causes perdues. Savez-vous ce que signifie votre embarras présent, si on le considère tel qu'il est et dans sa simple réalité ? Voici quelle en est la signification : Mon ami, aujourd'hui le monde est divisé en deux camp

qui se font une guerre acharnée : la Révolution et le Catholicisme. Se décider pour l'une ou pour l'autre, offre de grands inconvénients : il y va de la sécurité personnelle, de l'emploi, de la réputation devant le monde, des intérêts du journal. Il est clair, en effet, que si j'appelle mon journal simplement catholique, et si j'y tiens le langage rigoureux d'un catholique, les révolutionnaires vont me retirer leur souscription ; si je l'appelle exclusivement libéral, et si je le mets entièrement d'accord avec son titre, les catholiques ne manqueront pas de m'abandonner. C'est là une affaire grave. Les circonstances m'imposent donc une autre ligne de conduite. Je me tiendrai aux confins des deux camps opposés, et je ferai en sorte d'avoir toujours un pied dans chaque camp. Mon journal sera comme une de ces bornes qui marquent la ligne fixant les frontières des nations. D'un côté de la borne il y aura un écusson qui portera les armes du Christ, et de l'autre un écusson aux armes de Satan. Les révolutionnaires me diront : « Va donc pour l'impie et pour le catholique ! » Je leur répondrai : « Il est certain, Messieurs, que je suis catholique, mais j'appartiens à la grande famille libérale ». Et les catholiques répliqueront aussitôt : « Nous vous soupçonnons d'être révolutionnaire ». Je leur dirai avec calme : « Je suis libéral, en

effet, chers frères dans le Seigneur, mais j'appartiens à ma mère bien-aimée la sainte Église catholique ».

Ai-je deviné, oui ou non, votre pensée, mon ami ? Il me semble que oui, à en juger par la mauvaise contenance que vous prenez. Sachez-le donc, ce partage de la conscience n'est pas possible devant Dieu, quelque commode qu'il soit parfois devant les hommes. Ce ne sont pas les circonstances, mais plutôt la logique et la loi de Dieu, qui commandent en cette matière. Si le Christ, ses apôtres et ses martyrs avaient dû tenir compte des circonstances, l'Église catholique serait encore à fonder. Qu'étaient alors les circonstances ? que le Ciel me bénisse ! Il ne s'agissait pas, pour le chrétien, de se brouiller avec quelques amis, mais de se voir déclaré l'*ennemi du genre humain.* Il ne s'agissait pas seulement de sacrifier quelques souscriptions à l'accomplissement d'un devoir, mais de sacrifier sa propre vie. Et malgré tout, sans tenir compte des circonstances, les chrétiens résistèrent au genre humain tout entier et firent triompher leur opinion, la vérité. Intransigeants ! intolérants ! Ils étaient, en effet, intransigeants comme le devoir, qui est l'intransigeance même ; intolérants comme la vérité, qui est l'intolérance même. Et quiconque ne professe pas ces principes,

pourra s'appeler du nom qu'il voudra, mais non de celui de catholique. Tel est l'esprit qui brille à chaque page de l'histoire de l'Église, l'esprit qui a formé dans tous les temps les héros de la foi et qui a dicté au grand pape Pie IX son invincible *Non possumus*. Laissez donc là les circonstances, qui ne sont le plus souvent que des convenances, et qui auront si peu de valeur au tribunal de Dieu.

X

Un mot encore : Êtes-vous aussi pour cette presse mal nommée religieuse, qui, avec ses excès et ses intempérances, a causé tant de maux à la religion, sous prétexte de la défendre contre le libéralisme ? Ce serait là une chose à examiner.

Ce qu'il faudrait voir, mon ami, c'est s'il y a un catholique loyal qui soit contre elle. Que la Révolution déclame contre le journalisme catholique, cela se conçoit, puisqu'elle en éprouve de la peine ; mais qu'un catholique comme vous se fasse l'écho de ces déclamations, je ne le comprendrais pas, si je n'avais été témoin, il y a un instant, de votre inexplicable aveuglement.

Eh bien ! maintenant, posons la question en termes clairs et précis : la défense de la religion par le journal exclusivement religieux ; telle est aujourd'hui la forme que revêt la polémique, et l'on est forcé de l'adopter. La Révolution voudrait sans doute que nous écrivissions sur chaque question du jour des volumes in-folio, persuadée qu'elle est que ces livres ne seraient pas lus. Mais comme aujourd'hui le journal est lu par tout le monde, elle en prend occasion d'invectiver contre le journalisme. Écoutez encore. Si, pour des raisons particulières, nous eussions dédaigné ce mode de discussion, l'on nous aurait jeté à la face que nous ne voulions pas descendre dans la lice, sur le terrain propre à notre siècle ; que, par haine pour la lumière, nous détestions l'institution de la presse périodique ; que nous ne savions pas nous dépouiller des armes vieillies du moyen-âge. Nous avons adopté les armes de nos ennemis, et ils nous le reprochent en face, comme un crime de lèse-religion, comme s'ils avaient plus que nous souci de l'honneur. Quelle perversité ! quelle hypocrisie !

Écoutez-moi donc. La vérité peut être défendue même par un journal. Y êtes-vous ? Et la vérité a intérêt à ce que chaque jour augmente le nombre de ces vaillants soldats de la parole. Les

grands controversistes catholiques, les auteurs d'œuvres magistrales, forment comme la grosse artillerie de notre armée, qui tire de temps à autre quelques coups de canon pour détruire les fortifications élevées par l'ennemi. La presse périodique est comme l'infanterie, qui, protégée par l'artillerie et s'avançant à travers la brèche que cette dernière a ouverte, pénètre dans le camp ennemi, engage un combat partiel et d'avant-postes, attaquant l'ennemi corps à corps, le harcelant par des assauts répétés, explorant le camp, poussant des reconnaissances et obligeant les suspects à répondre au mot d'ordre, etc., etc. C'est enfin une armée mobilisée excellente, à la condition qu'elle ne cesse pas, ce qu'elle ne fera jamais, d'obéir à la voix du général en chef. Je le répète, le motif de la haine furieuse que l'ennemi porte au journalisme, c'est qu'il touche à la presse exclusivement religieuse.

Et en ce qu'il touche à la presse politico-religieuse ? Il vous semblera qu'ici nos adversaires ont quelque raison pour eux : en effet, cette manie d'accuser les journaux de confondre la religion et la politique, est réellement une accusation atroce. Vous allez voir, cependant, à quoi elle se réduit.

La politique est une science comme une autre. Et l'on peut traiter de la politique dans ses rapports

avec la foi, en tant que le critère de la politique est ou contraire, ou indifférent, ou favorable à la religion.

Dans le premier cas, le journal aura une ligne franchement anti-catholique, ce qui revient à dire que son œuvre sera mauvaise.

Dans le second cas, il sera encore anti-catholique, malgré sa prétendue neutralité, cette neutralité étant déjà d'elle-même anti-catholique, conformément à la condamnation de la proposition XIVe du *Syllabus* : « Dans les questions de philosophie, on ne doit tenir aucun compte du surnaturel ». Cette proposition rentre en plein dans la politique, qui est une branche spéciale de la philosophie.

Dans le troisième cas, il sera politico-catholique, c'est-à-dire qu'il traitera et résoudra les questions politiques, jugera les évènements, appréciera les personnes et les choses selon leur conformité ou leur opposition avec les enseignements de la foi. C'est là précisément ce que fait cette presse politico-religieuse, objet de tant de malédictions.

Ainsi, après tant de déclamations et d'outrages, nous concluons purement et simplement que le journalisme religieux est non-seulement licite, mais que, d'une certaine façon, parmi tous les écrits politiques, il est le seul licite et le seul permis par la loi de Dieu. Repassez, si vous le voulez, l'argumentation précédente.

Il me paraît étrange que tant de catholiques, emportés par leur haine contre les choses catholiques, lancent ainsi à tort et à travers leurs anathèmes contre la presse catholique, alors qu'elle a été l'objet de plusieurs brefs de félicitation de la part de Pie IX.

Bornons-nous ici à mentionner ceux qui ont été adressés aux excellents journaux l'*Univers*, de Paris ; l'*Unità cattolica*, de Turin ; le *Pensamiento espanol*, de Madrid. Quoi encore ? On sait que *la Civiltà cattolica* fut fondée à l'instigation spéciale du Souverain Pontife, et recommandée par lui, dans un bref adressé aux RR. PP. Jésuites. Eh bien ! *la Civiltà* est un journal, non seulement religieux, mais politico-religieux, et il est incontestable qu'en passant en revue, chaque mois, les évènements politiques du monde, elle le fait avec une entière liberté, qui n'a d'égale que sa science profonde. Qui osera maintenant censurer la presse politico-religieuse et l'accuser d'être préjudiciable au bien ? qui ? Voyez vous-même, qui pourra l'oser ? Ce sera le catholique libéral : cela se conçoit naturellement, puisque c'est lui que la moutarde pique....

Mais ses intempérances ! C'est la vérité ; nous ne nierons pas que les journalistes catholiques sont ordinairement des hommes revêtus d'une chair mortelle, et non des anges nous apparaissant sous

la forme humaine. Ils peuvent, dès lors, avoir leur vivacité de caractère, et, stimulés par la charité avec laquelle ils ont l'habitude de traiter leurs adversaires, et en particulier les catholiques libéraux, ils peuvent quelquefois jeter, comme on dit, le manteau au taureau, et tomber dans quelque faute de fragilité. Nous ne les approuvons point en cela, et ne cherchons même pas à les excuser. Mais que celui qui est sans péché sur ce point, leur jette la première pierre. Oui, mon ami, vous-même, qui recommandez tant la modération et la charité, vous discutez souvent avec vos adversaires, non en donnant des raisons, mais en écumant et frappant du pied, et vous êtes le *Veuillotiste* le plus acerbe, lorsque, par accident, vous venez à prendre la mouche, ce qui vous arrive très fréquemment. Arrêtez-vous donc, si vous ne voulez pas que je vous prouve par mille citations ce que j'avance. Finalement l'illustre Veuillot, à propos d'une observation du Pape où il croyait être visé, fut si humble, qu'il l'inséra dans son journal, la loua, et, après avoir déclaré qu'elle le regardait, il demanda pardon à ses adversaires. Bien que cette observation du Souverain-Pontife s'adressât à tous les journalistes, nous n'avons point vu que les catholiques libéraux aient imité la conduite glorieuse et édifiante du *féroce* Veuillot.

« Mais pourquoi les séculiers vont-ils se mêler des choses de la religion » ? — Mon ami, je vous ai entendu mille fois formuler cette attaque contre la presse catholique. Vous n'avez pas raison de parler de la sorte ; non, vous n'avez pas raison. Précisément, les grands polémistes de l'école catholico-libérale sont presque tous séculiers ; et ils parlent et discutent des choses de la Religion, à leur façon, avec le plus grand sans-gêne. Vous êtes séculier, époux et père de famille, et, dans vos conversations et vos écrits, vous traitez, au point de vue philosophique et théologique, des questions où se mêle la religion, et vous le faites parfois avec succès et avantage. Et, dès le commencement du christianisme, il y a eu des séculiers qui ont écrit sur la religion, et, parmi eux, il en est quelques-uns qui, malgré des égarements postérieurs, ont été rangés parmi les grands écrivains catholiques. Rappelez-vous Origène et Tertullien, qui ne furent assurément pas des évêques. Non, la polémique catholique n'est pas interdite au séculier, pourvu qu'il s'astreigne aux conditions qui s'imposent pareillement à l'ecclésiastique, c'est-à-dire qu'il se soumette à l'autorité de l'Église. Enfin, mon ami, pour dissiper entièrement des appréhensions si peu fondées, puisque vous êtes si craintif sur certains points et si hardi sur d'autres, je vous dirai que le Pape vient de féliciter

M. Charles Périn, professeur séculier à l'université de Louvain, à l'occasion de son ouvrage intitulé : *Les Lois de la société chrétienne,* et l'a comblé d'éloges mérités. Et ce M. Charles Périn n'est point un évêque, mon ami, mais simplement un bon laïque, comme il y en a tant d'autres qui, à l'ombre de l'épiscopat, combattent avec la plume que Dieu leur a placée dans la main.

Je vous ai pareillement entendu citer, à l'appui d'une opinion extravagante, nouvelle dans l'Église de Dieu, certaines phrases d'un évêque que vous ne nommez pas, mais qui, dites-vous, a occupé le siège de Montpellier. Vous ne parlerez point ainsi de l'évêque actuel, qui n'a point écrit ce que vous avancez. Le direz-vous, cependant, d'un évêque de Montpellier qui, pendant le concile du Vatican, a donné un juste sujet de blâme et de tristesse ? Je me bornerai à vous répondre, à ce propos, que Dieu, dans sa grande miséricorde, a envoyé un rayon de lumière céleste à l'évêque qui avait eu une telle attitude dans ces circonstances critiques ; qu'il lui a ouvert les yeux et l'a amené à donner sa démission, avec de grands sentiments de repentir. Vous voyez par là, mon ami, quel préjudice vous portez à la réputation de ce prélat et à votre bonne foi, avec cette citation inopportune (1).

1. C'est uniquement à cause de cette citation que nous nous

Et si vous me pressez encore, je finirai par vous dire que, jusqu'à ce jour, je ne sache pas qu'aucun concile ait défini l'infaillibilité individuelle de chaque évêque; que Nestorius et Jansénius étaient évêques, et que, cependant, personne n'invoquera leur témoignage pour la défense de la doctrine catholique. Bien plus, votre respect pour les prélats de l'Église de Dieu est si sincère, que naguère je vous ai entendu insulter grossièrement un évêque catalan, digne d'estime, quelle que soit son opinion politique, et dont vous avez dit publiquement qu'il se préparait à fuir en France, où il aurait déjà envoyé de fortes sommes: c'est-à-dire que vous l'avez traité, à la façon des journaux de cabaret, de voleur public et d'escroc. En vérité, vous respectez beaucoup, souverainement, les prélats de l'Église de Dieu !

sommes vu obligé d'écrire de telles paroles au sujet de Mgr l'évêque de Montpellier. Si quelque catholique libéral s'en scandalise, la faute en devra être imputée, non à nous, mais à ceux qui, craignant sans cesse de scandaliser les méchants, ne se mettent pas en peine de scandaliser les bons, invoquant le témoignage de prélats à l'appui de leurs étranges et malséantes doctrines. La charité que l'on nous prêche si fort, oblige en ce cas de prévenir les fidèles, « afin qu'ils ne se laissent pas éblouir », selon la parole de Mgr de Ségur, « par l'éclat de certains noms ou de certaines réputations contemporaines ».

C'en est assez, mon ami : notre entretien finit par traîner en longueur, et déjà vous ne m'écoutez plus qu'avec des marques sensibles d'impatience. Dieu veuille toucher votre cœur et éclairer votre intelligence, pour que vous le connaissiez et l'aimiez, en suivant en tout, avec docilité, la voix de notre Mère commune, sans vous laisser aller aux caprices de l'enfance, aux entêtements du sexe faible, et aux révoltes sataniques de l'enfer. Voyez quel a été le sort des amis de votre jeunesse, de vos chefs d'école ; voyez avec quelle note infamante passeront à l'histoire du catholicisme des noms illustres, qui, sans cela, auraient brillé d'un éclat si vif et si pur. Rappelez-vous le malheureux P. Hyacinthe, hier astre étincelant au firmament du catholicisme libéral, et aujourd'hui enseveli dans le bourbier d'une luxure sacrilège. Tels ont été ses débuts, telle a été sa chute. Peut-être le Seigneur a-t-il permis, dans ses décrets éternels, cette si horrible apostasie, pour ouvrir les yeux à cet esprit si audacieux et si imprudent. Grand Dieu ! passer de la chaire de Notre-Dame de Paris dans les bras impudiques de madame Merriman ! Catholique libéral, que cet exemple vous instruise !

A. M. D. G.

MAÇONNISME ET CATHOLICISME

PARALLÈLE

entre la doctrine des loges et celle de la sainte Église catholique, apostolique et romaine.

INTRODUCTION

A la première impression d'étonnement causée dans le monde par la très importante encyclique *Humanum genus* de notre Saint-Père le pape, Léon XIII, encyclique dirigée contre la Franc-Maçonnerie et si connue de nos lecteurs, a succédé partout une discussion ardente et fiévreuse sur les points principaux de ce document, le plus considérable peut-être de tous ceux qui ont été adressés au monde catholique par le Saint-Siège durant ce siècle. Ce document n'est point de ceux que la secte peut plus ou moins étouffer, à la faveur de la confusion de ses arguties ou de ses fanfaronnades, ou de la misérable conspiration du silence. Non : cette parole souveraine a dé-

passé dès le début tous les évènements du jour, étant elle-même l'évènement le plus considérable et le plus solennel; elle a couvert toutes les clameurs de la presse et des clubs : elle tombait de si haut et avait un tel ascendant moral, que rien n'eût été capable de la dominer. Aujourd'hui encore, bon gré malgré, tous ceux qui parlent ou qui écrivent, traitent ce sujet: les bons comme les mauvais, les catholiques et les rationalistes. L'encyclique, en effet, a trouvé partout un écho favorable ou hostile; partout encore elle est reçue ou avec une soumission absolue ou avec une résistance ouverte : nulle part elle ne trouve le dédain ou l'indifférence.

Nous avons donc à en parler à notre tour; et puisque nous avons le grand honheur d'occuper un poste modeste, il est vrai, dans la lutte contemporaine, nous ne pouvons, ni ne devons, ni ne saurions laisser passer, sans la saisir, l'occasion qui se présente à nous de combattre le bon combat.

Le premier effet, disions-nous, produit dans le monde par la parole pontificale, a été l'admiration, l'étonnement, une profonde stupeur. Comment, disaient plusieurs, le Souverain Pontife a-t-il porté l'audace à ce point? Mettant le pied à l'étrier, s'il était permis de parler ainsi, comme pour s'échapper de Rome, à la façon d'un fugitif,

le Pontife opprimé ose regarder en face et intrépidement les pouvoirs du jour, qui, à quelques rares exceptions près, sont tous atteints par les anathèmes lancés contre la franc-maçonnerie. N'espère-t-il rien de l'Angleterre ou de la Prusse? comment donc lance-t-il hardiment ce gant aux francs-maçons couronnés de Prusse et d'Angleterre? Ne dit-on pas qu'il se trouvera bientôt dans la nécessité de demander à quelqu'un de ces gouvernements un asile pour abriter le dernier reste de son indépendance? comment donc se ferme-t-il la porte de tous ces États avec cette intempestive déclaration de guerre à tout le monde officiel?

En vérité, il faut convenir que le Pape s'expose beaucoup, par ce document, qui est comme un soufflet sonore appliqué par sa suprême autorité sur les joues de tous les révolutionnaires démocrates ou aristocrates des temps présents. Il s'expose beaucoup? donc il a une sainte hardiesse. Il s'avance beaucoup? donc il se sent bien fort, même en face des puissances, ce pouvoir que l'on représente comme aux prises avec la mort. C'est qu'il respire vigoureusement, très vigoureusement, mes amis; et ce moribond qui n'achève jamais de mourir, communique une vie plus abondante à ceux qui vivent déjà. Voyez ce qui se passe aujourd'hui. Pour montrer au monde

qu'il n'attend de lui aucun service et qu'il ne le redoute nullement, il brûle, pour ainsi dire, ses vaisseaux, cet insigne chef des armées spirituelles, et, nouveau Fernand Cortez, il aborde sans crainte aux rivages escarpés de la Révolution ; il prend l'offensive, et met tout à feu et à sang jusque dans l'intérieur des forteresses ennemies ; il étreint le monstre corps à corps, afin de le frapper au cœur. Et, vive Dieu ! il l'a frappé dans une attaque habile ; et voilà que nous tenons le monstre, qui se roule dans des convulsions désespérées, rejetant un sang immonde et annonçant par ses horribles rugissements la fureur que lui cause cette première défaite.

Voilà pour ce qui concerne le monstre révolutionnaire. Mais, pour nous, il est d'une certitude indubitable que le coup le plus terrible, le plus décisif, le plus mortel porté par l'encyclique, a frappé la Révolution à l'eau de rose, bénigne, celle qui porte le nom de catholicisme libéral. Le *Syllabus* a été sa sentence de mort ; l'encyclique *Humanum genus* est son exécution et son enterrement.

Ils s'en allaient dogmatisant sans cesse, ces messieurs les demi-révolutionnaires, qui sont les plus mauvais de tous, par là même qu'ils ne veulent pas le paraître ; annonçant que la stratégie excellente des plus fermes catholiques, en

provoquant contre l'ennemi actuel les rudes combats que nous connaissons tous, était extravagante. Par peur de nous ne savons quels conflits journaliers, ils voudraient qu'on ne dit rien, ou qu'on parlât fort peu de ces questions, et, au moins, toujours en un style qui pût, l'entreprise étant difficile, vaincre l'ennemi sans l'irriter, ou au moins sans l'humilier; que l'on combattît tant que l'on voudrait (à la bonne heure !) les sectes des siècles passés; mais jamais, au grand jamais, la secte actuelle : comme si, dans nos luttes catholiques, nous devions nous en tenir à donner un grand coup d'épée au cadavre d'un Turc, ce qui est certainement une manière de combattre très pacifique, et qui ne donne pas beaucoup d'ennuis; qu'enfin, dans toute loi, on se tînt en garde, non pas contre l'opportunité, qui est une grande loi, mais bien contre l'opportunisme, qui en est la contrefaçon et la honteuse parodie. Voici qu'au milieu de tout cela retentit tout à coup, du haut de son Sinaï, la voix du Pape: il sanctionne, par cette encyclique, qui sera désormais l'expression la plus complète du décalogue antirévolutionnaire, toute la propagande que, durant les dernières années, sont venus soutenir, au prix de si mortels ennuis, les chefs les plus vaillants de l'intransigeance catholique. Il soulève, au moment qui semble le moins opportun, c'est-

à-dire, contre toutes les règles de l'opportunisme, la question de toutes la plus brûlante, au moment de tous le plus critique, contre les personnes et les choses les plus recommandables; laissant une fois de plus résolue et décidée, une vérité souvent méconnue aujourd'hui, bien qu'elle soit de simple bon sens, à savoir que jamais il n'y a un meilleur moment pour combattre que celui où les ennemis présentent ou acceptent le combat.

L'encyclique *Humanum genus*, en disant seulement : « Je suis là », a donc gagné deux grandes victoires pour la bonne cause de la vérité : à la Révolution cruelle, elle a donné la mesure de sa valeur et de sa force ; à la Révolution hypocrite, elle a dévoilé une fois de plus sa fausseté et enlevé son masque. Et elle nous a donné, à nous tous catholiques, en même temps une grande consolation et une grande leçon : la consolation de savoir que nous soutenions un bon, un excellent combat, lorsque nous parlions, il y a quelque temps, comme parle aujourd'hui le Pape; la leçon qui nous encourage à continuer désormais à soutenir le même combat, toujours de la même façon, mais avec un nouvel enthousiasme et une nouvelle intrépidité.

Dans cet opuscule, nous allons écrire un commentaire simple et populaire de ce grave document pontifical. Connaître l'ennemi, c'est déjà avoir

un très grand avantage pour le vaincre. Faisons donc connaître au monde actuel, moins mauvais peut-être que trompé, les doctrines de cette secte infernale, dont l'organisation matérielle offre un danger moindre que sa propagande continuelle dans l'ordre des doctrines.

Nous croyons ainsi remplir simplement un devoir. Que nos lecteurs regardent aussi comme un devoir pour eux de contribuer selon leur pouvoir à la diffusion de ces idées, principalement dans la classe la plus modeste et la moins instruite, et, par là même, la plus exposée aux séductions de la secte infernale.

Sabadell, mois du Sacré-Cœur, 1885.

MAÇONNISME ET CATHOLICISME

I

A quoi bon cette nouvelle condamnation de la franc-maçonnerie et de ses doctrines, prononcée par le Souverain-Pontife dans l'encyclique HUMANUM GENUS? *Le maçonnisme est-il la même chose que la maçonnerie ?*

L'objet de l'encyclique *Humanum genus* est la condamnation de la maçonnerie. Cette secte infernale ayant été déjà, à plusieurs reprises, réprouvée et condamnée par le Saint-Siège sous les précédents pontifes, la première question que l'on se pose en présence de ce nouveau document, est la suivante :

« Pourquoi cette nouvelle condamnation, si « Rome avait déjà prononcé sur le même sujet « une sentence officielle, aussi autorisée, et par « conséquent aussi obligatoire pour les vrais « catholiques que l'encyclique actuelle ?

« Pourquoi le Pape nous parle-t-il encore sur « le même sujet ? et pourquoi les ultramontains « regardent-ils ce document comme une véritable « nouveauté ? »

Nous allons répondre, dans la modeste mesure de nos forces, à ces doutes ; et ces doutes eux-mêmes nous mettront en mesure d'étudier et de comprendre parfaitement l'importance spéciale qu'offre le susdit document sur tous les autres du même genre.

Certes, la maçonnerie était condamnée, sous ce même nom, depuis déjà longtemps, et notre Saint-Père le Pape tient compte des condamnations de ses glorieux prédécesseurs. Ainsi, autrefois comme aujourd'hui, il y avait péché à appartenir à la maçonnerie, et cette secte a été maudite dès qu'elle a été pour la première fois déclarée satanique et antichrétienne par le Docteur universel. Mais ce que n'avaient pas fait les précédents actes pontificaux, c'était de la définir, de la représenter, de la photographier en quelque sorte, de montrer ce qu'elle est en elle-même et dans ses œuvres, avec l'ampleur et l'étendue que vient de déployer le Vicaire actuel du Christ. C'est là ce qui fait le caractère spécial et dominant de la présente encyclique. La maçonnerie est détestable ; c'est un crime d'être maçon : nous tous catholiques, nous savions et prêchions déjà cela. Mais qu'est-ce qu'être maçon ? que sont les doctrines essentiellement maçonniques ? jusqu'à quel point le maçonnisme a-t-il infecté la société actuelle ? c'est là ce qu'ignoraient un grand nombre

d'hommes, même parmi les bons; c'est ce que plusieurs, même parmi les catholiques sincères, ne voulaient pas comprendre entièrement ; c'est ce qui, pour plusieurs, n'était qu'une manie insensée ; un thème fastidieux de convention des fanatiques et des intransigeants : de sorte que le principal effet de la parole pontificale a été, cette fois, après avoir condamné de nouveau la secte, de la démasquer ; après l'avoir réprouvée, de la peindre ; en appelant l'attention du monde sur la maçonnerie, de l'appeler aussi sur le maçonnisme. La maçonnerie étant ainsi entendue, et, après avoir étudié longuement et attentivement la parole de Léon XIII, nous avons intitulé le présent travail, non pas *Maçonnerie et Catholicisme*, ce qui semblait être une formule plus concrète, mais *Maçonnisme et Catholicisme*, titre qui embrasse plus complètement tout le concept maçonnique : car, à notre humble avis, il y a là le concept le plus essentiel, le plus exact, le plus naturel de l'encyclique.

Toutefois, quelqu'un se rira peut-être de notre distinction, en la qualifiant de souverainement abstraite et métaphysique, sinon d'arbitraire et de puérile. Nous allons lui prouver qu'elle est au contraire et simplement très pratique, très facile à saisir, et d'une application indispensable et immédiate.

La maçonnerie est une association ou une secte, jusqu'à nos jours presque entièrement secrète, aujourd'hui publique et officielle, et partout connue, jusque dans la rue, presque à l'égal d'une institution légale. Elle a son organisation, sa doctrine, ses procédés, ses initiations, ses assemblées, etc. Les maçons sont ceux qui s'y sont affiliés et qui n'y ont pas renoncé par une abjuration formelle. Telle est en abrégé la société appelée la maçonnerie. Il nous suffit pour le moment d'en donner une notion fondamentale.

Il y a là la maçonnerie et les maçons ; mais ce n'est pas encore le maçonnisme. Le maçonnisme est plus et beaucoup plus que cela. Tel est l'objectif principal et le plus étendu que vise, comme on peut le voir, l'encyclique *Humanum genus*. Le maçonnisme est la doctrine maçonnique qu'ont l'habitude de tenir, de professer et de pratiquer, et que tiennent, professent et pratiquent réellement plusieurs de ceux qui, *matériellement*, ne peuvent pas être appelés maçons, parce qu'ils ne sont pas matériellement inscrits sur les registres de la maçonnerie. Le maçonnisme est l'influence maçonnique dans les lois, dans la diplomatie, dans les lectures, dans les divertissements, dans les œuvres de bienfaisance, dans l'enseignement et dans toutes les sphères de la vie sociale. On peut être fauteur, complice et coupable de tout

cela, sans être positivement affilié aux loges ou avoir revêtu le tablier maçonnique. Pour rendre notre pensée plus claire, nous allons recourir au moyen simple et populaire des comparaisons. La lumière que les physiciens appellent diffuse, et qui est celle qui éclaire, pendant le jour, les lieux où ne pénètrent pas les rayons du soleil, n'est assurément pas le soleil lui-même. Toutefois, c'est la lumière du soleil, bien qu'elle ne soit pas le disque solaire. C'est de lui qu'elle tire toute sa beauté, sa splendeur, sa bienfaisante influence. Ainsi en est-il du maçonnisme : il est le resplendissement, le rayonnement *diffus* de ce foyer ténébreux de perversité antichrétienne qui s'appelle la Maçonnerie. Il étend son influence beaucoup plus loin que cette dernière ; il empoisonne, corrompt et tue maçonniquement même un grand nombre de ceux qui ignorent l'existence des maçons et de la maçonnerie. L'effet de ce maçonnisme ou de cette maçonnerie diffuse, beaucoup plus funeste que celui de la maçonnerie dans son sens concret et matériel, est cet horrible pouvoir que possèdent aujourd'hui les loges dans le monde entier, et qu'elles ne posséderaient certainement pas, si la maçonnerie ne pouvait compter que sur le concours de ses affiliés officiels, et si elle n'était pas aidée et servie par la protection plus efficace d'un très grand nombre de maçons inconscients, c'est-

à-dire, de catholiques imprégnés, quelquefois sans le vouloir, d'autres fois par leur faute; du maçonnisme le plus raffiné.

Il nous semble que cette distinction ne paraîtra plus désormais si relevée et si métaphysique à quelques-uns de ceux qu'elle faisait peut-être sourire au début. Il nous semble qu'ils commencent à apercevoir par notre façon de poser la question, le but que nous poursuivons. De ce point de vue élevé, des horizons étendus, immenses, se déroulent à nos yeux.

On verra déjà comment, en prenant une à une les paroles du Pape, et spécialement celle qui a pour but de démasquer la maçonnerie, nous mettons, avec l'aide de Dieu, le doigt sur la plaie, et trouvons dans cet admirable document émané de Rome le diagnostic de tout le mal social à l'heure présente. La première cause et la première racine de ce mal, c'est la maçonnerie, dont l'effet le plus général et le plus terrible dans ses conséquences est ce que nous avons appelé le maçonnisme. Cette dénomination vulgaire et usuelle, donnée aussi comme authentique par Rome dans d'autres documents, est, pourquoi ne le dirions-nous pas à notre tour ? — celle de *libéralisme.*

Nous le verrons, avec l'aide de Dieu, dans les chapitres suivants. La distinction que nous avons indiquée, marque d'avance la division naturelle de

notre travail : nous parlerons d'abord de la maçonnerie considérée dans son objet *matériel*, ou de la secte en particulier, *in concreto*, et cela seulement par manière de construction de lieu ; en second lieu, et principalement, nous parlerons de la maçonnerie considérée dans son objet *formel*, *formaliter*, ou du maçonnisme et des œuvres et des influences maçonniques en général.

Le Pape a ouvert la brèche par laquelle nous devons passer sans crainte ni respect humain, nous tous qui nous faisons gloire de marcher sous les ordres d'un chef aussi vaillant.

II

De l'existence dans le monde actuel de cet horrible foyer d'antichristianisme qui s'appelle la maçonnerie.

La première chose que fait l'encyclique *Humanum genus* au sujet de la maçonnerie, c'est d'affirmer son existence. Et cette affirmation semble mériter d'être signalée, en raison de son importance capitale.

La tactique des sectaires, quand ils se sentent atteints par une condamnation pontificale, est tou-

jours la même : tout d'abord ils assurent, sur le ton de la plaisanterie, que cette erreur ou cette secte contre laquelle est lancé l'anathème n'existe pas, que cette hérésie n'est qu'un mythe éclos dans l'imagination du Pape ; ensuite, ils en viennent toujours à distinguer dans la doctrine réprouvée un bon et un mauvais concept, prétendant que dans tel sens la condamnation est légitime, mais non dans tel autre, qui est précisément celui qui la motive davantage. L'arianisme et le pélagianisme, qui furent les hérésies les plus formidables ; le jansénisme et le libéralisme, qui ont été les hérésies les plus funestes des derniers temps, ont brillé entre toutes par l'habileté avec laquelle elles ont su se maintenir comme sur un champ de bataille vaste et bien protégé, à la faveur de ces subtilités diaboliques. Contre ces subtilités tortueuses, qui, plus que tout le reste, caractérisent leur perfidie native, l'Église a toujours opposé l'infaillibilité de son enseignement, non seulement en ce qui touche aux doctrines considérées au point de vue spéculatif ou théorique, mais aussi relativement à leur existence pratique, dans l'ordre des faits, qu'elles se trouvent exposées dans un livre, ou incarnées dans une secte ou dans une institution. De sorte que l'autorité décisive du magistère pontifical s'exerce non seulement sur le dogme et les enseignements qui lui sont opposés, mais aussi

sur le *fait dogmatique*, c'est-à-dire, sur ce que nous pourrions appeler sa réalisation pratique dans la sphère sociale. Il n'est donc pas oiseux que le Pape commence son très grave document en affirmant l'existence de la maçonnerie.

Pour peu que l'on connaisse le monde misérable dans lequel nous vivons aujourd'hui, ce monde qui, nonobstant ses fastidieuses prétentions de lumière et de civilisation, est parfois aussi insensé, aussi arriéré, et, sur beaucoup de points, plus crédule et plus facile à tromper que s'il avait vécu il y a trois siècles ; pour peu, je le répète, que l'on connaisse le monde malheureux avec lequel nous avons à vivre, on verra que ce qui convenait avant tout, c'était cette solennelle et très autorisée affirmation. Aussi bien, il y a moins d'un an, parlant avec un homme considérable, qui se pique d'être savant et qui l'est réellement dans une certaine branche, nous avons entendu avec tristesse tomber de ses lèvres cette affirmation magistrale, que la franc-maçonnerie est une chimère, et que nous ne sommes guère que des enfants à la mamelle, tremblants à l'aspect d'un fantôme, nous qui, à toute heure, nous occupons de la maçonnerie. Ils sont nombreux, ou du moins ils l'ont été jusqu'à ce jour, ceux qui ont cru que réellement la maçonnerie n'est qu'une machine de guerre inventée par les orateurs ou

les journalistes ultramontains. Ils n'observent pas que cette entreprise où l'on ne voit rien de la maçonnerie, est précisément la première des ruses maçonniques, celle que la secte emploie avec le plus d'ardeur et sans contredit avec le plus de succès. Pour tous ces hommes, la très grave parole du Pape, qui affirme, dans la plénitude de son infaillible autorité, que la franc-maçonnerie existe, et existe véritablement, cette parole pontificale est tombée comme une bombe au milieu de leurs négations innocentes ou perfides.

Il est donc certain et démontré, non seulement par le témoignage des faits, que les aveugles volontaires ont pu seuls jusqu'à ce jour ne pas voir, mais d'une façon beaucoup plus formelle encore par l'autorité divine de l'Église, qu'il existe une secte appelée la maçonnerie ou la franc-maçonnerie. C'est là un fait réel, vivant, palpitant, actuel, comme les autres qui, dans le monde extérieur et sensible, appellent notre attention. Il existe une vaste association ou ligue, secrète jusqu'à ces derniers temps, presque publique et officielle aujourd'hui, qui compte par milliers dans chaque nation des centres secondaires appelés loges, et dont les adeptes ou affiliés se comptent par millions, rangés sous une bannière commune, sans égard pour les différences de nationalité ou de politique, et animés d'une même

haine contre le Christ et sa sainte Église. Comme il existe, en plein jour et au grand soleil, une société visible, organisée, ayant ses chefs reconnus et acceptés, avec sa hiérarchie ; société qui s'appelle le christianisme, parce qu'elle est en quelque sorte la personnification des doctrines et des préceptes du Christ, son immortel fondateur : ainsi il existe une autre société, qui est née et a grandi à la faveur des ténèbres, organisée elle aussi et possédant sa hiérarchie, soumise à des chefs redoutables et mystérieux ; société qui, étant comme une personnification de toutes les haines contre le Christ, peut fort bien s'appeler l'antichristianisme organisé, ou mieux l'Antéchrist, et qui, uniquement pour des motifs de convenance stratégique, ne porte pas ce nom, mais celui de Maçonnerie ou de Franc-Maçonnerie. Une telle société, formidable Église de Satan, en opposition directe et en lutte continuelle avec l'Église du Christ, se trouve répandue, comme son éternelle rivale, par tout le monde connu, et travaille de tout son pouvoir à étendre chaque jour ses incommensurables frontières. Et son désir est d'établir dans tous les pays et par tous les moyens un royaume universel de Satan en face du royaume universel de Jésus-Christ, à qui son Père a donné en héritage tous les siècles et tous les peuples, bien que, pour des fins connues de son insonda-

ble providence, mais que nous connaissons en partie, il ait permis que ce royaume divin soit en lutte continuelle avec le royaume de Satan, jusqu'à l'heure du triomphe complet du Christ au jugement universel. Cette société infernale existe, elle travaille, elle conspire, elle écrit, elle pérore, elle légifère, elle gouverne, elle lutte, elle étend son empire, et elle porte en elle-même la clef de la majeure partie des événements modernes. Son œuvre est ce monde officiel établi partout, ou directement contre Dieu, ou honteusement, en faisant abstraction de Dieu ; ou hypocritement, en voulant que Dieu partage avec ses ennemis sa souveraine domination. De ses centres sort comme inspiré par Satan, à peu près tout ce qui se prêche et s'enseigne aux peuples, en opposition avec ce qu'enseigne la sainte Église catholique, apostolique et romaine. Le monde, le démon et la chair avaient déjà, depuis Adam, des maximes, des affections et des procédés opposés à la vérité ; la Maçonnerie est venue, dans les temps modernes, donner à toutes ces forces individuelles, et, pour ainsi dire, séparées et désunies, une funeste unité de but, de principe et de procédés, dont la perfection et la sagesse ne se comprennent et ne s'expliquent qu'en reconnaissant qu'elles sont diaboliques. Le diable est mauvais, c'est certain; mais il a une nature an-

gélique, qui, d'après l'enseignement de la théologie, n'a été détruite ni par le péché ni par la punition qui lui a été infligée.

Quelle est l'extension matérielle, et par là même l'influence désastreuse de cette Église antichrétienne, autrefois très secrète et cachée, aujourd'hui visible, apparente, prépondérante, et régnant en souveraine ? On en aura l'idée par la statistique, et les dates suivantes, que nous empruntons, pour ce qui concerne l'Europe, à un journal autorisé et que nous croyons bien renseigné :

Angleterre.—La Grande Loge d'Angleterre, dont le siège est à Londres, date de 1717 ; elle a sous ses ordres le chiffre énorme de 2,019 loges. Une autre puissance, de rite « ancien et accepté » pour l'Angleterre et le pays de Galles, porte le titre de « Suprême Conseil du 33e degré ». Elle fut établie en 1845, et compte 88 chapitres.

Écosse.— La Grande Loge écossaise dont le siège est à Édimbourg, fut fondée en 1738, et a sous ses ordres 891 loges. Le Suprême Conseil du 33e degré du rite écossais antique et accepté compte 10 chapitres.

Irlande.—La Grande Loge d'Irlande, dont le siège est à Dublin, a sous ses ordres le nombre très considérable de 1,014 loges.

Danemark. — La Grande Loge de Danemark,

dont le siège est à Copenhague, fut fondée en 1747, et a 10 loges sous ses ordres.

Suède et Norvège.— La Grande Loge de ces pays, dont le siège est à Stockholm, fut fondée en 1754, et a 33 loges sous ses ordres.

Belgique. — Le Grand Orient de Belgique s'est établi à Bruxelles en 1832; il dispose de 24 loges.

Hollande.—Le Grand Orient des Pays-Bas a son siège à la Haye; il fut fondé en 1756, et dispose de 79 loges, qui, en 1884, réunissaient 2,185 associés.

Allemagne. — L'Allemagne septentrionale possède huits pouvoirs maçonniques et cinq loges indépendantes, avec un total de 42,496 maçons actifs.

La Grande Loge nationale, la loge mère, se trouve à Berlin, et fut fondée en 1774. Elle compte 113 loges, qui réunissent 13,095 affiliés. La Grande Loge régionale d'Allemagne, dont le siège est aussi à Berlin, date de 1774, et compte 107 loges, avec un total de 8,762 associés. La Grande Loge royale d'York, dont le siège est encore à Berlin, fut fondée en 1798; elle compte 61 loges et 4,774 membres. La Grande Loge de Hambourg, qui a son siège dans cette ville, fut fondée en 1740, et compte 31 loges et 2,629 affiliés. La Grande Loge éclectique de Francfort fut fondée le 18 mars 1783, et compte 12 loges et 1,396 membres. La Grande Loge de Bavière, *le*

Soleil, fut fondée le 21 janvier 1741, et compte 24 loges et 1,701 membres. La Grande Loge régionale de Saxe, dont le siège est à Dresde, fut fondée en 1811, et compte 18 loges et 3,000 membres. La Grande Loge de l'Union maçonnique, qui a son siège à Darmstadt, fut fondée en 1846; elle compte 9 loges et 896 membres.

France. — Le Grand Orient de France réside à Paris; il fut fondé en 1736, et tient sous son obédience 66 ateliers à Paris, 13 dans le département de la Seine, 208 dans les autres départements, 14 à Alger, 11 dans les colonies, et 28 chez les nations étrangères.

Outre le Grand Orient, il existe à Paris :

1° Le Suprême Conseil du rite écossais ancien, accrédité pour la France et ses dépendances (ou possessions hors du continent);

2° L'ordre maçonnique oriental du Misraïm ou d'Égypte;

3° La Grande Loge symbolique écossaise de France.

Luxembourg. — Le conseil suprême du grand-duché de Luxembourg fut établi en 1844, et compte deux loges.

Hongrie. — Le Grand Orient de Hongrie réside à Pesth; il fut fondé en 1871, et compte 15 loges. La Grande Loge de Hongrie, fondée en 1870, compte 24 loges et 783 membres.

Italie. —Le Grand Orient d'Italie, Suprême Conseil, fut fondé en 1861, et compte 150 ateliers.

Espagne.—Le Grand Orient national d'Espagne, grande loge espagnole, réside à Madrid. Il fut fondé le 15 janvier 1726 par lord Warton; il a sous ses ordres 182 loges. De plus, il existe un Suprême Conseil de la Maçonnerie espagnole, fondé en 1868; il compte 216 loges et 3 chapitres.

Portugal.— Le Grand Orient de Lisbonne et le Suprême Conseil de la Maçonnerie portugaise, fondés en 1805, se fusionnèrent en 1869; ils comptent 114 loges.

Suisse.— La Grande Loge de Berne, fondée en 1844, compte 74 loges.

En résumé, il ressort de cette ténébreuse statistique qu'il existe, en Europe seulement, 5,486 loges ou paroisses de cette Église infernale. Nous disons : « en Europe seulement », car il faut remarquer qu'il y en a un nombre égal dans les autres contrées du monde connu, et spécialement en Amérique, où la corruption maçonnique a pénétré d'une façon particulière.

III

Si la Maçonnerie a réellement l'influence et la puissance qu'on lui suppose dans le monde actuel.

Après avoir affirmé l'existence de la Maçonnerie contre ceux qui, sous un prétexte quelconque, s'efforcent de faire passer pour un mythe fantastique cette ténébreuse conspiration contre Dieu, le Pape en vient à formuler sur le même sujet deux autres affirmations très importantes : premièrement, sa formidable influence sociale actuelle; secondement, le caractère pernicieux et absolument antichrétien de cette influence sociale.

Ce sont là deux vérités que s'obstinent a obscurcir et à voiler les partisans de la secte infernale, maintenant qu'il ne leur est plus possible de nier son existence matérielle.

« Dans l'espace d'un siècle et demi, dit le Pape, la secte maçonnique a fait d'incroyables progrès. Employant en même temps l'audace et la ruse, elle a envahi tous les degrés de la hiérarchie sociale, et elle commence à jouir, au sein des États modernes, d'un pouvoir qui équivaut presque à la souveraineté. De cette rapide et formidable extension, il est résulté nécessairement pour l'Église,

pour l'autorité des princes et le salut public, des maux que nos prédécesseurs ont prévus longtemps à l'avance. Aussitôt, on s'est trouvé en présence de très graves motifs de crainte pour l'avenir, non point assurément pour l'Église, dont les fondements sont à l'abri de toutes les attaques des hommes, mais pour les États au sein desquels ont acquis une influence considérable et cette secte des Francs-Maçons et les autres associations semblables qui concourent à son œuvre de destruction ou lui servent de satellites ».

Nous avons traduit ici ce paragraphe dans son intégrité, parce que, dans son austère laconisme, il compte parmi les plus graves de ce document si important. Nous savons officiellement par lui que la Franc-Maçonnerie n'est pas une association quelconque, une ligue de malfaiteurs vulgaires, un repaire de gens sans aveu, comme on dit communément, mais une association qui a envahi tous les degrés de la hiérarchie sociale. Assurément, nous le savions déjà ; mais aujourd'hui, nous sommes avertis officiellement. Ainsi tous les degrés de la hiérarchie sociale sont infectés de cette lèpre : non pas précisément tels ou tels milieux sociaux, dans lesquels on trouve plus ordinairement, en apparence du moins, une disposition plus grande à toute espèce de forfaits ; non pas les groupes les plus avancés de la déma-

gogie moderne, ceux qui forment son avant-garde et ses éclaireurs ; ceux qui, sans déguisement aucun, annoncent leur horrible désir de bannir de la terre le nom de Dieu, et d'abolir sous les coups de leur haine égalitaire toute distinction hiérarchique, toute idée d'autorité. Non : la Maçonnerie, et bien plus encore le Maçonnisme, est une maladie, un certain phylloxéra, qui a atteint *tous les degrés de la hiérarchie sociale*, comme le dit textuellement le Souverain Pontife ; et cela, non point à la façon d'une affection sans gravité, d'un mal chronique peu dangereux, mais comme un mal qui commence à prendre, au sein des États modernes, une influence tellement prépondérante, qu'elle équivaut en quelque sorte, selon la parole formelle du Vicaire de Jésus-Christ, à une vraie souveraineté.

Juste ciel ! et nous qui, si souvent, nous sommes vus couverts de confusion, presque excommuniés, lorsque, avec des réserves plus ou moins expresses, nous nous risquions jusqu'à exprimer cette même pensée, qui a déchaîné contre nous tous les efforts combinés de la société actuelle ! nous, exagérés et fanatiques, qui avons toujours cru qu'à tous les points de vue, c'étaient la Maçonnerie pure, l'hétérodoxie pure, l'hérésie formelle contre Dieu, son Christ, son Église et ses fils les plus dévoués, qui étaient les principaux éléments constitutifs de cette organisation mo-

derne, qui attire vers la terre et est patronnée ouvertement et sciemment par tous les enfants de Bélial, pour faire la guerre à Jésus-Christ Notre-Seigneur! Il est vrai que nous nous sommes inclinés respectueusement devant la suprême affirmation du Vicaire de Jésus-Christ, qui nous assure que cette peste a déjà infecté toutes les sphères de l'ordre social existant. Gravons ces enseignements dans notre mémoire, et ne permettons pas qu'ils en sortent jamais. Sachons dans quel milieu nous vivons, avec qui nous marchons; pensons aux ennemis contre lesquels nous avons à combattre à toute heure. Nous sommes aux prises avec une contagion qui a envahi toutes les sphères de l'ordre social, avec un ennemi qui nous coudoie partout, avec une atmosphère qui nous pénètre, nous attaque, et répand partout le poison. Elle nous combat ouvertement sur la place publique, et même dans les emplois officiels, où son pouvoir va sur le pied de la souveraineté. Elle se cache astucieusement et pénètre jusqu'à notre foyer domestique, si nous ne veillons pas avec un zèle constant et actif; elle nous épie encore, à la mode de l'aspic caché sous les fleurs, jusque dans les œuvres de piété; elle conspire contre nous au moyen de mille pièges très habilement tendus, et que ceux-là seuls peuvent prévoir et éviter, qui sont saintement intransigeants.

Ces paroles sont solennelles et renferment un grand principe de conduite, une importante règle pratique pour la vie du catholique de notre époque. Elles érigent comme principale règle de prudence, dans notre mode actuel de vie et de combat, principalement à l'endroit des pouvoirs publics, ce que nous nous permettrons d'appeler un critère de défiance. Oui, nous nous décidons à écrire ce mot sans hésiter, non point à la légère, mais après mûre réflexion. Aux vertus fondamentales qu'en tout temps le vaillant champion de la vérité a dû considérer comme propres à sa condition, il faut ajouter aujourd'hui celle-ci, qui est la caractéristique de l'époque : une sage et prudente défiance de tout ce qui l'entoure. Cela est évident, puisque tout ce qui l'entoure est infecté, a subi la contagion, l'atteinte de ce virus maçonnique qui a empoisonné tous les degrés ou sphères de l'ordre social.

Il y a quelque temps, ce conseil franc et loyal eût été taxé de manque de charité par quelques malheureux qui ignorent peut-être que ce même mot « charité » est celui que nous avons l'habitude de regarder depuis quelques années comme celui qui doit le plus inspirer de défiance. On ne le dira plus à l'heure actuelle, parce que ce critère de défiance et de pessimisme que nous proclamons ici, n'est pas fondé sur notre appré-

ciation, mais sur la parole formelle du Pape ; d'autant plus que cette même secte diabolique n'a pas trouvé de masque plus convenable pour se cacher, que celui de la sainte pratique de la charité, affectant de ne se faire passer pour rien moins qu'une pure association de bienfaisance.

IV

Mais ne dit-on pas par ici, parmi ceux qui peuvent être bien renseignés, que la Maçonnerie est une pure association de bienfaisance ?

Naturellement : ce que désire par-dessus tout la secte maçonnique, là où elle peut l'obtenir, c'est, comme nous l'avons dit, qu'on nie ou qu'on mette en doute son existence. En cela, elle agit conformément à ses instincts de secte secrète. Là, au contraire, où elle désespère d'y réussir, elle se contente de n'être pas connue, au moins telle qu'elle est en réalité.

Dans ce but, ce qu'elle cherche avant tout, c'est un masque commode et sympathique dont elle s'enveloppe ; et il n'en est pas qui se prête mieux à ce jeu que celui de la charité. Masque commode, avons-nous dit, car il n'y a rien de

plus facile pour une association que de se donner le nom et les apparences d'une association de charité : nous allons le voir à l'instant. Masque sympathique, avons-nous ajouté, comme sont toujours sympathiques la générosité et la libéralité, quels qu'en soient le principe et la source, comme nous allons le voir également. D'où il résulte que le but de la Maçonnerie est de se montrer bienfaisante et philanthropique. Elle obtient par là deux résultats : premièrement, elle cache aux simples son véritable caractère ; secondement, elle attire à elle, à la faveur de cet aspect extérieur de bonne œuvre, ceux qui ne regardent pas le fond des choses et qui ne considèrent que leur côté extérieur et apparent. Le Pape, dans son encyclique, fait pareillement justice de cette ruse satanique. En conséquence, la Maçonnerie est-elle, oui ou non, une association de bienfaisance ?

Oui et non : nous allons donner l'explication de cette réponse singulière, et en apparence contradictoire.

Oui, d'une certaine façon, la Maçonnerie est une association de bienfaisance, puisque, pour recruter des adeptes en grand nombre et pour les conserver unis au moyen d'une certaine solidarité, à travers les différences de nationalité et de race, elle n'a pas trouvé de meilleur moyen

qu'une protection mutuelle universelle, en vertu de laquelle un affilié, en quelque endroit qu'il se trouve, est assisté par ses coassociés dans ses besoins, dans ses relations, dans l'obtention d'un emploi, etc. Ainsi, dans diverses circonstances et dans certaines branches d'administrations ou de services publics, le titre de Maçon est la meilleure des recommandations pour arriver à être avantageusement placé. On a cité récemment le cas d'un jeune homme très rangé, qui aspirait à un certain emploi, auquel il pouvait prétendre à bon droit. Celui à qui il manifestait son désir, lui répondit simplement : « Il vous suffit, mon cher ami, de passer chez M. X..., et de donner votre nom à la Loge ». Le jeune homme, qui était un fervent catholique, déclara qu'il ne recourrait pas à un moyen que réprouvait sa conscience. « Allez donc ! ne faites pas l'enfant, répliqua l'impertinent interlocuteur : vous trouverez inscrits sur les registres de la Loge une longue liste de personnages qui sont aussi catholiques que vous, et qui n'ont pas été arrêtés par un tel scrupule. Aujourd'hui, on ne parvient guère à la fortune que par ce chemin. » En effet, il doit en être ainsi dans la plupart des cas, sauf quelques rares et très honorables exceptions. Et l'on comprend aisément qu'il ne peut guère en être autrement. L'État moderne est constitué d'une façon essen-

tiellement maçonnique, ses principaux représentants sont Maçons, et aujourd'hui la chose publique est organisée et établie de telle sorte que presque tout y dépend de l'influence de l'État, qui est le plus haut degré d'absolutisme qui se puisse imaginer : il en résulte comme conséquence rigoureuse que tout ou à peu près tout est subordonné aujourd'hui, dans les carrières publiques, à l'influence directe ou indirecte de la Maçonnerie. Et la Maçonnerie serait bien insensée, si elle ne faisait pas tourner à son avantage cette puissance colossale dont elle jouit dans les États modernes. Or la Maçonnerie est scélérate, mais elle ne manque pas d'habileté : de même que Lucifer, son inspirateur occulte, n'est pas insensé, mais au contraire extrêmement habile, tout pervers qu'il est.

De là vient que, dans la distribution des emplois et des charges ou fonctions publiques, on voit souvent la main puissante de la Maçonnerie élever qui elle veut, et arrêter pareillement à son gré tel ou tel avancement. C'est ce qui explique pleinement le phénomène de certaines élévations et de certaines disgrâces. Dans les grades de l'armée, la Maçonnerie aide le mérite personnel ; elle peut aussi le suppléer, si elle le désire. Dans les concours littéraires et dans la confection des listes de ces concours, il n'est pas invraisemblable

qu'elle fasse plus ou moins incliner la balance et fléchir la conscience. Dans le commerce et la navigation, elle ménage les relations qui sont d'une importance capitale pour le succès. Dans les guerres, elle ouvre les places, elle facilite la communication des plans et les confidences, et parfois, employer d'autres projectiles que l'or, elle remporte des victoires étonnantes. Dans les lettres, elle procure à l'improviste un succès fabuleux à des drames, à des romans, à des ouvrages scientifiques qui, sans elle, seraient restés dans l'obscurité, comme elle étouffe sous la criminelle conspiration du silence l'œuvre du plus sublime génie, qui ne consent pas à accepter l'odieuse estampille de la secte.

A la faveur des immences ressources qu'offrent aujourd'hui le journalisme et l'association, la Maçonnerie peut arriver, sur certains points donnés, à monopoliser de telle façon les fonctions sociales et l'opinion publique elle-même, qu'elle arrive à mettre quiconque ne se soumet pas à sa domination, dans l'impossibilité de se faire une place quelconque dans la vie sociale. C'est ainsi que l'on voit s'accomplir à la lettre ce que l'Apocalypse a prophétisé du règne de cette bête symbolique qui désigne, d'après tous les interprètes, le pouvoir antichrétien des derniers temps. « Elle obtiendra, est-il dit, que personne ne puisse

acheter ou vendre, sinon celui qui porte sur son front la marque ou le sceau de la bête ou le chiffre de son nom ». C'est à la réalisation de ce but que, dans la vie moderne, tend sans cesse la Maçonnerie ; et qui doute qu'elle ne l'ait déjà réalisé en grande partie ?

Ainsi, dans un but d'union ou d'association d'intérêts individuels, convergeant tous vers l'intérêt général de la secte, elle se convertit en société de secours mutuels pour ses affiliés. Et en même temps que ce piège l'aide à gagner et à conserver ces affiliés, il lui sert aussi à couvrir d'un manteau d'honneur la contrebande de sa propagande. C'est là que se trouve la raison de notre demande, ou mieux de notre réponse affirmative et négative. La Maçonnerie est une association pernicieusement bienfaisante, en tant qu'elle travaille, à l'aide du secours que se prêtent mutuellement ses membres, à s'étendre et à exercer sa désastreuse influence sur la machine sociale, dont elle est aujourd'hui le ressort le plus puissant. Elle n'est pas une association de bienfaisance, si on entend par là, comme on doit le faire, une association consacrée à l'exercice de la charité, pour des fins purement et proprement charitables, tant en faveur du corps qu'en faveur de l'âme de celui qui en est l'objet, et sans limiter son assistance au cercle de ceux qui sont déjà affiliés ou que l'on *veut gagner à l'association.*

V

Confirmation, à l'aide d'une observation fort bien appropriée à la circonstance, de ce qui a été dit dans le paragraphe précédent.

Que la Maçonnerie ne soit pas une association de bienfaisance et de charité, comme l'affirment ses affiliés et ses patrons, c'est un point dont on acquiert la démonstration et la conviction à l'aide d'un seul argument, devant lequel tous les autres deviennent inutiles, et auquel il est impossible de faire une réponse satisfaisante et raisonnable.

Voici cet argument :

La Maçonnerie jouit, pour nos péchés, d'une prépondérance et d'une influence considérables dans le monde moderne officiel et extra-officiel. En beaucoup de points, le Pape l'a dit, son pouvoir occulte équivaut en quelque sorte à la souveraineté. Nous exprimerons la même pensée en termes moins voilés. Très fréquemment, la Maçonnerie en est venue à se substituer complètement à l'antique influence sociale dont jouissait le catholicisme dans des temps meilleurs. Oui, il en est ainsi; et que les Maçons ne se vantent point d'un pareil triomphe. Dans un grand nombre de

sphères de notre société, le maçonnisme possède pleinement aujourd'hui toute l'influence et toute l'action dont jouissait, à d'autres époques, l'Église catholique.

Mais c'est ici que nous entrons en plein dans notre argumentation.

Lorsque, aux siècles de sa prépondérance sociale, l'influence catholique dominait le monde, elle laissait partout des monuments insignes de son esprit véritablement humanitaire et charitable. Que nos adversaires ne viennent point ici nous jeter à la face leurs banales accusations de ténèbres et d'obscurantisme. Cela est écrit dans l'histoire, et toute leur rhétorique sera impuissante à l'en effacer. Lorsque l'Église exerçait dans le monde sa prépondérance pour le bien de ce même monde, il n'y avait pas un besoin auquel elle ne s'intéressât, une larme qu'elle n'essuyât, une amertume qu'elle n'adoucît, une souffrance physique ou morale sur laquelle elle n'étendît sa main maternelle. Les grandioses aqueducs, les confortables stations thermales, les vastes cirques, les superbes arcs de triomphe, inventés par le paganisme, peuvent être plus splendides, encore qu'ils soient fréquemment arrosés de sang ; les hôpitaux, les orphelinats, les asiles de pèlerinage, les instituts pour le rachat des captifs, n'ont été fondés, soutenus et desservis que par le catholicisme et dans le catholicisme.

Il n'y a pas un coin de terre où le christianisme ait dominé, sans que l'on y voie des preuves claires et irréfutables de cette vérité. Les mille associations qu'il a inspirées dans ce but, les ordres religieux qu'il a établis à cette fin, les grâces spirituelles au moyen desquelles il a vivifié et encouragé tout cela, les héros de bienfaisance publique qu'il a canonisés : tout cela est connu et remplit nos glorieuses annales. Aujourd'hui même, pauvre, méprisée, persécutée, dépouillée dans le monde entier, la sainte Église de Dieu trouve dans le fond inépuisable de son immense charité mille ressources et moyens pour secourir et consoler le genre humain. Ses institutions anciennes se maintiennent dans toute leur vigueur ; chaque jour en voit éclore de nouvelles sous l'action de la foi généreuse qui vit en elle. Il n'y a pas encore un demi-siècle qu'elle a fondé les *Petites Sœurs des Pauvres ;* et ces anges terrestres ont déjà ouvert des asiles de vieillards dans le monde entier. Il y a moins de temps encore, un homme de Dieu, dom Bosco, fondait ses *Ateliers Salésiens*, où déjà plus de cent mille jeunes ouvriers sont occupés et arrachés ainsi à la propagande socialiste par le zèle de l'infatigable fondateur. On annonçait, il y a quelques jours, la fondation à Grenoble des « *Petites Sœurs de l'Ouvrier*, qui ouvriront incessamment leurs maisons au milieu de la fumée du

charbon de terre de nos usines, pour les désinfecter de cette autre fumée infernale qui asphyxie si souvent l'âme du pauvre travailleur. Voilà les merveilles qu'a enfantées, qu'enfante et que produira encore, en faveur de ses ennemis et de ses persécuteurs, cette Église de Dieu, vilipendée, appauvrie et attaquée de toutes parts !

Que fait, de son côté, en faveur des pauvres et des délaissés, la Franc-Maçonnerie toute-puissante et triomphante ? Où sont les œuvres qu'elle a fondées, les institutions qu'elle a créées, les Frères et les Sœurs qu'elle a envoyés à la mort aux jours lugubres des épidémies, les délaissés qu'elle entretient, les enfants qu'elle recueille, les femmes perdues qu'elle réhabilite, les vieillards qu'elle console, les infirmes qu'elle assiste, les morts qu'elle ensevelit ? Où sont ses vastes hospices, ses spacieux asiles, ses orphelinats et ses léproseries, ses écoles d'arts et métiers, ses refuges ? En vain les cherchons-nous dans les statistiques contemporaines : les cadres officiels dressés par les gouvernements n'en font mention nulle part.

La Maçonnerie n'a-t-elle donc rien fait ? Oh ! si : elle a fait, ou mieux défait, beaucoup de choses. Elle s'est employée avec une fureur extrême, pendant des années et des années, à démolir toutes nos institutions, à détruire toutes nos œu-

vres. Au moyen des lois de désamortisation, qui sont *ses* lois, elle a ravi à l'Église tout ce que la piété des fidèles avait accumulé dans ses mains en faveur des pauvres. Au moyen des lois hostiles aux congrégations, qui sont aussi *ses* lois, elle a éloigné, en France, du lit du moribond la sœur de charité elle-même. Au moyen de mille autres ruses et procédés, qui sont également *son* œuvre, elle a réussi à paralyser partout notre action, à diminuer notre influence, à éloigner le pauvre du prêtre, à l'arracher, au moyen des solidaires, qui sont pareillement une de *ses* inventions, aux mains de la miséricorde divine à l'heure suprême de la mort, et à le priver des honneurs de la sépulture chrétienne après son décès ! ! !

Ah ! oui, c'est à ce point qu'elle est bienfaisante, philanthropique et humanitaire, la Maçonnerie ! Demandons-le aux luxueux monuments qu'elle a élevés sur l'emplacement des antiques monastères, pour le plaisir de ses seigneurs d'emprunt ; demandons-le à ce superbe carrosse traîné par des coursiers vigoureux, et sur lequel étale sa respectable personne ce Maçon philantrope qui s'est enrichi avec les biens des établissements de bienfaisance ; demandons-le à ces démagogues convertis en opulents propriétaires, avec les biens des hôpitaux vendus aux enchères. Qu'on mette

encore en doute, après cela, la question de savoir si la Maçonnerie est, oui ou non, une association de bienfaisance, qui a su si bien tirer profit, pour elle-même et pour ses adeptes, des biens des pauvres et de l'Église !

VI

De la Maçonnerie considérée au point de vue doctrinal, ou du Maçonnisme, principal objet de cet opuscule.

Après les courts articles consacrés à donner une faible idée de la secte maçonnique au point de vue matériel, le moment nous semble venu d'en parler au point de vue doctrinal ou formel, qui est le véritable objet du travail actuel, dont ce qui précède n'est que le prélimaire ou le prologue. Il est évident, en effet, comme nous l'avons dit au début, que, pour nous et pour tout catholique qui voit clairement les choses, comme les voit le Pape, ce qui constitue la véritable gravité de ce sujet, ce n'est pas le groupement d'un nombre plus ou moins considérable d'hommes, armés de tabliers, d'écharpes et d'équerres, se

plaisant à faire, à certains jours donnés, une mascarade plus ou moins esthétique et bouffonne Quel est le nombre de ces hommes ? quelle est leur organisation ? quels sont leurs grades, leurs fêtes et leurs cérémonies ? C'est là une étude qui demanderait plus de cent volumes, et qui a perdu aujourd'hui une grande partie de son intérêt, depuis que la Maçonnerie a cessé de tenir ses mystères enveloppés dans l'ombre ou dans le demi-jour. Nos lecteurs peuvent donc sur ce point recourir à quelqu'un des auteurs qui ont écrit sur cette matière.

Le sujet qui sollicite actuellement notre attention est moins connu. Le Maçonnisme est quelque chose de plus que la Maçonnerie : c'est un mot, comme on dirait dans le langage de l'école, qui a une signification plus étendue ; c'est un concept plus général, plus large, d'une plus vaste compréhension. Le Maçonnisme, c'est la doctrine de la Maçonnerie, c'est son esprit, son influence ; c'est cette atmosphère qui s'étend dans tous les sens et parvient à infecter de son poison le monde entier et à faire de nombreuses victimes même parmi ceux qui ne sont pas Maçons. Le Maçonnisme est un ensemble de principes, de maximes, de théories, de procédés, d'applications, qui ont réussi à former un courant qui entraîne le monde moderne, après l'avoir fait sortir complè-

tement, au moins dans sa partie officielle, de la voie antique que lui avaient tracée Dieu et l'Église. Le Maçonnisme est cette chose qui fait qu'un chrétien ferme, et qui voudra persévérer dans sa fermeté, semble aujourd'hui un prodige, un phénomène, une singularité exotique qui contraste avec tout ce qui l'entoure. Le Maçonnisme enfin, c'est, à peu de chose près, ce que trouveront naturel et acceptable les hommes du monde à l'heure actuelle, et même, hélas! de nombreux catholiques obligés en conscience à raisonner selon d'autres principes. Et ils le jugent naturel et acceptable, parce qu'ils se sont formé, souvent sans y penser, un critère maçonnique à la place d'un critère catholique: ils voient, apprécient, jugent, décident, agissent selon les principes maçonniques; et ils font tout cela sans être Maçons, et persuadés peut-être qu'ils abhorrent très cordialement la Maçonnerie. C'est là le plus horrible caractère de l'époque actuelle: l'ignorance complète de leur véritable situation, dans laquelle vivent un grand nombre d'hommes catholiques à leur façon, en qui la Révolution trouve ses auxiliaires les plus actifs et les plus puissants.

Tel est le triomphe véritablement satanique que se propose d'obtenir la Maçonnerie, et que, disons-le franchement, elle a déjà obtenu en grande partie. Après avoir exclu du monde so-

cial l'image du Christ que la prédication chrétienne y avait imprimée, et l'avoir remplacée par l'image de Satan, sans que le monde semble s'être aperçu de ce changement, elle a remplacé le catholicisme, qui est l'âme de la société, par le Maçonnisme, sans que l'imprévoyance des hommes leur ait permis de constater aussitôt la différence qui existe entre l'esprit qui anime aujourd'hui le corps social et celui qui l'animait en d'autres temps.

Voilà pourquoi nous donnons au Maçonnisme une si grande importance au-dessus de la Maçonnerie. Cette dernière a été l'instrument dont on s'est servi pour démolir l'antique édifice dont la croix était le couronnement, et pour édifier le nouvel édifice, qui ne veut pas afficher de signes chrétiens. L'instrument perd son importance, lorsque cet édifice est construit. Aussi bien, la Maçonnerie ayant déjà atteint son but social, commence à mettre de côté ce cérémonieux apparat dont elle s'était entourée jusqu'ici, et dont elle n'a plus besoin désormais pour accomplir son infernale mission. C'est au point que nous ne serions pas étonnés, si les choses continuent à aller de l'avant, de la voir un jour déclarer la fermeture de toutes les loges. A quoi serviront-elles, en effet, lorsque tout le monde officiel ne sera plus qu'une immense loge? Aussi a-t-on raison, jusqu'à un certain point, de dire que la Maçonnerie

a aujourd'hui moins d'importance qu'il y a un siècle. Cela est naturel, le Maçonnisme régnant partout en souverain, la Maçonnerie doit renoncer à sa propagande, qui a perdu sa principale raison d'être.

Le Maçonnisme domine tout aujourd'hui. En face de lui, au milieu de ces ruines qu'il a amoncelées, il ne reste debout que le Catholicisme. Le Maçonnisme et le Catholicisme sont les véritables éléments essentiellement opposés, dans la terrible lutte actuelle : c'est pourquoi nous avons synthétisé, résumé en deux mots tout le plan de notre présent travail. Nous allons donc voir, en prenant pour guide le Pape, ce qu'est le Maçonnisme, quelles sont les applications pratiques dans lesquelles se reflète son inspiration satanique au sujet de la société actuelle, et quels sont les points principaux sur lesquels il est en désaccord avec la doctrine catholique.

VII

Concept intrinsèque de la Maçonnerie sous le rapport doctrinal, ou concept essentiel de toute la doctrine maçonnique.

La Maçonnerie n'est pas seulement une société qui a des adeptes ; elle est encore un symbole de

doctrines, que ses adeptes s'efforcent de faire prévaloir à tout prix dans la sphère sociale. C'est à ces doctrines maçonniques, aux mille influences qui tentent de les faire prévaloir, à l'application variée que l'on fait de ces doctrines à la vie publique, et, de nos jours, jusqu'à la vie privée, que nous donnons le nom de Maçonnisme.

Quel est donc, nous le demanderons maintenant, le concept, l'idée fondamentale du Maçonnisme ?



Le Pape répond, dans sa magistrale encyclique *Humanum genus*, en ces termes, qui précisent et définissent clairement toute la question : « Les Francs-Maçons se proposent, et tous leurs efforts tendent à ce but, de détruire entièrement toute discipline religieuse et sociale née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une autre adaptée à ses idées, et dont les principes et les lois fondamentales soient tirés du naturalisme ».

Aux termes de cette définition, le Maçonnisme n'est donc que le naturalisme.

Qu'est-ce que le naturalisme ?

Ce mot porte en lui-même sa signification, et son étymologie fournit sa plus claire définition. Le naturalisme est la négation, ou, au moins, l'exclusion de l'ordre surnaturel chrétien.

Le naturalisme est donc un antichristianisme complet et parfait.

Entrons ici dans quelques explications.

Tout l'ordre chrétien est fondé sur le dogme de la chute originelle de l'homme et sur celui de sa réhabilitation par l'Incarnation du Fils unique de Dieu. L'homme naturel est donc l'homme de péché, qui n'a aucun moyen, ni pour être convenablement bon sur la terre, ni pour arriver à sa fin dernière au sortir de cette vie. Pour être convenablement bon et obtenir sa fin dernière, l'homme doit être, non l'homme naturel qui est tombé, mais l'homme surnaturalisé que Jésus-Christ a relevé et soutient par sa grâce. Pour parler plus clairement, il ne suffit pas aujourd'hui à l'homme d'être l'homme de la création, il doit être en outre l'homme de la rédemption. L'existence de l'homme ne lui donne pas son entière perfection, il faut encore qu'il soit chrétien. C'est sur les principes de la vérité éternelle, pressentis un jour par la philosophie humaine elle-même, mais mis en lumière seulement par la révélation divine, qu'est fondé le catholicisme, et c'est de ces mêmes principes qu'il tire logiquement toutes ses conséquences.

Le naturalisme part de principes radicalement opposés. D'après lui, l'homme n'est pas tombé, et, par conséquent, n'a pas besoin de réhabilita-

tion. S'il y a eu un Dieu créateur, le naturalisme n'en est pas bien certain; mais, en échange, il sait pertinemment qu'il n'y a pas eu de Rédempteur. Jésus-Christ a donc été un pur homme, et l'Église est une pure duperie. L'être raisonnable est parfait, et, pour arriver à toutes ses fins, même à sa fin dernière, il n'a besoin d'aucun secours qui soit hors de la connaissance et de la portée du naturalisme. L'homme a donc en lui-même tous les moyens propres à obtenir ces fins, et ils lui suffisent absolument ; il sait tout ce qu'il lui est nécessaire de savoir, parce que sa raison est dans toute son intégrité; il observe tout ce qui lui convient, parce que sa volonté n'a pas été affaiblie ; il surmonte toutes les résistances que l'appétit ou la passion opposent à la loi morale, parce que son libre arbitre n'a subi aucune atteinte. Et comme l'homme se suffit en tout à lui-même, ainsi la société se suffit-elle également, puisque, dans sa raison, elle est parfaitement éclairée et possède l'omniscience ; dans sa volonté, elle est parfaitement saine et n'a aucun penchant au mal; dans son libre arbitre, elle n'a nullement à résister aux mauvaises inclinations et aux instincts pervers. Fi donc de tout cet ordre surnaturel que le christianisme proclame comme un auxiliaire indispensable de la nature infirme et déchue ! Qu'il ne soit plus question de Jésus-Chist considéré

comme l'auteur, le conservateur et le consommateur de cet ordre surnaturel; de l'organisation spéciale du surnaturalisme qui se nomme l'Église catholique; et enfin, de cet être suprême, mystérieux, qui s'appelle Dieu, et qui est la dernière négation logique du naturalisme.

Voilà, légèrement esquissé, dans ses traits principaux, ce système antichrétien, dont il est facile maintenant de distinguer à première vue les fondements absurdes. Même en faisant abstraction de ce qu'enseigne la révélation de Jésus-Christ, appuyée sur tous ses puissants motifs de crédibilité, l'idée que se fait le naturalisme de l'homme et de la société, est une idée évidemment fausse. D'après lui, l'homme est parfait, la société est parfaite; ils trouvent en eux-mêmes tout ce qui leur est nécessaire, et n'ont besoin de rien qui leur soit supérieur. C'est là une erreur grossière, contre laquelle protestent l'expérience et le bon sens de tous les siècles. L'homme est faible, aveugle, misérable; de lui-même, il est enclin au mal, son libre arbitre est continuellement en lutte avec les instincts pervers, auxquels il ne résisterait pas sans la grâce de Dieu. Il a donc besoin d'une lumière *supérieure* pour connaître, d'une force *supérieure* pour agir, d'un secours *supérieur* pour n'être pas continuellement vaincu. Il n'est pas un être parfait, il est une misérable ruine de quelque chose qui a eu un jour

sa perfection, et qui, depuis, a eu besoin d'être restaurée à grands frais. Il naît en pleurant, et il ne peut être bon qu'en luttant et en triomphant de lui-même; bien plus, même pour bien mourir, il lui faut quelqu'un qui lui vienne en aide. Et la société ? La société, réunion d'hommes, est, comme toute collection, de même nature que ses parties : elle est imparfaite, déchue, portée au mal, ne réussit à vivre que grâce à la répression et au frein qu'elle s'impose; ce qui est, de soi, le signe d'une bien mince perfection.

Voilà donc comment, fondé sur ces bases menteuses, le naturalisme tout entier est un pur mensonge. Et cependant le naturalisme ou le Maçonnisme est le grand système théorique et pratique du monde actuel !

VIII

Le concept intrinsèque et fondamental du Maçonnisme et son opposition essentielle au catholicisme sont mis dans une plus grande lumière.

Le Maçonnisme ne diffère pas du naturalisme; et le naturalisme, comme nous l'avons vu dans le paragraphe précédent, est la négation de la chute

originelle de l'homme, de sa réhabilitation par Jésus-Christ, et conséquemment des droits individuels et sociaux de celui-ci sur la créature qu'il a rachetée. Le Maçonnisme n'est donc pas, ainsi que le pensent quelques-uns, l'athéisme pur, bien que, par une conséquence logique, il conduise jusque-là; il n'est pareillement ni la démagogie ni le socialisme, bien que, par sa pente naturelle, il conduise infailliblement la société à ces extrêmes. Il n'est rien de tout cela. Le Maçonnisme s'efforce de se maintenir dans la sphère habitée par les conservateurs honnêtes et sages à leur manière : il veut que la société repose sur ses fondements ; il est partisan de l'ordre, de l'équité, du respect mutuel des classes et des intérêts; seulement, il veut tout cela sans Jésus-Christ, sans le christianisme, complètement en dehors de l'atmosphère chrétienne. C'est là un problème difficile, bien plus, insoluble, parce que, depuis que la révélation chrétienne s'est accomplie, il est impossible de s'y soustraire sans tomber dans l'abîme de la plus horrible anarchie individuelle et sociale. Les choses ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient avant la venue de Jésus-Christ. La société, ou les individus qui n'ont pas été chrétiens, peuvent fort bien se maintenir dans un certain état d'honnêteté naturelle dont l'histoire nous offre quelques rares exemples;

mais la société ou les individus qui ont connu le Christ et l'ont ensuite renié, ne peuvent, par un juste châtiment du Ciel et en vertu des lois inflexibles de la logique, éviter de tomber dans les abîmes profonds de la plus abjecte impiété, du plus répugnant *satanisme*. C'est ce qu'enseigne l'histoire et ce que démontre l'expérience de chaque jour. Et la raison en est facile à comprendre. Celui qui n'a pas connu Jésus-Christ et qui n'a aucune idée de sa révélation, peut ne pas être chrétien ; ce qui est un mal considérable, mais non le pire de tous les maux. Mais avoir connu le Christ et sa révélation, et apostasier ensuite, ce n'est rien moins que l'antichristianisme délibéré et volontaire. Il y a entre ces deux états la même différence qu'entre la simple ignorance d'une vérité et la guerre ouverte et déclarée contre cette même vérité.

Telle est aujourd'hui la situation de la Maçonnerie, ou mieux, du Maçonnisme. Son objectif est l'organisation d'un ordre social sans le Christ; mais, par la force des circonstances, il se voit dans l'obligation d'organiser un ordre social contre le Christ. Il voudrait simplement une société non chrétienne, à la façon de certains peuples de l'antiquité; mais il aboutit par là même à une société antichrétienne ou satanique. Pour parler plus clairement, le naturalisme a pu, un jour,

n'être autre chose que l'absence plus ou moins coupable du *surnaturalisme;* aujourd'hui, par la force des choses, le naturalisme ne peut être que l'antichristianisme.

Le Pape, dans sa célèbre encyclique *Humanum genus*, parcourt les diverses sphères de l'ordre social où le Maçonnisme, aujourd'hui dominant, laisse voir plus clairement son influence naturaliste ou antichrétienne. A sa suite et à la lumière de ses doctes enseignements, nous espérons mettre ces vérités à la portée de ceux qui n'ont jamais discouru sur ces matières, en les réduisant aux points suivants :

La religion,
L'État,
La famille,
La propriété,
L'éducation,
L'enseignement scientifique,
La bienfaisance,
Les lettres et les arts,
Les plaisirs,

Ce sont là autant de problèmes où se manifeste franchement aujourd'hui l'opposition qui existe entre le critère maçonnique et le critère chrétien, et dont la simple indication suppose un programme d'études qui comporteraient, non pas seulement quelques courts chapitres d'une revue popu-

laire, mais des volumes et des volumes. Quoi qu'il en soit, nous pensons toutefois qu'en faisant remarquer comment, sur chacun de ces points, le *oui* Maçonnique y est toujours le *non* chrétien, et réciproquement, nous éclaircirons pour un grand nombre de nos lecteurs les doutes qu'ils pourraient avoir relativement à l'universalité et à la prépondérance du Maçonnisme à notre époque ; et ils verront combien est vrai ce que nous disions récemment, à savoir, qu'un très grand nombre de personnes qui croient peut-être de bonne foi abhorrer cordialement le Maçonnisme et la Maçonnerie, pensent, parlent, décident et agissent maçonniquement. C'est là une observation que nous ne nous lasserons jamais de répéter, et que l'extrême patience et bonté de nos bienveillants lecteurs nous permettra de rappeler encore quelquefois : car, qu'ils n'en doutent pas, c'est là que se trouve le secret de nos maux présents et de la formidable oppression qu'exerce sur nous la tyrannique Maçonnerie.

IX

De l'opposition radicale qui existe entre le Maçonnisme et le catholicisme dans la façon d'apprécier le concept de la religion.

Désormais nous allons parcourir un à un les principaux points sur lesquels se manifeste la contradiction essentielle qui existe entre la solution catholique et la solution maçonnique. C'est le moyen le plus pratique de montrer, même à ceux qui sont les moins versés dans ce genre d'études, combien est profond l'abîme qui sépare le Maçonnisme du catholicisme, et de plus tout ce qu'il y a de formellement maçonnique dans un grand nombre des idées que professent aujourd'hui, sans le moindre scrupule, quelques hommes qui n'en veulent pas moins passer pour d'honnêtes chrétiens.

Le premier problème qui s'offre à l'intelligence humaine, c'est celui de la religion, ou mieux ce problème renferme tous les autres. Mais nous voulons parler uniquement ici de la religion dans ce qu'elle a d'obligatoire pour l'homme qui la connaît; et il est entendu qu'en parlant de religion, nous n'avons en vue que la seule véritable, la religion catholique, apostolique et romaine.

Ceci établi, nous allons voir que le *oui* et le *non* contradictoires du critère maçonnique et du critère catholique ont là même leur point de départ. Le Maçonnisme soutient que la religion est une question purement individuelle et qui regarde le for intérieur de chacun ; que l'homme est libre de servir et d'adorer Dieu de la manière qui lui paraîtra la meilleure, et que nul ne peut être obligé ou contraint par un autre à pratiquer tels ou tels actes de religion. Tel est le fondement sur lequel le Maçonnisme établit sa théorie de la liberté absolue des cultes, qui est pour lui le premier des prétendus droits de l'homme, le plus sacré et le plus inviolable des droits. Aussi bien toutes les législations modernes, s'inspirant de ce critère maçonnique, ont inscrit en première ligne ce droit fondamental, que l'on a décoré du nom sonore et pompeux de liberté de conscience.

Le catholicisme soutient, au contraire, que cette liberté de conscience n'existe pas ; que la révélation du Christ Jésus est obligatoire pour les individus comme pour les nations; que l'homme libre n'a pas le droit de vivre en dehors de la foi ou de professer des opinions qui lui soient contraires, sans faire acte de faiblesse et se rendre méprisable ; que si l'homme doit avoir sans cesse des sentiments de charité et de compassion pour celui qui se trompe de bonne foi, il doit être ce-

pendant sévère à l'endroit de celui qui professe systématiquement l'erreur; que, dans les sociétés chrétiennes qui veulent vivre et se gouverner chrétiennement, il est logique que les attaques contre la foi soient passibles de peines, comme le serait toute attaque contre une autre institution fondamentale quelconque de cette société; et que, par là même, dans ces sociétés, on ne peut établir comme base de législation la liberté de conscience, mais tout au plus consigner le fait d'une tolérance plus ou moins large, là, qu'on le remarque bien, pour Dieu! — où, en vertu de circonstances antécédentes ou concomitantes, se trouve déjà établi et enraciné le *fait* d'une diversité plus ou moins considérable d'opinions en matière de religion. Mais ce fait, quand il existe réellement, ne peut jamais être sanctionné comme un droit, encore moins être proposé officiellement comme un progrès; bien au contraire, on doit s'efforcer d'y porter remède et de le faire disparaître, comme on le ferait pour toute autre calamité sociale.

La religion, d'après le catholicisme, n'est point une relation libre entre l'homme et Dieu, une relation que chacun puisse régler et déterminer à son gré. Autrement, il faudrait regarder comme parfaitement légitimes et agréables à Dieu toutes les impuretés, les obscénités et les prostitutions par

lesquelles on honorait Vénus et Adonis dans les temples de Chypre; toutes les cruautés de sacrifices humains qu'offraient à Teutatès les anciens Gaulois; les horribles festins, où était servie la chair des prisonniers, que les Iroquois célébraient en l'honneur de leur fausse divinité; l'immolation des vieux parents que prescrivait aux Massagètes une absurde piété filiale; le sacrifice de la veuve sur le bûcher du mari, comme l'exige le cérémonial des funérailles dans l'Inde; ou les hécatombes épouvantables par lesquelles le monarque sanguinaire du Dahomey solennise ses fêtes. S'il est licite et juste que l'homme honore la Divinité selon son bon plaisir, on doit regarder ces monstruosités comme licites, justes et agréables au Ciel, et celui qui y participe ne mérite pas plus de châtiment que cet autre qui prêche la fausse Bible, ou qui pratique les merveilles et les enchantements du spiritisme. Et le Maçonnisme, ou doit admettre comme logiques toutes ces absurdités, ou convenir, par une conséquence rigoureuse et rationnelle, et qu'il n'y a pas d'autre manière légitime d'honorer Dieu que celle par laquelle il veut être honoré; et que, Dieu le Père ayant daigné envoyer son Fils unique au monde pour enseigner par ses exemples et par sa doctrine ce moyen unique dont il veut être servi et honoré, il y aurait révolte contre Dieu et contre son

Christ à recourir à d'autres moyens, ou à enseigner que l'homme est libre de placer son critère religieux, quel qu'il soit, en face du critère révélé par le Fils de Dieu ; surtout après que ce dernier a scellé son Évangile par ces paroles formelles, expresses et décisives, qui détruisent absolument toute prétention de la liberté humaine sur ce point : « Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; mais celui qui ne croira pas, sera condamné (1) ».

Qu'elles voient donc de qui elles se font l'écho, toutes ces malheureuses victimes de l'illusion qui soutient aujourd'hui l'absurde et fallacieuse théorie maçonnique d'après laquelle la religion est une question libre et purement intérieure, et chacun est maître de servir et d'honorer Dieu à sa manière. Il est inutile de faire remarquer que ceux qui prétendent ainsi servir et honorer Dieu librement, ont coutume de ne le servir et l'honorer d'aucune façon, et de ne se souvenir aucunement de l'existence de Dieu.

Si l'on prétend que nul autre que Dieu ne peut juger les actes intérieurs qui ne se produisent d'aucune façon au dehors, on dit alors la vérité, mais une vérité de La Palice : car, si ces faits

1. *Qui crediderit, et baptizatus fuerit, salvus erit ; qui vero non crediderit, condemnabitur.* Marc., XVI, 16.

sont purement internes et ne se produisent aucunement au dehors, ils sont absolument occultes, et il est clair alors qu'ils ne tombent ni ne peuvent tomber sous aucune juridiction autre que la juridiction directe de ce même Dieu, le seul qui voie les choses cachées. C'est pour cette raison et dans ce sens qu'on dit que l'Église elle-même ne peut pas juger des actes purement intérieurs; mais cela ne veut pas dire que de tels actes soient libres. Dieu peut les juger, et les juge en effet, d'une manière terrible; et l'Église peut leur imposer des règles, et des règles sévères, bien qu'il ne lui appartienne proprement de juger ailleurs qu'au tribunal de la miséricorde le fidèle qui vient s'accuser.

X

Un autre point sur lequel le Maçonnisme et le catholicisme sont radicalement opposés l'un à l'autre, c'est la manière de considérer l'État civil.

S'il existe une opposition radicale entre le Maçonnisme et le catholicisme dans leur façon d'apprécier les rapports directs de l'homme avec Dieu, ce qui constitue le problème religieux, leur oppo-

sition n'est pas moins radicale dans leur façon d'exprimer l'idée qu'ils se font de l'État civil, ce qui est un autre point également important.

L'État, pour le Maçonnisme, est indépendant, souverain, sans autre frein ni sujétion que ses propres lois, qui ne peuvent émaner d'une autre autorité que la sienne. L'État, maçonniquement parlant, est le principe de tout ce qui constitue la vie sociale, la source de l'autorité, l'auteur du droit, l'instituteur de la famille, le fondement de la propriété, le directeur unique de l'enseignement : en un mot, il est, en quelque sorte, un Dieu. L'État, selon l'expression paradoxale et historique de Rousseau, est le principe de toutes les insanités libérales modernes ; il est comme la résultante des volontés de tous les citoyens, et partant, dans sa toute-puissante entité, il représente le droit très libre de tous, et montre, au moyen du suffrage universel, quelle est la libre volonté de ses membres. Et ce que la majorité des suffrages déclare bon, est bon ; ce qu'elle déclare vrai, est vrai ; et il n'existe, ni au ciel ni sur la terre, aucune règle supérieure à celle-là ; et ses décisions sont sans appel. Il résulte de là, pratiquement, que cette indépendance absolue de l'État se transforme, pour tous ceux qui sont sous sa dépendance, en une servitude des plus odieuses et des plus dégradantes. Le Dieu-État, en possession de telles attributions, est un despote

horrible, qui dicte avec une brutalité sans égale ses lois capricieuses et les impose selon son bon plaisir, sans autre force ni prestige que celui que lui donnent le fouet et le sabre qu'il brandit au-dessus de la multitude abrutie. De là, par l'effet d'une réaction naturelle de la dignité humaine, il y a comme conséquence, dans le peuple, une révolte continuelle contre ce genre d'autorité humaine devenue odieuse, et de toutes les lèvres s'échappe spontanément cette exclamation célèbre d'un poète : « Qui a constitué l'homme juge de l'homme ? » Car, en effet, si celui qui doit me commander et me juger en cette vie, ne me commande pas et ne me juge pas en vertu d'un principe qui nous soit supérieur à lui et à moi, en vertu de quel droit cet homme me commande-t-il et me juge-t-il ? car ce ne peut être seulement pour le fait brutal qu'il est plus fort que moi.

Tel est le fondement de la théorie maçonnique sur les droits de l'État et les devoirs du citoyen. Examinons maintenant l'enseignement catholique sur le même sujet.

Le catholicisme enseigne que l'homme a été créé par Dieu pour vivre en société, et par ce moyen obtenir sa fin éternelle. L'organisation sociale n'est donc pas le résultat d'un pacte ou d'une convention entre les membres de la société, comme l'a faussement prétendu Rousseau, mais

elle est l'effet de la volonté de Dieu, qui a créé l'homme à cette fin et non pour une autre. La société est donc de droit divin dans sa fin et dans son principe. Et cela étant, ses bases fondamentales, dont la première est l'autorité, sont également de droit divin. C'est ainsi que toute autorité légitime est de droit divin. Ceux qui se moquent du droit divin, supposent faussement que le catholicisme ne le reconnaît que comme l'auréole sacrée de la royauté. Il n'y a rien de plus faux. Pour l'Église, toute autorité légitime est de droit divin, que cette autorité soit royale, aristocratique, démocratique, ou mixte. Pour l'Église, celui qui commande légitimement, ne commande jamais ni en son nom ni au nom du peuple ; il commande toujours au nom de Dieu, qui seul peut autoriser un homme à commander à un autre homme son égal.

Il résulte de là, comme conséquence de cet enseignement divin, que celui qui commande, quel qu'il soit, n'est, dans cette prérogative du commandement, rien autre chose que le ministre ou le représentant de Dieu, « le ministre de Dieu pour le bien », comme dit saint Paul (1), et qu'il ne peut commander légitimement en suivant son humeur ou son caprice, mais en suivant les

1. *Dei minister in bonum.* Rom., XIII, 4.

lois de la droite raison et de la révélation, préalablement établies. Il résulte encore de là que celui qui gouverne doit être le premier soumis aux lois qu'il est chargé d'appliquer, à supposer qu'à la rigueur, il n'ait pas fait ces lois lui-même, mais qu'il n'ait qu'à les promulguer et à en prescrire l'observation, les considérant comme une simple application pratique d'une autre loi plus élevée, dont il se reconnaît le premier et plus fidèle vassal. Et ainsi, en même temps que se trouve relevé le caractère de l'autorité, qui acquiert de la sorte un reflet divin, l'obéissance se trouve pareillement relevée et ennoblie, puisqu'il en résulte en définitive qu'elle se rend, non au caprice de l'homme, mais à un ordre émané de Dieu. L'enseignement de l'Église sur ces vérités de droit public chrétien est tellement formel, que, si un législateur ou gouvernant commande, non selon la loi de Dieu, mais selon son caprice ou son bon plaisir, elle permet de lui donner le nom de tyran, et elle veut que, s'il prescrit quelque chose d'opposé à la loi de Dieu, on ne soit aucunement obligé de lui obéir. C'est ainsi que la doctrine catholique garantit avec une égale sagesse et les droits de l'autorité et ceux de la liberté, et résout par là même, le problème compliqué des relations entre le chef et les sujets, problème que les constitutions maçonniques modernes s'efforcent

en vain de résoudre depuis tant d'années, et qu'elles ne réussissent qu'à embrouiller chaque jour davantage.

Ils discourent donc et parlent en Maçons et non en catholiques, ceux qui disent qu'il faut courber la tête devant tout ordre arbitraire de l'État, même en dépit des droits de la conscience chrétienne; ceux qui professent le principe insensé de la souveraineté nationale, et cette autre insanité que tous les pouvoirs émanent de la nation; et cette autre stupidité qui prétend que le roi et le parlement peuvent tout, excepté faire d'un homme une femme. Ils discourent et parlent maçonniquement ceux qui, dans les cas douteux, en présence d'une loi unique et vexatoire, croient se tirer d'embarras en disant : « C'est une loi de l'État, » comme si, après cela, il n'y avait plus rien à examiner.

Nous savons que, contre cette théorie absorbante de l'État-Dieu, on a imaginé récemment un système de contre-poids, basé sur la théorie des droits individuels du citoyen, droits imprescriptibles et échappant à l'action de la loi.

Mais, comme la base de ces prétendus droits individuels n'est autre que le pur rationalisme, sans autre loi ou règle supérieure que la volonté de l'homme qui doit les exercer, il en résulte, en sens inverse, le même inconvénient. Avec cette

brillante théorie on verrait se substituer au despotisme gouvernemental l'anarchie populaire, qui est, en fin de compte, le despotisme des foules, aboutissant toujours à l'oppression de la minorité et des plus dignes, par la multitude et par les plus audacieux.

Et tout cela, pour ne pas admettre dans la société civile un modérateur divin, une loi supérieure à l'homme, un principe surnaturel ! tout cela pour vouloir établir la société sur le naturalisme, émanation infernale de la Maçonnerie !

XI

Comment diffèrent le maçonnisme et le catholicisme en ce qui touche à la constitution de la famille.

L'opposition n'est pas moins évidente entre les doctrines que professent le Maçonnisme et le catholicisme touchant la constitution de la famille. Il ne pouvait en être autrement, étant donné que la famille est l'élément social par excellence, et que c'est à cet élément plus qu'à tout autre que devait être appliqué par l'Église le critère surnaturel, et par la Maçonnerie le critère naturaliste ou sécularisateur.

La Maçonnerie enseigne que l'acte constitutif de la famille, qui est le mariage, n'a absolument rien à voir avec Dieu et avec la religion. L'homme, dit-elle, s'unit à la femme, parce que la communauté de nature les appelle à cette union, dont aucune loi divine ne doit régler les conditions. Mais, comme cela est trop grossièrement bestial pour être accepté sans protestation par le genre humain, qui, malgré tout, se reconnaît supérieur en quelque chose aux chiens et aux chevaux, la Maçonnerie a inventé, pour colorer et rendre moins répugnantes ces unions sans l'intervention de Dieu, une certaine sanction fausse, qui est autant que possible une imitation de la vérité, et qu'elle a décorée du nom de mariage civil. Ainsi ce n'est plus Dieu, mais l'État qui s'attribue le droit de sanctionner l'union légale des deux sexes, d'en prescrire et d'en déterminer les conditions.

L'absurdité d'une telle union est si évidente, qu'il suffit de l'exposer pour que le plus aveugle la saisisse. En dépouillant le mariage de sa sanction divine et surnaturelle, il ne lui reste plus qu'une sanction humaine, qui, pour respectable qu'on la suppose, ne laissera pas d'être toujours humaine, de procéder du roi ou du parlement, ou des deux à la fois. La loi humaine ne peut donc donner à ce contrat du mariage une force

plus grande que celle qu'elle donne aux autres contrats civils qu'elle autorise et institue. Eh bien! dans les autres contrats, la loi ne peut imposer d'autre obligation que celle que les contractants veulent s'imposer; et même chacun d'eux peut ajouter au contrat les conditions, restrictions ou réserves, qu'il stipule d'accord avec l'autre partie contractante. Le mariage reste donc réduit aux conditions d'un contrat quelconque, ou mieux d'un simple *trafic*, selon une expression, qui n'est pas sans grâce, d'un écrivain ingénieux. Et ce *trafic*, auquel les parties intéressées sont libres d'ajouter et de retrancher les conditions que leur dicte leur libre volonté, n'est en conséquence ni plus ni moins que l'annulation complète de la loi conjugale, une véritable abolition du mariage.

Et que les *Maçonnisants* n'objectent pas que c'est précisément pour la conservation de ce lien qu'a été établie la loi; que nulle union n'a d'effets civils et de sanction garantis par autant de formalités légales que le susdit mariage civil. Vaine observation ! et d'abord, c'est un caprice despotique de la loi ou de l'État, de vouloir intervenir, au nom de l'homme seul, dans un contrat comme celui-ci, en lui imposant des lois si absolues, lorsqu'il laisse tous les autres contrats à la libre et souveraine disposition des contractants.

La logique est plus puissante chez l'homme qu'un article de loi ; et lorsque cet article est illogique et inconséquent, dès lors la loi perd sa force et son autorité, dans la pensée de ceux-là même qui doivent la respecter. Ainsi, dans le cas présent, la loi prescrira, par exemple, très opportunément, très raisonnablement, qu'un homme ne peut se marier qu'avec une femme, que cette union sera indissoluble, et de plus qu'elle ne peut se contracter avec tels ou tels degrés de parenté. Toutefois, comme elle ne prescrira point cela en vertu d'un principe supérieur, d'une loi divine, mais parce qu'il a paru bon d'agir ainsi au législateur monarchique ou démocratique, c'est-à-dire, au jugement d'un homme, à l'instant un citoyen quelconque, homme aussi bien que celui qui a édicté cette loi, dira : « Voyons ! si deux femmes consentent à vivre, en même temps, avec moi dans un honnête mariage, ne le peuvent-elles pas ? et si une ou plusieurs femmes contractent cette union avec moi, et que nous convenions entre nous trois que ce contrat ne sera valide que pour un temps, nous réservant le droit de le renouveler ou de le dissoudre chaque année, ou tous les cinq ans, ou tous les mois, ou à chaque instant, pourquoi ne le pouvons-nous pas ? et si nous voulons contracter cette union avec nos cousins, nos neveux, nos oncles, et même avec nos frères,

qui peut nous en empêcher ? en quoi les droits d'autrui sont-ils lésés ? quelle loi générale en est bouleversée ? n'a-t-on pas vu, au commencement du monde, ces unions se contracter nécessairement entre les parents les plus rapprochés ? la polygamie n'a-t-elle pas été, chez différents peuples, une loi générale ? et, après tout, pour que ces choses soient possibles, ne suffit-il pas que les intéressés les veuillent, sans préjudice pour des tiers ? si l'on regarde comme inutile l'intervention de Dieu dans le contrat conjugal, pourquoi comparaître devant l'alcade ou le juge ? si le mariage est une pure fonction humaine, il suffit à l'homme et à la femme d'user de leur droit respectif humain pour être uni désormais ». Ainsi peut raisonner tout citoyen contre la loi maçonnique ; et la loi maçonnique ne peut rien répondre à cette argumentation, qui est de simple bon sens.

Mais, lors même que la loi humaine trouverait en elle assez de force morale et un droit suffisant pour donner une sanction convenable à un acte aussi grave que celui dont il est question ici, il est certain qu'aujourd'hui la loi humaine, précisément parce qu'elle s'est privée de son fondement, qui est la loi de Dieu, n'est pas sûre elle-même de ce qu'elle prescrira demain, en opposition peut-être avec ce qu'elle prescrit actuel-

lement. Expliquons notre pensée. Le vote d'un parlement a statué aujourd'hui que l'homme et la femme sont légitimement mariés avec la seule formalité de leur déclaration devant l'alcade ou le juge : de telle sorte que tel est aujoud'hui le mariage, parce qu'un vote du parlement l'a ainsi décidé. En conséquence, il n'en sera plus de même demain, si demain un nouveau vote du parlement en décide autrement. Ainsi la formalité auguste du lien conjugal, base de la famille, dépendra toujours d'une majorité de députés qui auront statué que le mariage doit être considéré comme établi de telle ou telle façon. Cette majorité pourra décréter que le lien qui unit l'homme et la femme n'est pas individuel, mais que la polygamie ou la polyandrie sont permises, et telle sera la loi, si elle le décide de la sorte ; elle pourra voter que le contrat matrimonial est temporaire et non plus perpétuel, et cette loi dépend de leur vote ; elle pourra statuer que les époux pourront divorcer à la demande des deux conjoints ou de l'un d'eux, comme viennent de le faire les révolutionnaires français, et telle sera la loi, par le fait de leur vote. Et, en vertu du critère rationaliste ou maçonnique, la jurisprudence la plus scrupuleuse ne pourra rien leur opposer. Que l'on constate donc si, oui ou non, il est certain que la prétendue institution du mariage

civil entraîne radicalement avec elle la destruction de tout vrai mariage, et n'est autre chose qu'un masque sous lequel elle se cache momentanément, pour empêcher le peuple inexpérimenté de voir où l'on veut le conduire.

Est-il nécessaire de mettre ici en opposition avec le honteux enseignement de la Maçonnerie sur le mariage la doctrine de l'Église catholique sur le même sujet? Nullement: tous nos lecteurs la connaissent suffisamment. L'Église catholique enseigne l'institution divine du mariage, considéré soit dans le christianisme, soit en dehors de lui. En dehors du christianisme, avant son apparition et dans les pays où n'a pas encore brillé sa divine lumière, l'homme et la femme s'unissent, non en vertu d'un droit que leur confère l'État ou des formalités prescrites par la loi civile, mais en vertu d'un principe d'ordre supérieur établi par Dieu au commencement du monde, quand il a dit: « L'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair ». Ainsi, de par la loi naturelle, c'est la volonté seule des contractants qui constitue devant Dieu le mariage; tout au plus l'autorité du père de famille intervient-elle pour bénir et sanctionner cette union. Dans les religions positives, au milieu même des plus grandes extravagances, c'est toujours la religion qui se présente

pour autoriser et consacrer le mariage. Le Christ l'a élevé à la dignité de sacrement, et a déclaré qu'il est le symbole de l'union mystique qui existe entre Lui et son Église ; et après l'avoir ainsi élevé, il a laissé à son Église le soin d'en déterminer les règles et les circonstances, et d'en garantir l'unité et la perpétuité, en soustrayant ces lois au caprice inconstant des hommes et à l'instabilité des lois humaines, souvent aussi capricieuses que les hommes dont elles émanent. Qu'on nous dise maintenant si le maçonnisme et le catholicisme ne sont pas dans une opposition radicale relativement à leur appréciation respective du mariage; qu'on nous dise encore lequel des deux pourvoit mieux aux fins sublimes du mariage, à l'honneur de la femme, et aux prérogatives de la dignité humaine!

XII

De l'opposition radicale qui existe entre le maçonnisme et le catholicisme dans leur manière de considérer les droits de la puissance paternelle.

Le maçonnisme enseigne encore des monstruosités plus énormes relativement à la famille; et il ne se contente pas de les enseigner, il les

met en pratique. C'est là une conséquence de sa façon d'organiser uniquement au civil cette institution fondamentale, et de l'absurde principe qui a prévalu et d'après lequel la famille est une création de la loi civile, de qui elle tient et son existence et sa force. Le maçonnisme fait un pas de plus : il affirme que tous les droits qui naissent du mariage ne sont, d'après lui, qu'une création de l'État et sont uniquement soumis à l'État. D'où il résulte que le premier et le principal de ces droits familiaux, celui qui est connu sous le nom de *puissance paternelle*, n'appartient aux parents qu'en vertu d'une concession supposée de la loi civile, et dans la forme et selon la mesure qu'il plaît à celle-ci d'accorder. De là naît également le droit que s'arroge l'État maçonnique sur l'éducation, qu'il décore pompeusement du nom d'éducation obligatoire, et qui est un des points essentiels du programme que la maçonnerie annonce et prépare pour l'avenir. Ainsi le père et la mère, d'après cet horrible système, en donnant le jour à des enfants, exercent non une fonction naturelle, mais une fonction sociale, et ils n'ont ces enfants que pour le compte de l'État, qui est en quelque sorte leur suzerain; et les enfants sont à l'État avant d'être à leurs parents, et l'État a juridiction sur eux avant leurs parents.

C'est là un despotisme horrible, grossier, qui transforme les familles en simples centres d'élevage à l'usage de ce féroce tyran, maître de toute la jeunesse : despotisme brutal et inhumain, qui s'est donné cependant comme un nouveau dogme régénérateur de l'humanité à l'époque de la Révolution française, et qui depuis lors a été, d'une façon plus ou moins dissimulée, le fondement obligé de toutes les législations inspirées par la maçonnerie.

Et cependant ces principes sont faux, monstrueusement faux, contraires à tout droit positif et naturel. La famille n'est pas une création de l'État : au contraire, on pourrait dire avec beaucoup plus de raison que l'État est une création, une amplification de la famille, puisqu'on ne conçoit pas l'État sans des familles déjà existantes, groupées ou agrandies pour le constituer.

Les droits de la famille ne viennent donc pas d'une concession de l'État, et ce n'est pas l'État qui confère au père son autorité paternelle ; tout au plus la reconnaît-il et en règle-t-il l'exercice. C'est donc un mensonge, et un grossier mensonge, de dire que les enfants appartiennent à l'État avant d'appartenir aux parents, ou qu'ils leur donnent le jour pour l'État et que celui-ci peut en

disposer au gré de sa volonté et de son bon plaisir. En conséquence, le principe sur lequel se fonde l'éducation obligatoire est mensonger : l'État ne peut obliger le père à élever son fils de telle ou telle manière, ou l'empêcher de l'élever à son gré et selon les règles et conditions que lui impose sa conscience, d'accord avec une autre loi plus élevée. C'est donc une tyrannie contre nature, inhumaine, antisociale et antireligieuse, de prétendre imposer aux peuples, cette façon de considérer l'institution domestique dans son principe et dans ses droits essentiels.

Ce n'est pas ainsi que l'entend l'Église ; au contraire, elle qu'on accuse d'opprimer toutes les libertés, est, en cela comme en tout le reste, la gardienne zélée des droits de la véritable liberté. Elle enseigne que les pères ont des fils qui leur viennent de Dieu, qui les a faits pères uniquement dans le but très noble de lui procurer à lui-même de nouveaux serviteurs et de nouveaux héritiers à son ciel, et dans le but aussi de donner à la patrie de bons et honnêtes citoyens.

L'Église reconnaît dans le père et dans la mère le droit et le devoir d'élever leurs fils pour cette fin suprême ; mais elle est si jalouse des droits de la liberté naturelle, que si un père et une mère n'appartiennent pas par le baptême

à sa juridiction, elle se regarde comme empêchée d'intervenir dans l'éducation de l'enfant, jusqu'à ce qu'il soit en âge d'agir et de se prononcer selon sa propre conscience. C'est ainsi qu'il est sévèrement défendu de baptiser les enfants des infidèles contre la volonté de leurs parents, excepté lorsque l'un de ceux-ci, au moins, est sujet de l'Église par le baptême. L'Église considère comme un attentat contre le droit naturel l'éducation d'un enfant mineur dans la religion chrétienne contre la volonté expresse de ses père et mère non baptisés. Et plus tard, lorsque le fils est parvenu à sa majorité, l'Église ne l'admet pas à la profession religieuse sans la permission de ses parents, pendant que ceux-ci ont besoin de leur fils pour subvenir à leurs besoins ; et ce n'est que dans le cas où le refus des parents serait absolument déraisonnable et sans fondement, parce que cette nécessité n'existe pas, que le fils majeur est admis par l'Église à embrasser l'état religieux sans la permission de ses parents. Avec quelle délicatesse l'Église respecte tous les droits naturels ! Elle les respecte infiniment plus que le naturalisme, qui n'est que la contrefaçon du vrai droit naturel, comme le libéralisme est la contrefaçon de la vraie liberté et le rationalisme la contrefaçon de tout ce qui est véritablement raisonnable.

Toutefois, ô aveuglement ! les législations qui se sont inspirées de ce principe chrétien, sont appelées tyranniques et oppressives de la dignité humaine ; on les accuse de violer les droits de la nature, de profaner le foyer domestique. Et celles, au contraire, que la secte maçonnique inspire de son grossier matérialisme, sont proclamées libres, nobles, patriotiques, propres à élever le citoyen. C'est ainsi que l'on aboutit directement à cette condition ignominieuse et abjecte de la famille, dans laquelle les fils ne sont que la *chose* de la nation, de la chair à canon à la disposition du chef suprême, si celui-ci s'engage dans des entreprises militaires qui rendront son nom odieux; une matière pour les officines, si ce n'est pas l'esprit militaire, mais l'esprit de bureaucratie, qui domine dans la nation. C'est là que nous conduit à pas de géant la maçonnerie, à mesure que son souffle infernal réussit à nous arracher à l'Église. Elle émancipe l'homme, c'est vrai, mais en l'arrachant du sein et des bras d'une mère très tendre ; et pour le soumettre, pieds et poings liés, au régime de la verge, unique sceptre qui puisse convenir pour gouverner une société tombée dans une si profonde abjection.

XIII

Combien diffèrent essentiellement entre eux le maçonnisme et le catholicisme dans leurs principes sur la propriété.

La propriété est une des autres institutions fondamentales de la société qui ont subi l'action destructive du maçonnisme. Il devait logiquement en être ainsi : une fois la notion de la famille détruite ou considérablement altérée, celle de la propriété, qui a tant de ressemblance avec elle, devait avoir tôt ou tard un sort analogue. Ainsi le concept maçonnique de la propriété, conformément à ce que nous avons vu pour le mariage, n'est ni plus ni moins que la destruction de la propriété. Le maçonnisme considère la propriété, non comme un droit naturel de l'homme, droit antérieur à sa condition de citoyen, mais comme une création du droit civil, et partant subordonnée en tout aux dispositions arbitraires du Dieu-État. C'est ainsi que nous avons vu l'État, pour des motifs de pure convenance personnelle, déclarer nulle la propriété sacrée appartenant à une communauté, propriété qui repose cependant sur des droits égaux à ceux de la pro-

priété séculière et privée ; et de même qu'il fait des lois pour la propriété et répartit les charges, ainsi en règle-t-il la jouissance et la transmission, à tel point que le propriétaire a fini par n'être guère autre chose que l'administrateur de ses biens, ou une sorte de fermier privilégié. Tout cela découle de la fausse notion que l'on a de cette vérité, la plus délicate après le mariage. L'État maçonniquement constitué en vient, bien qu'il ne le dise pas clairement, à se considérer comme le maître absolu de tous les biens des citoyens, de la même façon qu'il se considère comme le maître de tous leurs fils. Avec ce principe, il annule le droit sacré de la propriété, selon son bon plaisir, comme il a détruit le droit de l'Église et des communautés au moyen de la désamortisation ; il rend impossible le libre usage de cette propriété, usage qui est essentiel, au moyen des lois de désagrégation ; pour les motifs les plus futiles, il spolie le citoyen contre sa volonté, comme on le voit fréquemment aujourd'hui, au moyen de la faculté si largement concédée de l'expropriation forcée ; sans parler du sans-façon avec lequel elle traite, ainsi que nous l'avons remarqué, les questions d'héritages et de transmissions de propriétés.

Ainsi l'État maçonnique, sans professer ouvertement le socialisme, qu'il abandonne, non quant

au fond, mais quant à la forme et au nom, aux démagogues de la rue et des clubs ; sans professer, dis-je, ouvertement le socialisme, l'État maçonnique est, dans son esprit, dans ses fins et dans plusieurs de ses procédés, parfaitement socialiste. C'est au point que si le socialisme pur et sans voiles réussissait un jour à prévaloir pratiquement, il n'aurait rien à inventer pour implanter ses horribles théories ; il lui suffirait de généraliser les principes que le critère maçonnique et libéral a précédemment établis, et d'en déduire toutes les conséquences logiques et toutes les applications.

La doctrine du catholicisme sur la propriété est en contradiction absolue avec tout cela. Le catholicisme reconnaît la propriété comme un droit naturel et inhérent à la personnalité humaine. D'après le catholicisme, l'homme est propriétaire comme il est sociable, comme il est homme, par nature, c'est-à-dire, par la volonté expresse de Dieu. Ainsi, antérieurement à toutes les législations civiles, l'homme était déjà propriétaire, personne ne pouvait, par exemple, le dépouiller du produit de sa chasse, ou du fruit de l'arbre qu'il avait planté, ou de l'ouvrage de ses mains. Les législations civiles ne peuvent donc dépouiller arbitrairement personne de sa propriété ; elles ne peuvent faire autre chose qu'en garantir et en régler l'exercice, pour que le citoyen jouisse de son bien

sans préjudice pour autrui. Mais elles ne peuvent déchirer ses titres sacrés et inviolables, comme on l'a fait en notre siècle, par tant de lois injustes, qui ne sont, à les considérer suivant les principes de la morale et du droit, que des actes de brigandage légal. Et à cette notion très élevée de la propriété, qui en fait, comme pour l'autorité et la famille, non une création de l'homme, mais une institution divine; à cette notion de la propriété de droit divin, opposée à cette notion mensongère de la propriété de droit humain, le catholicisme a ajouté la sanction du septième précepte du Décalogue, qui est moins la prohibition du vol qu'une nouvelle consécration du droit de propriété. Ce commandement défend le vol et la rapine, non seulement aux particuliers, mais aux États et aux gouvernements; et c'est en s'appuyant sur lui que l'Ancien Testament maudit la mémoire de cette reine Jézabel qui s'empara de la modeste vigne du pauvre Naboth, et que l'Église nous offre dans l'histoire de ses évêques la grande figure de saint Jean Chrysostome se présentant courageusement devant l'impératrice Eudoxie pour exiger la restitution de quelques pièces de monnaie à une veuve infortunée, à qui cette majesté impériale les avait dérobées. C'est ainsi que l'Église entend le droit de propriété et le septième commandement.

La propriété de droit humain ou de pure institution civile, comme l'entend et la pratique le maçonnisme, il suffit de l'indiquer ici, est exposée, relativement à sa sécurité légale, aux mêmes risques et périls que nous avons mentionnés ailleurs en parlant du mariage. Si la propriété est une pure création du droit positif humain, elle est sujette, comme celui-ci, aux variations et aux vicissitudes qui peuvent provenir d'un changement de législation. Et comme la législation changera avec le pouvoir législatif, lorsque, par quelqu'un de ces coups de la Révolution assez probables aujourd'hui, le pays se sera laissé imposer une chambre législative composée d'éléments socialistes, formant une majorité parlementaire, cette chambre pourra voter simplement l'abolition de la propriété, ou sa réorganisation selon l'idéal du collectivisme, ou simplement sa répartition égale entre tous les citoyens, conformément au système communément admis par les partisans de la théorie socialiste. Une chambre légalement constituée peut émettre un vote de ce genre, et personne ne pourra légalement ni l'en empêcher ni l'en blâmer; et il n'y a pas de jurisprudence au monde, étant donnés les principes maçonniques, qui puisse taxer ce vote d'absurdité; bien au contraire, elle doit le reconnaître comme parfaitement logique, surtout si une telle chambre socialiste rappelle, dans les

considérants ou dans les préliminaires de sa future loi, qu'une telle abolition de la propriété n'est pas une chose nouvelle, mais qu'elle a déjà été mise en pratique, il y a quelques années, contre l'Église, sous le nom de désamortisation, et que, grâce à elle, on voit figurer comme propriétaires un grand nombre de ceux qui sont aujourd'hui détenteurs de ces biens. Je le demande au jurisconsulte le plus retors, que peut-on reprocher à une telle loi, en admettant les théories maçonniques? Les malheureux qu'elle a dépouillés, pourront la qualifier d'attentat odieux et criminel; mais le peuple, la science et le bon sens seront forcés de l'appeler une légalité.

Telle est la conséquence de l'exclusion de l'idée de Dieu des institutions humaines. Il n'est aucune de ces institutions qui ne demeure comme suspendue en l'air, si on lui enlève son fondement divin, parce que l'ordre surnaturel est la condition indispensable de l'ordre naturel. Tout ce qui concerne l'homme peut, à première vue, subsister pendant quelque temps sans Dieu, mais bientôt arrivent la langueur et la mort. C'est ainsi qu'un arbre dont on a coupé secrètement la principale racine, ne voit pas dès le premier jour ses rameaux se flétrir; mais, infailliblement, il ne tardera pas à les voir se dessécher et mourir, faute du suc nécessaire. Il faut remarquer en outre que ce qui con-

cerne ainsi l'homme, sans cesser d'être surnaturel et divin, peut être simplement humain, comme nous l'avons dit plus haut, à moins de devenir franchement satanique. L'homme ne peut vivre émancipé et sans avoir un maître, comme il le rêve dans son orgueil insensé : s'il détrône Dieu, ce trône laissé vacant sera immédiatement occupé par le démon.

XIV

Doctrine du maçonnisme et du catholicisme sur l'éducation publique.

En suivant le programme que nous nous sommes tracé pour mettre en relief les divergences essentielles de doctrine qui séparent le maçonnisme et le catholicisme, nous sommes amené à parler en ce moment de l'éducation, qui est un des points sur lesquels existe l'opposition la plus radicale entre les critères de chacun d'eux.

Le maçonnisme et le catholicisme se trouvent en même temps en présence d'un petit enfant, et ils conviennent que cet enfant, outre les aliments matériels qui nourrissent son corps, a besoin d'un aliment moral qui nourrisse son esprit ; ils

s'accordent aussi à admettre que l'éducation est nécessaire. Le catholicisme voit dans l'enfant un être que Dieu a créé à son image et à sa ressemblance, mais un être dégradé, corrompu par un vice originel, qui a fait naître en lui une multitude de germes qu'il convient de combattre, et de mauvaises inclinations qu'il faut réprimer. C'est un champ où l'on ne peut espérer de récolter de belles fleurs et de bons fruits, qu'autant qu'on y aura jeté une bonne semence, qu'on l'arrosera en temps convenable, qu'on en arrachera constamment les mauvaises herbes, en un mot, qu'on le cultivera avec soin. S'il n'en est pas ainsi, il ne demeurera pas stérile et sans végétation, mais il produira en abondance des fruits empoisonnés en toute sorte de perversion et de malice. Et ces soins, qui consistent à montrer tantôt de la tendresse et tantôt de la sévérité envers l'enfant, tantôt à l'encourager et tantôt à lui faire des réprimandes, constituent ce que le catholicisme appelle l'éducation. Pour que ces soins produisent de bons résultats, la première notion à inculquer à l'enfant est celle de la loi morale, qu'il doit respecter, et la sanction éternelle de cette loi, qu'il doit espérer ou craindre, selon qu'il l'observe fidèlement ou la viole. Et comme il ne peut pas y avoir de loi sans législateur, ni de sanction légale sans juge qui l'applique, il faut commencer par inculquer

à l'esprit de l'enfant l'idée de Dieu, qui est le législateur invisible dont l'autorité donne sa force à la loi, et le juge qui, au moyen des châtiments ou des récompenses, procure l'observation de la loi. Ainsi, avec les conseils, les maximes, les exemples et les secours de son organisme divin, qui est l'Église, le catholicisme croit posséder le système d'éducation le meilleur, le plus parfait et le plus raisonnable, le seul qui permette de diriger l'enfant dès le bas âge, et de dominer jusqu'à ses affections et à ses sentiments les plus intimes.

Telle est l'éducation catholique, basée entièrement sur l'ordre surnaturel.

Le Maçonnisme procède d'une façon différente, selon son critère grossièrement naturaliste. Il prend l'enfant, et commence par se tromper dans l'idée fondamentale qu'il s'en fait : il le considère non comme un être vicié par le péché originel, mais comme un être parfait, en pleine possession de lui-même, et dans toute l'intégrité de sa perfection morale. On va demander ici : si l'enfant est parfait, et qu'il n'y ait en lui rien de vicieux ou de déréglé, à quoi peut bien lui être utile l'éducation ? A rien, absolument : là où il n'y a pas à combattre des germes mauvais et des tendances coupables, ce que l'on doit désirer, c'est que l'arbre croisse selon toute son exubérance naturelle, sans que le fer du jardinier vienne couper

aucune de ses branches vigoureuses. Il conviendra donc de l'instruire, mais non de l'élever : qu'il apprenne les lettres, les logarithmes, la géographie, la physique, la chimie, l'histoire, la musique et la gymnastique, parce que le maître ne s'occupe pas de la formation du cœur. Il y a là tout ce dont il a besoin pour son parfait développement. En suivant ce procédé, très logique dès que l'on part de la négation du péché originel, il est inutile de parler à l'enfant de Dieu ou de la religion, et de tout ce qui s'y rapporte : voilà, logiquement justifié, ce qu'on appelle l'enseignement *laïque,* nouveauté que la Maçonnerie s'efforce, depuis quelques années, d'introduire dans notre pays.

Nos lecteurs voient-ils clairement maintenant en quoi consiste la différence essentielle qui existe entre le Maçonnisme et le catholicisme, dans la façon de concevoir les principes relatifs à l'éducation ?

Le simple bon sens suffit pour porter sur ce point un jugement impartial. L'homme ne naît pas parfait, comme la Maçonnerie veut le supposer ; l'homme naît et croît, non par un développement pacifique, mais au milieu d'un combat pénible et continuel contre lui-même et presque avec tout ce qui l'entoure : l'œuvre de l'éducation consiste donc à lui enseigner à combattre,

pour lui faciliter la victoire. Et quelles armes lui donne pour ces combats, quelles leçons lui offre pour ces luttes l'éducation laïque ou sans Dieu ? Aucune, absolument. Au contraire, elle commence par développer en lui tous les mauvais instincts, qui sont les principaux ennemis à combattre, en les caressant avec l'idée d'une indépendance totale, qui ne s'accommode avec aucune pensée de sujétion ou de répression. Toutes les issues par lesquelles la passion peut se produire avec fougue et impétuosité, elle les laisse ouvertes avec une lamentable insouciance ; les puissants ressorts que la religion seule établit pour les comprimer et en régler l'exercice, elle les qualifie de superstitions insensées. L'enfant étant imbu de ces idées, il en résultera nécessairement, s'il a le sang vif, qu'il deviendra une bête féroce ; s'il a un tempérament indolent, qu'il sera un pourceau d'Épicure, et jamais un homme capable de porter sur son front, nous ne disons pas la noblesse du chrétien, mais même la dignité de l'être raisonnable.

XV

Que pensent le maçonnisme et le catholicisme sur l'enseignement officiel ?

Si le catholicisme et le maçonnisme diffèrent

essentiellement, lorsqu'il s'agit de préciser et de fixer ce qu'on entend ordinairement par éducation, qu'on juge de l'abîme qui les séparera dans la question de l'enseignement. Ici toutefois il y a un avantage : l'opposition mutuelle des deux systèmes est plus franche et plus évidente ; ici, le voile ne sert de rien, et n'empêche point de connaître dès le premier moment quels sont les ennemis contre lesquels le catholique sincère de notre temps doit se tenir en garde.

Le catholicisme nous apprend que tout enseignement doit être subordonné au dogme, en ce qu'il a avec lui une relation plus ou moins directe. La raison en est claire : ce qu'on nomme la science, même dans son concept le plus digne et le plus élevé, n'est pas ordinairement la vérité certaine, mais la vérité présumée, ou la vérité que l'on tient pour telle, nonobstant les exemples très fréquents des théories les plus autorisées et universellement acceptées qui, peu de temps après, ont été rangées parmi les paradoxes les plus célèbres. Etant donné l'esprit humain essentiellement faillible, on ne peut avoir une autre idée de la vérité philosophique ou scientifique. Il n'en est pas ainsi de la vérité religieuse, dans sa partie formellement dogmatique et définie : elle est la vérité certaine, fixe, objective, indépendante des découvertes de demain ou du siècle suivant ; la

vérité une, immuable, indéfectible, éternelle comme Dieu. C'est donc une règle rigoureusement scientifique que la vérité purement présumée et hypothétique soit subordonnée à la vérité fixe et absolue ; que celle-ci soit la pierre de touche pour vérifier la vérité de celle-là ; que ce qui est connu comme certain *a priori*, soit la base et le guide dont on se servira pour vérifier, accepter ou rejeter les connaissances acquises postérieurement.

Voilà pourquoi le catholicisme exige que tout l'ordre des connaissances humaines parte de ce principe que tous ses enseignements dogmatiques sont indiscutables, et qu'il faut leur demeurer fidèlement et scrupuleusement attaché, sans se permettre le moindre écart, sous prétexte de liberté. C'est ainsi seulement que l'on enseigne et que l'on apprend d'une façon catholique.

Et ce système, grâces en soient rendues à Dieu ! n'arrête aucunement ni ne gêne le légitime essor de l'intelligence humaine ; il le favorise, au contraire, en lui donnant des principes certains, comme le prouve une expérience cent fois répétée, qui montre dans tous les temps les génies les plus sublimes, embrassant du regard de vastes horizons et étendant le champ de leurs investigations, bien que le catholicisme exigeât d'eux cette subordination expresse à ses dogmes

infaillibles. Bien au contraire, pour la largeur des vues, l'élévation des idées, la fécondité des découvertes, la profondeur du raisonnement, l'étendue de l'observation, les fils de la foi ont pu dans tous les siècles accepter d'être mis en parallèle avec les partisans de la libre pensée ; et ils le peuvent encore aujourd'hui, assurés que ces derniers resteront bien loin derrière eux.

L'enseignement organisé maçonniquement se déclare, en tout et pour tout, libre penseur. Tel est malheureusement celui qui se donne aujourd'hui dans presque tous les centres officiels, même dans notre Espagne. D'après des déclarations très graves, que nous avons recueillies avec un saisissement d'épouvante de la bouche de fonctionnaires qui, malgré tout,veulent encore passer pour catholiques, le professeur est tenu de se renfermer dans les limites d'une certaine prudence, en ne blessant pas ce qui est légalement réputé comme inviolable; mais, à l'heure présente,nous ne savons presque plus ce qu'il faut entendre par là, tant sont devenues vagues et incertaines les limites de cette inviolabilité. La science, ou ce qui s'affuble de ce nom, est donc libre, au point de se permettre toute espèce de hardiesses et de licences, y compris celle d'enseigner que l'homme n'est qu'un orang-outang perfectionné, ou que Dieu est un pur fantôme de la superstition populaire. Ma-

çonniquement parlant, tels sont les droits de la science, tels les privilèges de l'enseignement. Et si quelqu'un forme ainsi la jeunesse, et joint à son enseignement les principes de morale calqués sur la théorie de l'amour libre ou sur les funestes programmes de la liquidation sociale, on ne peut logiquement ni le lui reprocher ni l'en empêcher.

Il est vrai que le Maçonnisme doctrinaire et doucereux ne tolère pas de telles applications du critère libre-penseur ; mais cela prouve seulement que le Maçonnisme, outre qu'il est faux, est de plus inconséquent dans sa fausseté, ce qui le rend doublement inique et odieux. En effet, si l'on n'admet pas pour la science le frein du dogme catholique, pourquoi admettre celui du gouvernement ? si l'Église n'a pas le droit d'exiger, au nom de Dieu, le respect pour certaines de ses vérités, de quel droit le ministre peut-il exiger que l'on respecte comme inviolables certains principes ou institutions sociales ? Ou l'intelligence humaine est libre, dans sa marche et ses développements, d'aller où il lui plaira, ou elle ne l'est pas : si elle est libre, elle l'est entièrement ; et alors qu'on la laisse aller librement et sans aucune entrave.

Rendons cette vérité plus claire. Étant donnée une certaine loyauté, s'il peut y en avoir dans le principe maçonnique, l'unique conséquence serait la proclamation franche de la liberté confession-

nelle, sans l'estampille de l'Université. Mais cela ne convient pas à la secte, qui sait d'une façon certaine que, sur ce terrain de la libre concurrence, elle serait vaincue par l'enseignement catholique. A la secte convient le monopole officiel, l'enseignement avec l'estampille rationaliste de l'État, qui se constitue par là son unique dépositaire et dispensateur légal. C'est ainsi qu'on a créé ce qu'aucun autre siècle n'avait connu, l'idole de l'État enseignant, à l'instar de ce que nous avons vu en parlant de la propriété, du mariage et de la puissance paternelle. On a, comme résultat, l'odieuse sujétion du citoyen sous la domination d'une tyrannie cent et mille fois plus ignominieuse que celle qui, comme on l'a prétendu faussement, opprimait autrefois l'enseignement, soumis au noble magistère de l'Église de Dieu.

XVI

Que pensent le maçonnisme et le catholicisme sur l'enseignement officiel (suite).

La tyrannie maçonnique de l'État enseignant, dont nous parlions précédemment, irrite d'autant plus qu'elle est moins justifiée, lorsqu'elle s'exerce

dans une nation exclusivement ou presque exclusivement catholique, ainsi qu'il en est, par bonheur, de notre Espagne, en dépit des ravages de la Révolution. Il arrive alors qu'à la violation brutale des droits de la vérité religieuse s'ajoute la violation non moins impie des droits du citoyen, malgré les protestations continuelles par lesquelles l'État maçonnique ou libéral se déclare le zélé protecteur et le gardien de ces mêmes droits.

En effet, qui peut nier que les pères de famille catholiques, même ceux qui pratiquement laissent à désirer sous le rapport du catholicisme, désirent tous pour leurs enfants l'enseignement catholique ? qui peut méconnaître que ces pères de famille constituent encore aujourd'hui la majorité, la presque totalité des contribuables ? Cependant, que nos lecteurs s'arrêtent pour contempler avec horreur ce qui se passe ; qu'ils s'arrêtent pour contempler cette infamie, qui n'a peut-être pas encore fixé leur attention : ils payent l'enseignement officiel, ils donnent leur argent aux maîtres, ils soutiennent les universités, les Institutions, les écoles normales et primaires ; ils soutiennent tout cela avec leurs contributions d'abord, et ensuite avec leur adhésion et leurs noms inscrits sur les registres matricules, quand ils confient leurs enfants à ces établissements. Il semblerait donc que, payant l'instruction qui assurément leur est

vendue à chers deniers, ils devraient au moins obtenir qu'elle fût conforme à leur désir et à leur volonté. Mais il n'en est point ainsi : l'État vend son enseignement, le vend cher, le vend avec privilège exclusif, en ne permettant pas qu'on regarde comme valable celui qui se donne dans un autre établissement; et cependant il s'arroge le droit de donner un enseignement qui n'est au goût ni de celui qui le paye ni de celui qui le reçoit, condition que l'on regarde comme obligatoire dans tout contrat de vente ; mais, au contraire, il donne cet enseignement contre la volonté et les intérêts de l'un et de l'autre, violant ainsi à la fois, avec son despotisme professoral, les droits de la bourse, de la dignité et de la conscience. L'État enseignant, converti en marchand de programmes, les donne en échange de bons et beaux deniers, après les avoir falsifiés et empoisonnés; et le Dieu-État ne rougit pas de pratiquer ce qu'il punit chaque jour chez tout individu qui altère un comestible ou une boisson. Et le père, le pauvre père doit payer avec son or l'empoisonnement moral de son fils, et consentir à cet empoisonnement, au moins dans le cas où il veut lui faire embrasser une carrière : car l'État maçonnique a coupé tous les canaux de l'eau de la science, en obligeant tous les citoyens à ne pouvoir boire ailleurs qu'à sa source méphitique et empoison-

née, poûr obtenir un diplôme qui mette leurs fils en état d'entrer dans une faculté ou d'exercer une profession.

Cette tyrannie est semblable à celle dont usaient, dans les derniers temps de la persécution contre le christianisme, les empereurs romains, lorsqu'ils plaçaient des idoles dans les endroits où l'on vendait les objets de première nécessité, sur le marché public, et qu'ils exigeaient de chaque citoyen, l'adoration de l'idole avant de lui céder la viande, le vin ou le pain dont il avait journellement besoin. C'est là ponctuellement ce qui est prédit des temps de l'antéchrist, dans l'apocalypse de saint Jean, lorsqu'il dit qu' « il viendra un temps où nul ne pourra ni « acheter ni vendre, s'il n'est marqué du carac« tère de la bête », ce qui peut fort bien signifier la Révolution.

Ainsi en est-il déjà avec l'enseignement officiel, dispensé uniquement par l'organe et sous l'estampille de la Maçonnerie : nul ne pourra être avocat, médecin, ingénieur, etc., s'il n'a passé au laminoir de cette machine, qui en fait ou bien un maçon complet, ou pour le moins affaiblit la vigueur et la force de ses convictions chrétiennes. L'État maçonnique veut les consciences, qu'il proclame libres, comme la monnaie qui ne circule pas sans la marque de son coin ou de son poinçon.

Que l'Église ait les mêmes exigences pour les *siens*, qui, après tout, sont *siens* et veulent l'être, on appelle cela une oppression despotique, la servitude de la pensée ; que l'État maçonnique agisse de la même façon vis-à-vis des intelligences, ce sera noble, généreux, libéral, avec cette particularité nouvelle qu'ici celui qui se sent opprimé par un procédé si inique, se voit obligé, pour sa suprême humiliation, de payer et de se mettre lui-même la chaîne ignominieuse qu'il doit porter.

Ainsi en va-t-il aujourd'hui dans le monde ; ainsi en va-t-il en Europe ; ainsi en va-t-il, ô pères catholiques, pour les fils de cette catholique nation. L'Épiscopat et la bonne presse poussent chaque jour des cris d'alarme, en dénonçant les discours et les livres que le catholique paye de son argent, afin que la Maçonnerie les fasse servir à ravir la foi aux âmes. Qu'on ne dise pas que nous exagérons, puisque nous ne disons pas sur ce sujet le quart de ce qu'il y aurait à dire. Le réseau maçonnique est une trame aussi habilement qu'universellement ourdie dans toute la nation. A l'école primaire, ou au collège, ou à l'Université, à peine y a-t-il une âme qui ne voie sa foi exposée à tomber dans quelqu'un de ces filets. Et cela en ne parlant que de l'enseignement officiel ; si nous examinions celui qui se donne

dans cette multitude d'athénées, de cercles, d'académies et de bibliothèques populaires, qui presque toutes, à l'exception de celles qui sont franchement catholiques, sont de vraies succursales du Maçonnisme, nos amis verraient combien nous pourrions généraliser notre proposition.

En résumé, Satan, sous le manteau du professeur, règne aujourd'hui dans le monde et est la cause des principaux désastres. Cela ne prouve-t-il pas d'une façon assez éloquente que c'est sur ce terrain que tous les bons catholiques doivent *immédiatement lui livrer la* principale bataille ?

XVII

Combien diffèrent la doctrine du maçonnisme et celle du catholicisme touchant la bienfaisance.

Sur ce point, comme en tout le reste, le critère franchement maçonnique est en opposition directe avec le critère franchement chrétien ; avec cette seule différence, qu'ici l'ennemi travaille d'une façon beaucoup plus habile, et introduit dans la société une confusion beaucoup plus grande. Ici, le démon de la maçonnerie porte son

masque jusque sur les yeux, pour ainsi dire ; ce qui fait qu'il est pris naïvement pour l'ange de la charité, même par des personnes qui, sur d'autres sujets, sont assez habiles pour comprendre dès le début sa ruse infernale. Ici, on prend fréquemment pour les doux reflets de la lumière céleste, ce qui n'est autre chose que la sinistre lueur des flammes de l'abîme. Ici, l'art de tromper est aussi ingénieux que possible ; c'est au point que l'oripeau et l'étain circulent parfois sur le marché de la vie sociale et sont acceptés comme monnaie courante, au même titre que l'or et l'argent les mieux épurés.

La raison de cela, à la bien considérer, se trouve dans la délicatesse de la matière à laquelle on fait subir cette altération. Dans d'autres branches, l'ennemi a besoin de substituer un vice à une vertu, et pour cela de donner à ce vice les couleurs et l'apparence de cette vertu, ce qui, comme on le voit, est chose difficile. Ici, il y a plus de facilité. Le sentiment naturel de compassion que nous inspirent les afflictions et les besoins de nos semblables, devient de la sympathie et finit par séduire ceux qui seraient imprévoyants, même après avoir dépouillé l'auréole du surnaturel. Ici, le naturalisme présente quelque chose de noble et d'élevé qui lui permet de prendre certains faux aspects de

divin, même quand il fait les plus grands efforts pour se séparer de Dieu et lui faire la guerre. C'est donc un champ d'opérations, le plus favorable pour la séduction, et la maçonnerie exerce cette séduction de trois manières :

1° Elle détourne l'attention de l'homme des besoins principaux de son frère, tels que ceux de son âme, pour la fixer seulement sur les besoins de son corps, qui paraissent plus pressants, parce qu'ils sont plus visibles et plus sensibles ;

2° A l'instar de cet objectif falsifié ou pour le moins mutilé, elle lui propose également une série de stimulants purement humains, tels que la pure satisfaction d'un sentimentalisme féminin, ou la satisfaction plus grossière encore de l'amour propre, de la vanité et du respect humain ;

3° Conformément au caractère purement humain de ces stimulants, elle suggère les moyens d'exercer la charité, moyens simplement terrestres, subordonnés à une moralité purement terrestre, et partant exempte de tout scrupule.

Voilà les trois aspects, qui, à notre humble vis, caractérisent la bienfaisance maçonnique, vulgairement appelée philanthropie, et la constituent dans une opposition directe avec la bienfaisance chrétienne, la seule qui puisse se glorifier du beau et saint nom de charité.

La charité, à l'encontre de ce que nous avons

vu pour la philanthropie qui se couvre de son masque, se distingue aux caractères suivants :

1° Elle a pour objectif l'homme complet, l'homme tout entier, c'est-à-dire avec son corps et son âme ; mais la fin suprême de l'âme est son but principal.

2° L'amour de Dieu et le sentiment du devoir, voilà son principal stimulant : et par conséquent, dans tous ses actes, elle a un motif surnaturel.

3° Ses procédés sont en tout conformes à la loi divine, et par là même ils ne sont en rien, pas même dans les moindres détails, en opposition avec les règles de la morale la plus stricte.

Ces trois points de vue, du maçonnisme et du catholicisme relativement à la bienfaisance, vont être exposés, confrontés, et examinés dans les paragraphes suivants qui, nos lecteurs ont pu déjà l'entrevoir, ont un caractère pratiquement incontestable et ont à l'heure présente une souveraine opportunité.

XVIII

On examine le premier des trois points de vue signalés plus haut.

En traitant de la manière de subvenir aux besoins du prochain, nous devons montrer la diffé-

rence radicale qui existe entre le maçonnisme et le catholicisme, dans la façon d'apprécier ces besoins. Pour le maçonnisme, qui n'est autre que le naturalisme, l'homme n'a d'autres besoins que ceux de la vie naturelle; ces besoins tiennent la première place, ou mieux ils sont les seuls.

Toute la fin de l'homme, d'après le naturalisme maçonnique, est en lui-même et ne sort pas de la sphère de sa vie matérielle et terrestre. Les besoins seuls dignes d'être pris en considération dans l'homme, sont ceux qui se rapportent à son corps, et, au plus, à son intelligence, en ce qui touche aux vérités de la philosophie humaine. D'où le naturalisme conclut, avec une logique rigoureuse, bien qu'elle s'appuie sur un principe faux, que la souffrance, tant physique que morale, est pour la créature humaine le mal essentiel, et qu'elle ne peut être envisagée autrement, à la considérer uniquement dans son opposition avec le bien terrestre. D'où il résulte que toute bienfaisance maçonnique ou inspirée par le maçonnisme a pour unique objet de délivrer l'homme de cette souffrance, ou au moins de le soulager, sans aller absolument au delà, puisqu'il n'existe pas d'autres horizons pour ses yeux malades.

Il croit donc bonnement, cet homme qui prétend à tort être charitable, avoir fait beaucoup, ou mieux avoir tout fait, quand il a apaisé la

faim de l'indigent avec un morceau de pain, ou couvert ses membres nus avec un mince lambeau d'étoffe, ou apporté quelque soulagement à ses douleurs, en procurant les remèdes prescrits par le médecin ou le chirurgien, et lorsqu'il ne peut pas réussir de la sorte, il se croit dans l'impossibilité absolue de faire quoi que ce soit de plus parfait; et, à la rigueur, on ne peut rien exiger de plus de celui qui ne voit dans l'homme que son enveloppe extérieure, c'est-à-dire son corps.

Le catholicisme se fait de l'homme une idée bien supérieure, et, partant, il se conduit à son égard d'une façon fort différente. Il voit en lui un corps et une âme; et, par conséquent, il distingue deux ordres de besoins et de souffrances, et il prescrit en sa faveur deux espèces d'œuvres de bienfaisance, que le catéchisme désigne sous le nom si suave « d'œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle ». Et comme il reconnaît la supériorité de l'âme sur le corps, il reconnaît aussi, fort logiquement, que les œuvres corporelles sont d'un ordre inférieur aux œuvres spirituelles; et qu'elles doivent être subordonnées à ces dernières, bien qu'elles puissent elle-mêmes être élevées au même rang, si, en les accomplissant, on se propose une fin spirituelle, en dehors du motif supérieur de la foi qui doit les animer toutes. Telle est l'appréciation fort juste du ca-

tholicisme. La fin suprême de l'homme, sa fin la plus noble, uniquement importante, puisqu'elle est définitive, c'est celle de son âme immortelle, qu'il doit sauver et qu'il peut perdre. Donc toute œuvre de bienfaisance, quelle que soit la misère ou la souffrance qu'elle ait pour but de soulager, doit principalement avoir en vue cette fin dernière de l'homme, et être considérée principalement comme un moyen pour arriver à cette fin très noble. Le pain qui est donné pour apaiser la faim, le vêtement destiné à couvrir la nudité du pauvre, la visite et le remède destinés au soulagement de l'infirme, ont pour fin immédiate et pour ainsi dire tangible, d'apaiser la faim, de vêtir la nudité, de soulager une infirmité, mais ils doivent avoir pour fin supérieure et dernière de perfectionner l'âme et de l'aider à obtenir les biens qui lui sont propres, à savoir : la vérité et la grâce de Dieu, et, par dessus tout, le bonheur éternel. Assurément, ceci ne fait pas que ce secours matériel qui est donné, vaille moins, ou soit donné avec moins de spontanéité ou d'abondance ; mais qu'il se donne d'une manière plus digne de l'homme et de sa très noble condition ; qu'il se donne non comme à un chien ou à un cheval, auxquels nous voudrions uniquement conserver la vie, mais comme on doit le donner à un être raisonnable auquel on souhaite, outre l'as-

sistance passagère du moment, les joies de la suprême félicité.

Ceci soit dit pour les besoins qui peuvent en quelque manière être secourus, et pour les douleurs qui peuvent recevoir quelque soulagement.

Mais quand le besoin est tel qu'aucun secours humain ne peut le satisfaire, et que l'épine de la douleur est si profonde qu'aucune main d'homme ne peut l'arracher, ah ! c'est alors que l'on voit très clairement combien est vaine, impuissante, stérile, la bienfaisance purement humaine, et combien est sublime, féconde et puissante, la véritable Charité ! C'est alors que la lumière de la foi révèle aux yeux de l'affligé toute sa philosophie sur la douleur en lui enseignant, en premier lieu, qu'elle est transitoire, et que, par conséquent, elle n'a pas le caractère d'un mal absolu et inaccessible à toute espérance ; en second lieu, qu'elle est méritoire et qu'elle peut et doit être, en l'acceptant avec résignation, le principe et la cause d'un bonheur sans fin ; en troisième lieu, qu'elle est satisfactoire, c'est-à-dire qu'elle sert admirablement, dans le plan divin, à nous purifier, à nous faire expier et payer en cette vie les dettes parfois très lourdes que nous avons contractées envers la majesté suprême. Tout cela modifie, élève, et, en quelque façon, transforme tellement la souffrance aux yeux du bon chrétien, qu'il regar-

de l'affliction, non seulement comme quelque chose de tolérable, mais souvent, on le voit dans quelques âmes justes, comme quelque chose de désirable. Transformation merveilleuse, empire complet de l'esprit sur la matière, réalisés par la foi et la grâce de Dieu, par l'efficacité de la véritable charité, qui est seule surnaturelle et chrétienne.

Que l'on constate donc quelle distance immense, infinie, sépare au premier abord, l'idée catholique de la charité, de l'idée naturaliste ou maçonnique de la même vertu. Cette différence ressort avec plus d'évidence encore de la façon dont le maçonnisme et le catholicisme envisagent l'homme et sa fin dernière, ainsi que nous le constaterons plus clairement encore dans les paragraphes suivants.

XIX

On examine le second des points signalés plus haut.

Le maçonnisme essentiellement opposé au catholicisme, dans la façon d'apprécier l'objet matériel de la bienfaisance, c'est-à-dire l'homme, ne l'est pas moins dans l'appréciation du motif formel et de la règle de cette appréciation, qui doit

et peut être exclusivement l'amour de Dieu. Voyons maintenant ce second aspect de la question, qui n'offre pas moins d'intérêt.

Le motif formel de la bienfaisance maçonnique ou naturaliste se réduit à l'amour de l'homme pour l'homme même, sans considération pour une autre idée supérieure. Aussi bien, ce sentiment est-il appelé fort justement *philantropie,* mot grec qui signifie *amour* de l'humanité. Cette parole est sonore et retentissante, nous ne pouvons le nier, et parfois est-ce à cette sonorité musicale qu'il faut attribuer l'effet qu'elle produit sur certaines imaginations. Mais si nous nous arrêtons un instant à examiner sa valeur idéologique, il est possible que nous la trouverons aussi creuse et insignifiante qu'elle est pompeuse en apparence, comme il arrive pour la plupart des paroles retentissantes dont la résonnance est en proportion de leur absence de signification.

Aimer l'homme seulement pour l'homme, c'est s'exposer à deux inconvénients très graves, et nous pouvons défier tous les philantrophes passés et présents de les éviter avec leur système absurde et impuissant.

En premier lieu, il se présente des cas, et ce sont les plus fréquents, dans lesquels l'homme est par lui-même peu aimable, qu'on le considère

au point de vue physique ou au point de vue moral : et dans ces cas, si je ne dois aimer l'homme que pour ce qu'il vaut, dites-moi, je vous prie, comment je puis faire pour donner une base, un motif à l'amour que je dois avoir pour des êtres peu sympathiques. En second lieu, il existe d'autres cas, assez nombreux aussi, où l'homme est extrêmement aimable, et alors, s'il n'y a pas d'autre raison d'aimer l'homme que l'homme lui-même, oh ! c'est encore pire : dites-moi quelles limites, quel frein vous donnerez à ce sentiment pour l'empêcher d'être désordonné et le maintenir dans de justes bornes.

Qu'on nous permette de donner quelques développements à chacune de ces pensées :

L'homme, avons-nous dit, est souvent un être fort peu aimable. Les exemples à l'appui de cette vérité sont connus de tout le monde, et il serait oiseux de recourir pour la prouver à de longues démonstrations. Considéré physiquement, le pauvre est d'ordinaire répugnant : presque toujours la misère est dégoûtante, et le plus souvent, l'infirmité impressionne fort mal. Les pauvres sympathiques et bons ne se trouvent guère que dans les drames ou les romans : dans la vie réelle, la maison du pauvre loin d'attirer, repousse. Il faut faire un effort, faire violence aux mouvements naturels de la sensibilité et de l'impressionnabilité pour

s'approcher du lit du phthisique, pour pénétrer dans la mansarde ou le galetas de l'indigent. Nous en appelons au témoignage des personnes les plus généreuses et les plus adonnées aux œuvres de charité. Ceux qui sont fermes sur ce point, le sont parce qu'ils ont réussi à se vaincre eux-mêmes dans ce combat de la nature; et c'est en cela que consiste précisément le principal mérite de leur vertu. Ce combat existe spécialement quand on considère dans le pauvre, non pas sa difformité physique, mais sa difformité morale, qui est parfois encore plus sordide. Il y a des pauvres qui sont réellement bons, qui ont le cœur noble et reconnaissant: mais il y en a qui sont mauvais et ont des instincts pervers, vils, abjects, et qui ne savent payer les bienfaits reçus que par une noire ingratitude. Et toutefois, ils doivent être aimés eux aussi, et ils doivent être aimés par celui qui est véritablement charitable, beaucoup plus que les autres, parce qu'il doit non seulement les secourir dans leurs besoins physiques, mais encore les corriger de leur difformité morale. Et bien que l'esprit répugne à s'approcher d'une de ces créatures avilies, il faut pourtant s'en approcher; il faut étreindre cette main qui parfois peut avoir été déshonorée et souillée, il faut rapprocher de son cœur cet autre cœur parfois gangrené et corrompu. Dites-moi donc maintenant; lorsque

l'homme n'est aimable, ni physiquement, ni moralement ; lorsqu'il est au contraire, au physique et au moral, antipathique, méprisable, digne de haine et parfois bien coupable, si l'homme ne doit être aimé qu'autant et parce qu'il le mérite, comment un tel homme pourra-t-il être aimé ? Que le naturalisme discoure sur ce sujet tant qu'il voudra, il ne trouvera pas un motif suffisant pour déterminer à faire du bien à de telles créatures, si ce n'est le mérite qu'a une telle action aux yeux de Dieu Notre-Seigneur.

Voyons maintenant la contre-partie de ce raisonnement.

Que l'on suppose une misère où l'indigent, au lieu d'être peu sympathique, l'est par malheur outre mesure. Supposons le cas, qui n'est pas rare, où c'est une femme possédant des charmes pleins d'attraits, qui ait besoin du secours d'un homme, ou encore celui où un homme dans la vigueur de sa jeunesse a besoin d'être secouru par une femme à la main caressante et délicate. Si la bienfaisance doit être purement humaine, comme dit le naturalisme, qui réglera les mouvements naturels du cœur ? Et notez que nous ne parlons ici que de ce débordement des plus nobles instincts, mais enfin d'un débordement. Qui peut les soutenir, les réfréner, s'ils s'égarent ? Si, dans le premier cas, on a besoin du motif de la foi,

comme d'un stimulant divin, n'est-il pas certain que, dans ce second, on a besoin du motif de la foi comme d'un modérateur divin? Quel homme réservé et discret enverra nos jeunes et angéliques *Sœurs de Charité* respirer l'atmosphère viciée des camps, qui ressemblent si peu à un cloître, sans ce divin sauf-conduit ? Quel champion catholique ou quel jeune prêtre affrontera sans danger pour son âme certains foyers d'infection sans cette céleste sauve-garde ? Et comment, dans ces deux cas, pourra-t-on pratiquer, non plus avec un succès véritable, mais simplement sans courir de graves dangers, la très noble, mais très délicate et très fragile vertu de charité ?

Nous croyons en avoir dit assez pour être compris, et pour que l'on voit clairement que s'il est une circonstance où il soit nécessaire, non seulement de croire en Dieu, mais de penser beaucoup à lui, c'est quand il s'agit d'être véritablement charitable. C'est ainsi que la religion l'a toujours enseigné avec une profonde sagesse ; c'est ce que confirme, dans la pratique, une expérience certaine et qui n'a jamais été démentie. Aimer l'homme pour l'homme seul, et l'aimer sincèrement, c'est une formule plus facile à écrire dans les livres maçonniques et à développer pompeusement dans les joyeux banquets des loges, qu'à implanter dans les salles des hôpitaux et dans

les mansardes des faubourgs de nos grands centres de population. Aimer l'homme pour l'homme seul et l'aimer sincèrement, sont deux choses pratiquement irréalisables ! La preuve en est évidente, puisque, pratiquement, on ne les a jamais vues réalisées. L'homme sent rarement pour l'homme, autre chose qu'un souverain mépris, quand ce n'est pas une aversion profonde, dans les cas où il n'éprouve pas pour lui un attrait purement sensuel et une passion grossière.

La raison de ceci est fort claire. L'homme pour l'homme seul n'est au fond et ne peut être logiquement que l'homme pour son intérêt propre. Sans l'idée de Dieu, qui, en effet, est uniquement mon prochain, sinon moi-même ? L'égoïsme est donc la conséquence inévitable du principe naturaliste. Eh bien ! cet égoïsme humain a d'ordinaire deux formes qui le disputent en brutalité ; la forme du mépris, quand j'éprouve pour mon frère de l'indifférence ou de la répulsion ; celle d'un appétit grossier, quand mon frère excite en moi une passion coupable. Et la philantrophie naturelle, nous l'avons vu, n'a pas de remède contre ce double mal.

Et cependant cette fausse charité crie, s'agite et fait des siennes, comment donc se procure-t-elle des stimulants pour ses œuvres ? Comment et avec quel fil à plomb et quel niveau les règle-

t-elle et les ordonne-t-elle ? Nous étudierons ces questions avec plus de détails que nous n'aurions pu le faire ici, dans le paragraphe suivant, dans lequel nous verrons et constaterons d'une façon plus saisissante les différences essentielles qui distinguent la véritable et la fausse bienfaisance, celle qui est catholique et celle qui est maçonnique, celle qui est de Dieu, et celle qui est du diable, le singe de Dieu.

XX

On examine le troisième des points mentionnés plus haut, celui qui est le plus pratique aujourd'hui.

En établissant la bienfaisance, sans l'amour de Dieu pour stimulant, et sans la loi de Dieu pour règle, il est clair que le maçonnisme va chercher ailleurs d'autres stimulants et une autre règle. C'est là que brille son génie. Nous entrons en plein dans l'examen du tableau qu'offre à nos yeux la philanthropie ou charité naturelle.

Il en coûte à l'homme de se dépouiller de ce qui lui appartient pour le donner inconsidérément à un autre homme. Pour qu'il se décide à ce dif-

ficile sacrifice, il faut qu'on lui offre une compensation. Le catholicisme l'offre dès ici-bas, dans les avantages du mérite, et dans l'avenir par la perspective de la récompense. Ceux qui excluent Dieu de la bienfaisance, ne peuvent reconnaître en elle ni ce mérite surnaturel, ni cette récompense promise. Ils doivent chercher et proposer à l'homme des compensations dans la vie présente, et ils les lui offrent de la manière suivante :

En premier lieu, ils excitent la sensibilité naturelle, qui ne peut moins faire que d'émouvoir l'homme, même le plus dépravé, à la seule vue des afflictions d'autrui. Ce sentiment est le plus noble de tous ceux qui sont purement humains, mais il est si faible par lui-même, qu'il ne produit quelque acte en faveur de l'indigent, que dans le cas où il n'est pas nécessaire de s'imposer pour cela de lourds sacrifices. Entre voir souffrir son frère et s'imposer à soi-même quelque souffrance, il est clair qu'on optera pour le premier, à moins qu'une raison supérieure n'encourage et n'oblige à faire autrement.

En second lieu, ils flattent la vanité par les applaudissements publics, ils portent tel homme ou telle femme à être généreux, et à accomplir tels ou tels actes d'abnégation en faveur de leurs frères ; ce qui cesse d'être un acte de charité pour devenir une ostentation d'amour-propre.

En troisième lieu, ils menacent par le ridicule du respect humain celui qui ne donne pas bon gré mal gré, la pièce de monnaie qu'on lui demande, pièce que l'on donne à la fin, en murmurant, et en maugréant, non par un sentiment de compassion fraternelle pour l'indigent, mais parfois en le maudissant, à cause de la contrainte qu'il nous fait avec son exigence. Nous voyons assez d'exemples de ce genre, depuis les souscriptions officielles ou les dons volontairement forcés que le gouvernement impose sous prétexte de calamités publiques, jusqu'aux commissions qui, sous une forme plus ou moins autoritaire, parcourent parfois les quartiers de la ville pour le même objet.

Quatrièmement, lorsque cela ne suffit pas, c'est-à-dire, lorsque le riche ne se résout pas à secourir le pauvre par le stimulant de sa sensibilité naturelle, ou par un mouvement de vanité, ou sous l'impulsion du respect humain, le maçonnisme ne se décourage pas pour cela; il connaît parfaitement tous les ressorts qui font agir l'homme bestial « *animalis homo* », et il ne manquera pas de les mettre tous en jeu. Il fait alors appel à sa frivolité, et en échange de l'aumône qu'il veut tirer de sa bourse, car on ne peut pas dire qu'il l'obtienne de son cœur, il le soumet à la tentation la plus forte, parce qu'elle est la plus grossière :

il lui offre des jouissances. A cet effet, il ouvre comme un marché public de sensualité, pour obtenir en faveur des œuvres de bienfaisance une cotisation en rapport avec les goûts de chacun : il offre des chansons à celui qui se plaît à les entendre, des danses plus ou moins décentes à celui qui a le palais moins délicat, les sourires et les faveurs d'une femme à celui qui a besoin de cet appât pour délier sa bourse.

On voit alors ce que personne ne pourrait croire s'il ne le voyait de ses propres yeux. Les grandes calamités nationales, les grands deuils de la patrie, paraissent produire dans les âmes le même effet que les plus glorieux triomphes, puisqu'ils se traduisent également au dehors par des réjouissances et des fêtes : c'est au point que la contre-façon de la charité a dénaturé les sentiments les plus naturels chez l'homme ; de telle sorte qu'il en est venu à se dépouiller de sa nature, et à tomber dans ce qui est contraire à la nature, à force de vouloir fuir le surnaturel chrétien.

Que nos lecteurs veuillent bien observer la progression descendante de ces stimulants naturalistes auxquels on a dû recourir pour remplacer le stimulant surnaturel. D'abord, les émotions ou l'impressionnabilité des nerfs ; ensuite, la soif des applaudissements ; plus tard, la peur du ridicule

et de la censure ; enfin, la soif des plaisirs. De sorte que, pour ne pas vouloir s'en tenir à la charité descendue du ciel et pénétrée des parfums du temple, on en vient à la demander aux passions les plus basses de l'humanité et jusqu'aux hontes de la prostitution.

Par où l'on voit bien clairement d'abord combien une bienfaisance de cette espèce a peu de noblesse, et ensuite combien elle a peu de consistance. L'aumône procurée par de tels moyens doit logiquement demeurer un simple secours matériel. Celui qui donne pour de tels motifs donne au plus un écu ou un franc, mais il ne donne pas un sentiment du cœur capable d'encourager le pauvre, de lui faire comprendre qu'il le regarde comme son égal, qu'il l'embrasse et le console comme un frère. Il ira beaucoup moins jusqu'à le respecter et le servir comme une image vivante de Dieu. On donne au pauvre, comme on jette un morceau de pain à un chien que l'on veut écarter du chemin, ou comme on paie au gouvernement la taxe des contributions. Cette Charité est de plus, une charité passagère, un feu d'artifice qui ne dure pas plus que la fête pour laquelle on l'a préparé. Pendant quelques instants, sous la première impression d'une grande catastrophe, devant les exigences de l'opinion publique fortement excitée, on fait quelque chose, on

recueillie une certaine somme; mais bientôt après, l'égoïsme natif et l'indifférence habituelle reprennent leurs anciens droits. Il n'y a rien des œuvres qui exigent la persévérance, rien des entreprises qui demandent de la patience. Ce n'est pas ainsi que se fondent les institutions qui vivent des siècles, comme, par exemple les hôpitaux et les asiles, qui absorbent une vie entière, toute une fortune ; ce qu'on fait actuellement est factice, frivole, temporaire, au jour le jour.

Qu'y a-t-il d'étonnant, l'idée de Dieu et de l'éternité ne présidant à rien de tout cela !

XXI

Suite du même sujet.

Si la bienfaisance sans Dieu doit être nécessairement, faute de stimulant suffisant, faible, inconstante, peu disposée à tout ce qui a le caractère du vrai sacrifice, il n'est pas moins certain qu'à défaut de règle et de modérateur, elle doit être inévitablement peu délicate, sans scrupule aucun dans ses moyens et dans ses procédés.

Que se propose la bienfaisance sans Dieu ? Tout

au plus de tirer l'indigent d'un embarras matériel. Ne prenant Dieu ni comme premier motif, ni comme dernière fin, ni comme régulateur des moyens à employer pour arriver à cette fin, il est naturel et logique qu'elle juge bons et convenables tous les procédés, à la condition qu'ils facilitent l'acquisition d'une somme d'or à l'aide de laquelle on sortira habilement d'une difficulté. Elle ne peut supposer que pour de pures raisons de convenance humaine, on renonce à les employer; surtout lorsqu'on sait d'avance que ce critère de la convenance humaine est très élastique dans toutes les questions de morale qui s'offrent à son appréciation, et qu'il l'est beaucoup plus encore, lorsqu'une plus grande élasticité peut se dissimuler et se donner des apparences d'honnêteté, sous prétexte qu'on la tolère pour une bonne œuvre, pour secourir les besoins pressants.

Quelques-uns de nos lecteurs auront peut-être trouvé excessif ce que nous avons dit plus haut, à savoir qu'une certaine charité moderne n'hésite pas, quelquefois, à recourir même aux turpitudes de la prostitution. Nous étions bien loin, lorsque nous écrivions cela, de penser que nous étions sur le point d'avoir sous la main un fait qui justifierait notre assertion. C'est Satan lui-même, Satan qui, parfois, devient pour nos œuvres un excellent collaborateur, qui nous fournit cette preuve,

au moyen d'un de ses représentants les plus autorisés dans la presse locale (de la ville de Barcelone). Nous empruntons à cet organe satanique le trait suivant, qui paraît expressément écrit pour nous donner raison. Il y est dit : « Les deux événements du jour les plus curieux sont une fête de charité à Paris et un procès en Allemagne. La fête de charité a consisté en un concours de natation, auquel ont pris part des femmes. Ce concours a eu lieu la nuit, dans le gymnase nautique. Ces femmes ont nagé en public et avec habileté. Nous nous dispensons de mentionner le public qui a assisté à un spectacle si nouveau et si alléchant. La charité excuse tout, selon la doctrine moderne, et nous n'osons pas songer à ce que pourront tenter avec le temps les dames françaises toujours sous le couvert de la charité.

Quoi donc ? C'est ainsi que peu à peu la charité purement humaine estime licites et honnêtes pour sa fin une partie des moyens qu'elle ne pourrait aucunement employer, si elle devait compter avec le frein sévère de la loi de Dieu. Mais sans parler de choses indignes d'être mentionnées, la pratique de la charité sans Dieu présente un autre genre d'inconvénients qui, pour être d'un ordre plus vil et plus abject, ne laissent pas d'être fort en vogue. Tels sont ceux qui résultent de la fraude et de la malversation avec les-

quelles des mains peu délicates réussissent à détourner à leur profit personnel des fonds destinés au soulagement des besoins d'autrui. Cette lèpre est si contagieuse et atteint aujourd'hui si fortement toute espèce de charité laïque ou civile, que dans les calamités récentes, nous avons pu voir de nos propres yeux, des personnes qu'on ne pouvait nullement suspecter d'attaches au cléricalisme, aller déposer leurs dons entre les mains de l'évêque et du curé, aussi sûres par ce moyen de voir arriver ces dons à leur véritable destination, qu'incertaines de les y voir arriver par tout autre chemin. Oui, le triomphe de la charité catholique sur sa rivale, son ennemie, sa contrefaçon, la charité maçonnique ou civile, est manifeste, splendide, indiscutable, nous avons pu le constater, à l'occasion des derniers tremblements de terre. Le bon sens naturel l'a emporté spontanément à cette occasion dans la plupart des cœurs, au préjudice de la secte : Tout le monde a compris que le meilleur fil conducteur de la charité, du cœur de celui qui peut secourir, au cœur de celui qui a besoin d'être secouru, et partant de la bourse bien garnie du premier, à la bourse vide du second, c'est le fil de la croyance religieuse, et que tout autre mode de demander la charité et tout autre mode de la pratiquer et de distribuer des secours, sera actuel

et libéral, tant qu'on voudra.., mais il ne donnera pas de résultat. En définitive, on a besoin de croire en Dieu, de parler de Dieu, de penser à Dieu et de craindre Dieu, pour donner beaucoup au prochain, et pour donner de telle sorte que le prochain soit véritablement satisfait.

Les épidémies de l'an dernier ont montré dans la même nation voisine un autre avantage du même genre de la charité véritable sur la charité maçonnique. La maçonnerie avait éloigné des hospices et asiles les infirmiers et infirmières appartenant à des instituts religieux, et avaient mis à leur place des laïques du républicanisme le plus accentué et les moins suspects de cléricalisme. Arriva l'heure terrible, l'heure non plus de palper de bons traitements, mais d'exposer sa propre vie pour le salut du prochain... Et ces vaillants séculiers et séculières abandonnèrent presque tous honteusement leur poste, prouvant par là qu'ils étaient des soldats qui ne servent qu'en temps de paix. Et la maçonnerie elle-même qui domine dans la plupart des conseils municipaux et provinciaux, dut subir l'humiliation de faire de nouveau appel aux religieux et aux religieuses qu'ils avaient éloignés par violence du lit des malades. Et religieux et religieuses accoururent à l'appel de leurs ennemis, non pour se prévaloir d'une victoire si glorieuse, ou pour leur

jeter à la face, leur inconséquence présente et leur injustice passée, mais simplement pour mourir pour leurs frères, ainsi qu'il arriva à plusieurs d'entre eux.

Quelles leçons ? Le monde actuel les voit en acte, et il ne peut assurément pas en exister de plus indiscutables ! Il les a sous les yeux et sous la main, afin qu'il voie et touche ce que peut et sait faire avec tant de facilité la charité qui a Dieu pour principe, pour fin, pour règle, et ce que ne peut ni ne sait faire en aucune façon, pour nombreux que soient ses essais, la charité qui s'obstine à se passer de Dieu.

XXII

Opposition radicale qui existe entre le catholicisme et le maçonnisme, dans la façon d'apprécier l'art.

L'art est un des points sur lesquels nous nous sommes proposé d'indiquer rapidement en quoi diffèrent l'appréciation et l'influence du maçonnisme et du catholicisme. Nous allons maintenant traiter ce sujet, mais sans lui donner les développements que nous désirions, pour ne pas trop prolonger un sujet qui dépasse déjà les limites

ordinaires. L'art, dans ses diverses manifestations, comme expression du sentiment du beau, inné dans l'homme, pourrait s'appeler le moins humain de tous les concepts humains, ou si l'on veut le moins terrestre, tant il est idéal, sublime et rapproché du divin et du céleste. Tous les peuples, les infidèles, comme les chrétiens, ont reconnu dans l'art véritable et dans l'artiste véritable, quelque chose de divin, « *quid divinum* », qui donne aux œuvres d'art un caractère qui les distingue essentiellement de toutes les autres conceptions du savant ou de l'artiste de talent. L'art et l'artiste vivent, respirent et se développent dans une région beaucoup plus élevée et plus pure que celle où se meut le commun des mortels; ils jouissent d'horizons éclairés par une lumière plus vive que celle dont on jouit dans les sphères communes de la vie; ils appartiennent à l'humanité, mais ils en sont comme nous l'avons dit, la partie la plus noble; c'est par eux que, dans l'ordre naturel, se manifeste d'une façon plus évidente, l'origine divine de l'homme, et l'étincelle du feu céleste déposée par la main du Créateur, dans ce vase de boue qui s'appelle le corps.

C'est une raison de plus pour que, sur ce point, l'ennemi de Dieu et de l'homme s'efforce de leur ravir leur honneur à tous les deux, en obscur-

cissant, au moyen des noires vapeurs, ou des lueurs sinistres de l'abîme, la pure et sereine lumière du ciel, que l'art et l'artiste ont la mission de faire resplendir à l'aide de leurs œuvres sur les arides vallées de la terre. Le naturalisme ou le maçonnisme ont ici un but bien facile à saisir : faire que ce que le Créateur a répandu dans l'homme pour regarder uniquement en haut, regarde uniquement en bas; patronner et exalter un art qui soit l'expression des concupiscences qui abrutissent et animalisent l'homme; au lieu de lui proposer et de lui recommander un art qui soit l'expression des sentiments élevés qui l'ennoblissent et relèvent sa dignité. La matière en quelque sorte spiritualisée, telle était, pour ainsi dire, la formule de l'art chrétien. L'esprit rabaissé autant que possible, aux viles satisfactions de la chair, voilà la devise de l'art naturaliste. Chanter, peindre, sculpter de façon que la poésie, le tableau, la statue ou le monument, soient comme autant d'ailes au moyen desquelles l'homme s'élève, au-dessus de sa condition actuelle d'exilé, à des joies supérieures, à des sentiments plus nobles, et, par conséquent, à un niveau supérieur dans ses idées et dans ses actes; tel sera l'apostolat divin de l'art, qui chez quelques artistes, parvient à être une véritable religion. Chanter, peindre, sculpter, pour que les immondices de la matière flattent davan-

tage les sens, pour que l'homme trouve plus de joie dans ce qui l'avilit et le souille, pour qu'il se jette plus résolument dans la boue; pour qu'il oublie et même déteste le ciel avec la plus aveugle obstination; tel est l'apostolat satanique de l'art impie et ennemi de Dieu.

A ces traits, on reconnaîtra facilement à quel mouvement obéit et quelle lumière céleste ou infernale se réflète sur le front de la plupart des artistes dans nos temps malheureux. Par cela même que très souvent il éloigne l'homme de Dieu, et le dégrade, l'art moderne laisse voir clairement quels sont son principe et son esprit : ce n'est pas Dieu, donc c'est son ennemi. La maçonnerie, qui est cet ennemi universel de Dieu, organisé, concentré et constitué, pour ainsi dire, en une vaste conjuration de forces ennemies de Dieu, proclame, propage et encourage cet art avili et corrupteur qui abrutit l'homme, tandis que l'art inspiré par la foi chrétienne tend constamment à le diviniser : La musique, la littérature, la peinture, la sculpture sont dans les mains de la maçonnerie et dans les mains des esprits qu'elle inspire malheureusement, comme autant de foyers ardents de grossière sensualité et de brutale concupiscence, qui, après avoir desséché le cœur à la façon d'une fièvre brûlante, l'endurcissent au point qu'il ne pourra jamais éprouver

un sentiment plus noble. Avec les émotions de la chair et des nerfs s'évanouit dans l'âme la joie sereine, pure et enthousiaste que produit en elle la véritable beauté. Au lieu de l'extase intellectuelle artistique, on trouve et on obtient l'ivresse et l'excitation nerveuse, qui n'en sont que l'imitation et la parodie.

Dites : n'est-ce pas là, le plus souvent, le caractère de l'art à notre époque? Ne sont-ce pas ses effets manifestes et déplorables?

XXIII

Combien on voit clairement l'application de cette doctrine dans les plaisirs modernes.

Nous touchons au terme de ces simples explications, qui ne sont guère qu'un énoncé d'idées, dont chacune demanderait, pour être développée d'une façon convenable, plus d'espace que nous n'avons pu leur en consacrer à toutes ensemble.

L'application la plus commune et la plus pratique de ce que nous disions dans le paragraphe précédent sur l'art, quand il subit l'influence funeste de la maçonnerie, s'offre très clairement à nos yeux dans les distractions ou plaisirs publics, et dans la presse, branche spéciale de litté-

rature, qui peut et doit être rangée parmi ces passe-temps. Oui, les amusements publics et la presse moderne sont généralement aujourd'hui, un pur maçonnisme, c'est-à-dire le produit de l'influence maçonnique, et en même temps un moyen de la propager et de l'étendre.

Nous en avons la preuve sous la main, et pour le comprendre, il suffit de rappeler les principes que nous avons posés précédemment. Le maçonnisme n'est rien autre chose que le naturalisme; et les amusements modernes et la littérature contemporaine, s'efforcent, depuis plusieurs années, d'être exclusivement naturalistes. Il en résulte qu'ils sont radicalement et absolument maçonniques et *maçonnisants*, un effet à la fois et une cause très active de cette horrible conspiration de tous les éléments sociaux contre le règne surnaturel de Dieu Notre-Seigneur sur la créature humaine et la société humaine.

Que le naturalisme, et assurément le plus object, soit l'inspirateur de tout ce que l'homme écrit, chante ou expose pour le plaisir de l'humanité, il suffit de n'être pas aveugle ou myope pour le constater sur chaque affiche de théâtre ou dans chaque prospectus de journal circulant en public ou placardé au coin des rues. Actuellement, la matière n'est plus idéalisée comme au temps où l'on croyait universellement que

c'était là un des objets primordiaux de l'art, mais l'idée se matérialise, elle se prostitue, s'avilit honteusement pour être un appât séduisant pour l'homme. Une grande partie, la presque totalité des spectacles et des productions de la littérature du jour sont d'immondes cloaques, qui ne causent pas des nausées à tous les estomacs, parce qu'ils ont contracté eux aussi une lamentable infirmité, et sont devenus absolument charnels et grossiers. Ce n'est pas seulement la critique catholique qui formule ce jugement et porte cette condamnation; les docteurs du rationalisme contemporain eux-mêmes, dans leurs fréquents intervalles lucides et dans des moments de saine appréciation constatent ce mal, le déplorent et le flétrissent. Zola dans le roman, Echegaray dans l'art dramatique, Sara Bernhardt dans l'ambition plastique de cet art, sont trois types qui peuvent fort bien personnifier trois écoles, qui mériteraient mieux le nom d'ignobles prostitutions. Ces écoles règnent aujourd'hui, et prédominent presque exclusivement, et comme le souverain Pontife l'a dit de la maçonnerie, elles exercent sur le goût une influence sociale, qui peut en quelque sorte s'appeler une domination. On lit ces productions et on ne lit guère autre chose; on entend, on voit, on applaudit cela avec fureur; et on n'entend, on ne voit et on applaudit guère que cela :

toute autre nourriture artistique et intellectuelle devient fade et insipide pour les palais habitués à ces sauces fortement épicées.

Voilà précisément un camp dans lequel la maçonnerie peut se glorifier de régner même sur ceux qui, en apparence, sont ses ennemis les plus résolus. L'âme s'épouvante à la vue des innombrables familles catholiques, sincèrement catholiques, qui, à la faveur du roman et du spectacle maçonniques, respirent, boivent et mangent, chaque jour ou chaque nuit, à forte dose, le poison du maçonnisme le plus subtil et le plus raffiné. Dans les lectures et les spectacles, on ne prêche autre chose que la haine de l'ordre surnaturel chrétien, ou au moins l'abstraction voulue et affectée de cet ordre. Ces hommes s'en vont formant insensiblement leurs sentiments, leurs idées, leurs affections et leurs mœurs, sur ces moules naturalistes; ils s'habituent à penser, à sentir, à juger, à se déterminer selon ce critère ; et,. à la fin, ils se trouvent, dans leur for intérieur, de parfaits maçons du degré supérieur, bien que, dans leur vie, ils n'aient jamais vu de triangles, ni porté de tabliers, ni assisté à aucun des rites officiels de la secte. Qu'importe, toutefois, qu'ils n'aient pas participé à ses rites extérieurs, si leur vie est entièrement conforme à son esprit, s'ils se sont faits les prosélytes de ses maximes et de ses usa-

ges, et si, très souvent, sans s'en douter peut-être, ils s'en sont faits les champions chaleureux et empressés ? Ce n'est pas tout ; ici, le préjudice est d'autant plus grand et le résultat plus considérable, que l'action est plus secrète et procède de personnes contre lesquelles on est moins en garde. Ainsi vont les choses aujourd'hui ; et c'est ce qui explique l'immense influence du Maçonnisme scientifique, littéraire, artistique et pratique, dans la société actuelle. Nous avons convenu naïvement qu'il n'y a de maçons que ceux qui ont passé par les épreuves grotesques de l'initiation, lorsqu'en réalité on compte davantage sur le prestige et l'influence de ceux qui ne se sont jamais soumis à de pareilles cérémonies. A quoi bon ces rites symboliques ? Ces loges mystérieuses ? Ces clubs ténébreux ? Si on attribue à la maçonnerie tous les résultats obtenus, beaucoup de malheureux catholiques d'aujourd'hui, dépassent ses espérances. Par là, nous l'avons dit au commencement, et tel est l'objet véritable de notre présent travail, le maçonnisme est, à notre époque, plus dangereux que la maçonnerie. Il nous plaît de le redire : Cette dernière pourrait fort bien s'affaiblir et même disparaître du tableau des institutions, tandis que celui-ci demeurerait et régnerait d'une façon absolue et presque exclusive, comme la chose commence aujourd'hui, pour notre malheur, à se réaliser.

ÉPILOGUE

Nous voici arrivés, conformément au plan que nous nous étions tracé, au terme de nos considérations sur le maçonnisme et le catholicisme. Aussi bien, nous arrêtons-nous là, sans donner place à mille autres questions qui se pressent en ce moment au bout de notre plume et qui nous rendraient interminable sur ce sujet. Il nous semble du reste que nous avons suffisamment prouvé notre thèse, c'est-à-dire que nous avons démontré l'opposition radicale et absolue qui existe entre le maçonnisme et le catholicisme, en montrant successivement la solution opposée qu'ils donnent l'un et l'autre à tous et à chacun des problèmes philosophico-sociaux qui s'agitent aujourd'hui en Europe. Il ne reste plus à entendre sur ce sujet que la voix la plus autorisée de toutes, après celle du docteur suprême qui, de son siège de Rome, nous a parlé avec tant de précision et de clarté dans sa célèbre Encyclique *Humanum genus*. Il nous reste à entendre la voix de la maçonnerie, afin de décider à se ranger de notre côté ces catholiques plus aveugles ou plus obstinés, que n'a pas encore pu convaincre la

parole de l'oracle universel du Vatican, et qui ont besoin, pour sortir de leur étrange perplexité, de la décision, plus autorisée peut-être à leurs yeux, de Satan lui-même : nous voulons parler de l'oracle des loges.

Oui, cet oracle a parlé lui aussi, et il a rendu hommage à la vérité des affirmations pontificales, pour la honte de tant de prétendus catholiques qui s'obstinent à les taxer d'exagération et de pessimisme. Oui, c'est la main officielle de la maçonnerie qui a écrit dans un de ses bulletins les plus autorisés (*Bulletin Maçonnique de la grande Loge symbolique Écossaise*), les phrases suivantes, d'une effrayante exactitude. Tous nos lecteurs y verront la synthèse et en même temps la confirmation de tout ce que nous avons écrit sur ce sujet :

« La franc-maçonnerie, y est-il dit, ne peut moins faire que de remercier le souverain Pontife de sa dernière Encyclique. Léon XIII, avec une autorité incontestable et un grand luxe de preuves, vient de démontrer une fois de plus, qu'il existe un abîme infranchissable entre l'Église, dont il est le représentant, et la révolution, dont la franc-maçonnerie est le bras droit. Il est bon que ceux qui sont hésitants cessent d'entretenir de vaines espérances de conciliation. Il faut que tous s'habituent à comprendre que l'heure est

venue d'opter entre l'ordre ancien qui s'appuie sur la révélation, et l'ordre nouveau qui ne reconnaît d'autres fondements que la science et la raison humaine ; entre l'esprit d'autorité et l'esprit de liberté. »

LE MARIAGE CIVIL

Il existe une loi de ce nom, promulguée et appliquée, il y a quelques jours. Parlons clairement peuple mon ami. Comme tout espagnol, j'ai, de par la constitution, le droit de croire cette loi absurde et funeste; et comme catholique, l'obligation de la croire impie et anti-chrétienne. Certes, ce n'est point moi, mais plutôt la philosophie révolutionnaire qui a inventé la distinction pratique entre l'homme ou le citoyen et le chrétien ou l'homme religieux. Toutefois m'emparant de cette distinction, je commence par vous déclarer que, comme citoyen, je me soumettrai malgré moi au mariage civil, mais comme catholique... Juste ciel ! comme catholique, je déteste et je condamne de toutes mes forces le faux sacrement de la Révolution ; d'ores et déjà et à tout jamais, je déclare que je le considère comme une cérémonie de nulle valeur, comme une comédie ou une parodie ridicule que jouent ensemble, pour se divertir un instant, les époux et le juge municipal.

Et après ces réflexions préliminaires, que j'ai jugées indispensables, je vais vous soumettre, ô peuple qui me lirez, les questions suivantes :

Que doit penser le catholique du mariage civil ?

Que se propose la révolution avec le mariage civil ?

Quelle conduite doit tenir un bon catholique obligé au mariage civil ?

I

— Que doit penser un bon catholique du mariage civil ?

— Je réponds sans hésiter : il doit en penser ce qu'en pense le Pape et l'Église. Si nous pouvons savoir ce que pensent le Pape sur ce point, il nous importera fort peu, à nous catholiques, de savoir ce qu'en pensent et en disent tous les gouvernements présents et futurs ; car notre maître en catholicisme, ce n'est pas le gouvernement, mais le Pape. Un Juif lui-même nous donnerait ici raison.

— Eh bien! le Pape a-t-il parlé sur ce cas particulier ?

— Certainement, il a parlé, et d'une façon fort claire et décisive.

Écoutez bien son langage. Dans l'allocution prononcée au consistoire du 27 septembre 1852, Pie IX déclare « *que l'union entre l'homme et la* « *femme, en dehors du sacrement, de quelque forma-* « *lité civile ou légale qu'on l'accompagne, n'est au-* « *tre chose qu'un concubinage honteux et violent, for-* « *mellement condamné par l'Église* ».

Dans une lettre adressée la même année au roi de Sardaigne, le Souverain Pontife s'exprime en termes identiques. « *C'est un dogme de foi*, dit-il, « *que l'état de mariagé a été élevé par Notre-Seigneur* « *Jésus-Christ à la dignité de sacrement, et c'est la* « *doctrine de l'Église catholique que le sacrement n'est* « *pas une qualité accidentelle du contrat, mais qu'il* « *est de l'essence du mariage lui-même, de sorte que* « *l'union conjugale, entre chrétiens, n'est légitime que* « *dans le sacrement, en dehors duquel il n'y a qu'un* « *pur concubinage* ».

Enfin, dans le *Syllabus* publié par Notre-Saint-Père le Pape en 1864, parmi les propositions condamnées se trouve la suivante : « *Il peut exister* « *entre chrétiens, en vertu d'un contrat purement civil,* « *un véritable sacrement* (Prop. LXXIII). »

Voilà comment parle le Pape dans des documents connus de tout le monde et en termes d'une clarté incontestable. Dites-moi maintenant :

comme catholique, qui devez-vous croire : le Pape, qui vous dit que le mariage civil est un concubinage, ou le juge qui prétend qu'il est un vrai sacrement? Quel doit être pour vous le véritable et légitime mariage : celui de l'Église, ou celui de la révolution? celui du Christ ou celui de Montero Rios? Décidez-vous, car entre ces deux points, il n'y a pas de conciliation possible. Le Christ, le Pape et l'Église vous disent que le mariage civil est nul, et que seul le sacrement est valide. Le ministre, les Cortès et la loi actuelle vous disent que seul le mariage civil est valide, et que le sacrement de l'Église est nul. Peut-il exister une opposition plus formelle?

Résumons ici brièvement les différences capitales qui existent sur ce point entre la doctrine catholique et la doctrine révolutionnaire.

L'Église dit : Entre chrétiens, le mariage qui n'est pas un sacrement, n'est pas un vrai mariage.

La Révolution dit de son côté : « Entre chrétiens, il peut y avoir un mariage légitime en dehors du sacrement.

L'Église : Selon le Concile de Trente, pour que deux chrétiens soient légitimement mariés, l'assistance du curé de l'une des parties est requise.

La Révolution : D'après mes lois, il suffit de

l'assistance d'un maire, d'un juge ou de la personne désignée par la loi.

L'Église : Le mariage civil est radicalement nul ; il n'est, par lui-même, qu'une fornication autorisée par la loi. Le mariage du Christ est seul véritable.

La Révolution : Le mariage du Christ n'a aucune valeur. Pour moi, il n'est autre chose qu'une fornication. La loi ne reconnaît pour véritable d'autre mariage que celui que j'ai institué.

Tel est bien l'état des choses ; personne ne pourra me contredire.

Catholique méditez, comparez et choisissez !

II

— Quel but poursuit la Révolution avec le mariage civil ?

A parler franchement, je crois qu'emporté par votre zèle, vous tombez dans une lamentable exagération. La formalité civile n'est qu'un moyen pour accorder aux époux le bénéfice des droits civils. Et cela est entièrement indépendant de la Religion.

— A parler franchement, je crois, peuple mon

ami, que vous vous êtes laissé tromper, ainsi qu'un grand nombre d'autres imprudents comme vous. Ce que vous dites a été le prétexte de la loi, et c'est sur ce prétexte que ses défenseurs ont basé toute leur argumentation. En disant la vérité entière sur ce point comme sur d'autres, ils auraient scandalisé le peuple espagnol qui, malgré ses égarements, n'est cependant pas encore suffisamment préparé à accepter des erreurs si monstrueuses.

Pour accorder aux époux les droits civils, il n'était pas nécessaire d'inventer un nouveau mariage, ni de déclarer nul devant la loi le mariage du Christ. Il suffisait que tous les mariages célébrés dans la paroisse fussent inscrits à un endroit déterminé du régistre municipal, ou qu'un délégué du gouvernement intervînt comme témoin à la célébration des mariages. C'est ainsi que la chose se passe en Angleterre où l'État respecte le mariage de chaque secte, se contentant de savoir que chacun s'est marié légitimement d'après les cérémonies de son culte. Ce qui se passe ici est entièrement différent. Chez nous, comme en France, pays que nous imitons complétement dans ce qu'il a de mal, mais très imparfaitement dans ce qu'il fait de bien, l'État s'est forgé un nouveau catholicisme touchant le mariage, il a réglé une nouvelle formule de bénédiction, il s'est donné la faculté de dispenser des empêchements de pa-

renté; en somme, il en est venu, en quelque sorte, à instituer un nouveau sacrement. Et alors, satisfait de son œuvre, il a déclaré par la bouche du ministre, que désormais le mariage du Christ serait nul devant la loi, et que le mariage révolutionnaire serait seul valide. En d'autres termes, il a déclaré que le mariage institué par l'autorité du ministre annulerait en cas de conflit celui que Jésus-Christ a institué en vertu de son autorité divine. Voilà la vérité sans déguisement. Tels sont l'esprit et la lettre de la loi que vous pouvez lire quand il vous plaira.

— Ne serait-il pas possible de deviner la fin que s'est proposée la révolution, en inventant, dans ces derniers temps, la nouveauté du mariage civil?

— Cela est non-seulement possible, mais même très facile. La révolution est athée. Elle veut soustraire l'homme à toute influence religieuse, et pour cela, elle s'efforce de le placer en dehors de tout contact avec la Religion. N'osant pas s'avancer jusqu'à dire : « Faisons que tous les actes de la vie soient athées : » elle a dit, en déguisant sa pensée : « Faisons que tous les actes de la vie soient civils ». Et elle sait d'avance que le résultat sera le même, car ce qui est *purement* civil, c'est ce qui est civil sans mélange de Religion, c'est-à-dire ce qui est athée. De là, la ten-

dance de la révolution à faire toutes choses d'une façon purement civile. C'est sur ce point que j'appelle particulièrement votre attention.

Remarquez-le bien ; elle se déclare pour l'enseignement *civil*, c'est-à-dire pour l'enseignement sans mélange de Religion positive. Elle veut que la bienfaisance soit *civile*, c'est-à-dire que le pauvre soit consolé et soulagé en dehors de la Religion.

Actuellement, elle fait le mariage *civil*, et veut que le mariage institué par Dieu ne soit pas légitime, mais qu'il n'y ait de légitime que celui qui est célébré par le juge municipal.

La naissance sera pareillement *civile*, dès le moment où il n'en sera pas fait mention sur le régistre paroissial des baptêmes, mais seulement sur le régistre de l'alcade. On aura soin que la mort soit *civile*, ou plutôt, les solidaires et d'autres que je connais obligeront leurs adeptes à promettre, pendant leur vie, qu'ils refuseront, à leur dernière heure, les consolations de la Religion. Horrible compromis ! En beaucoup d'endroits, on a fait aussi l'enterrement *civil*, en écartant à force de difficultés et de vexations, le signe de la Croix qui le précédait et le prêtre de Dieu qui l'accompagnait en récitant les prières de la Liturgie. Le lieu même de notre sépulture sera *civil*, afin que la haine révolutionnaire ne laisse même pas en

paix nos cendres catholiques. En effet, il y a le projet de faire des cimetières civils, où la dépouille mortelle du fidèle chrétien reposera près de celle du libre-penseur, sans une croix qui la surmonte, sans une bénédiction de l'Église qui la consacre, sans aucune intervention officielle et publique de Dieu. Tout ce chemin n'a pas encore été parcouru, mais on est en train de le faire. Je le répète; la tendance, le programme révolutionnaire veulent rendre l'homme athée dans sa vie officielle, afin qu'il le soit ensuite dans sa vie privée; de faire des lois athées, pour en venir à rendre les mœurs athées. La loi actuelle du mariage civil obéit à ce funeste mot d'ordre que l'impiété a donné aux gouvernements, et auquel les gouvernements obéissent avec un aveuglement si déplorable. La loi du mariage civil prouve également que la famille est athée, comme la loi de la liberté des cultes prouve que l'État est légalement athée. Il n'y a point là d'exagération, mais l'expression de l'exacte vérité. Quiconque ne le voit pas, ou est aveugle ou a la vue très faible.

Et si cette tendance de sécularisation obtenait les résultats que désire la révolution (qui n'a pas lieu d'être satisfaite sur ce point), les conséquences en seraient plus désastreuses en ce qui touche au mariage civil qu'en aucune autre des nombreuses institutions qui se prétendent pareillement

athées. On est épouvanté en considérant ce que deviendraient bientôt la famille et le monde, si le mariage civil venait à prévaloir au détriment du mariage religieux. Nous verrions bientôt revivre les plus mauvais temps du paganisme.

Notez que le mariage est la source d'où sortent pures ou corrompues les générations humaines. Corrompre le mariage est donc empoisonner la racine, troubler la source, appliquer la hache au tronc vital, employer le marteau démolisseur contre la base même de l'édifice social. Deux choses auront principalement à souffrir le jour où se généraliserait la pratique du mariage purement civil : l'honneur de la femme et l'honnêteté des mœurs publiques. Voyons cela.

La première victime de la sécularisation du mariage, ou du mariage civil, sera indubitablement la femme. A-t-on jamais pensé à l'auréole de respect dont l'Église entoure l'épouse, lorsqu'elle la remet à l'époux au pied des autels ? Consacrée, en quelque sorte, par les prières du prêtre, bénie d'une bénédiction spéciale, aprés avoir fait l'humble confession de ses fautes et reçu le plus auguste des sacrements, l'adorable Eucharistie, l'épouse ne se donne pas à l'homme, mais elle est donnée par Dieu, comme une chose qui lui appartient, comme un objet sacré qu'il doit considérer avec un religieux respect. En lisant les paroles que

l'Église place sur les lèvres de son ministre dans cet acte, on voit bien l'enseignement qui en ressort et les motifs qui l'ont fait accompagner de si sévères admonitions. Pour un homme et une femme qui ont de la foi et de la piété, en dehors de l'efficacité surnaturelle du sacrement, il est aisé de comprendre ce que doivent dire à leur cœur dans ces instants solennels la vue de Jésus-Crucifié (du crucifix), l'image de la très sainte et très pure Vierge Marie, les paroles liturgiques de l'Église, la sombre et religieuse majesté du sanctuaire où ils sont agenouillés. Mais, même pour l'homme frivole et dissipé, je crois que la célébration de son mariage au pied des autels doit incontestablement se présenter à lui revêtu d'un tout autre caractère, et exciter en lui des idées d'un genre fort différent de celles que peut donner le cabinet, ou le bureau meublé, où le juge municipal exécute sa grotesque cérémonie. Et qu'on ne m'accuse pas de m'en tenir à des questions d'ordre purement extérieur. Elles ne laissent pas pour cela d'exercer une influence incalculable sur le cœur humain qui reçoit une si grande puissance de tout ce qui est extérieur.

La déconsidération du mariage est donc inévitable, et là où le mariage a perdu son prestige, la dignité de la femme n'existe plus. Meuble d'agrément pour les uns, ornement pour les au-

tres, base d'un bon séjour pour beaucoup, élément utile pour le plus grand nombre, elle ne sera pour aucun la compagne aimable de la vie, mais elle sera presque toujours l'esclave du caprice ou du sordide intérêt. Ah! la tendance sociale sur ce point est désolante, horrible !

Et cette tendance ne s'accroît-elle pas à mesure que la religion est privée de l'intervention légale nécessaire, qu'elle exerçait jusque-là sur le mariage? Gouvernements aveugles ! Vous n'avez écouté que les conseils de votre haine contre l'Église! Vous n'avez eu d'autre objectif que la pensée mesquine et misérable de causer un ennui de plus au clergé! les païens vous auraient mieux conseillé. Ils vous auraient dit que, dans la république romaine, ce n'était pas un prêteur, mais un pontife qui mariait; que le mariage se célébrait, non à la cour, mais dans le temple.

Ils comprenaient les législateurs, moins éclairés cependant que l'institution du mariage, comme la plus exposée aux assauts de toutes les passions et de tous les caprices, devait, plus que tout autre être inviolable et jouir du prestige des choses sacrées. Le mariage civil est une invention française du siècle dernier. Ce n'est qu'au bout de six mille ans que le monde a compris que l'homme et la femme pouvaient s'unir d'une façon légitime et stable sans l'intervention de la divinité.

Mais, aussi déplorable que soient les résultats dont il a été parlé, le pire de tout, c'est que cette nouveauté en vient à se réclamer de l'honnêteté publique. Qu'on dise ce que l'on voudra, les lois civiles ont peu d'actions morales sur les citoyens; la baguette de l'alcade ou l'épée du gendarme pourra faire qu'on respecte ces lois; mais là où on ne recourra pas à ces moyens physiques, l'action de la loi sera à peu près nulle. Eh bien! faire du mariage l'objet d'une loi exclusivement civile, c'est faire courir à cette institution le périlleux hasard de toutes les lois civiles. C'est fournir au peuple l'occasion de tenir, avec sa logique habituelle, le langage suivant : « Avec la permission de l'autorité civile, je puis prendre une femme; dont je le puis également sans la permission de cette même autorité; et, à la fin, ce ne sera pas le seul point sur lequel je me séparerai d'elle. Surtout étant donné qu'il ne me sera infligé aucune amende de ce chef ». Et voilà à l'aide de quel raisonnement simple et facile le concubinage pourra être justifié. Maintenant, on dit : Dieu me le défend »; et cette parole a sur tous les cœurs une influence quelconque; il en est même beaucoup sur qui cette influence est considérable. Désormais on dira : « cela m'est défendu par l'alcade, et l'on sait déjà l'influence dont jouit une telle autorité, dans tous les pays du monde et sur-

tout en Espagne. Et qu'on ne dise pas que la loi civile inflige également une peine à ceux qui la violent, et prive des droits civils les enfants issus d'une union illégale. Non, cette considération n'arrêtera jamais le cri de la passion honteuse de la luxure; le sort des enfants à naître, importera peu en ce moment à ceux qui sont incapables d'éprouver un sentiment de tendresse à leur endroit. Ne reste-t-il pas la ressource suprême d'une légitimation postérieure à la naissance de ces enfants? Il n'y a plus que cette extrémité; mais le gouvernement, en rabaissant au niveau des lois humaines, la loi toujours divine du mariage, ne pourra jamais l'établir dans des conditions qui lui donnent droit au respect. Le gouvernement, en soustrayant ce point à l'influence religieuse, a cru faire une loi sur le mariage, lorsqu'en réalité, il n'a fait, qu'on me pardonne l'expression, qu'un réglement de police relatif à la procréation. Ces expressions sont dures, mais exactes.

Heureusement le bon sens populaire sera plus sage que les systèmes des politiciens, et il sera plus puissant que leurs déplorables préoccupations de parti. Il se trouvera quelques hommes qui, pour affecter une jactance insensée d'athéisme, se contenteront de la cérémonie civile, et qui garderont chez eux une concubine sans éprouver de grands scrupules. Mais l'immense majorité continuera à

demander à l'Église catholique la consécration des engagements matrimoniaux. Telle est, ami lecteur, mon opinion; et je laisse au temps le soin de me donner raison.

III

— C'est fort bien; mais laissons de côté ces considérations philosophiques, et envisageons la question sous son aspect le plus simple et le plus naturel. La loi oblige, et je dois m'y soumettre, sous peine de voir mes enfants ne pas porter mon nom devant elle; et ne pas profiter de l'héritage que j'ai à leur léguer. Si je ne me marie pas civilement, l'État ne reconnaît pas pour légitimes les enfants qui naîtront de mon mariage bien que ce mariage ait reçu la bénédiction du prêtre. Dites-moi donc, quelle conduite dois-je tenir ici, en présence de la loi athée d'un côté, et de ma conscience catholique de l'autre?

— Écoutez-moi, peuple mon ami, et pour l'amour que je vous porte, gravez en caractères indélébiles dans votre mémoire et dans celles de vos enfants les prescriptions suivantes : je suppose que vous êtes catholique entièrement, et non pas seulement à moitié. Eh bien! dans ce cas, pour vous, le sacrement que vous recevez à la paroisse doit

tenir lieu de tout; pour vous, la cérémonie du juge de paix, doit être regardée comme nulle. Vous devez donc vous marier deux fois (1); une fois devant le curé, et ce mariage est véritable; une autre fois devant le juge, et ce mariage est une plaisanterie. En vous mariant d'abord devant le curé; vous donnerez à entendre que, pour vous, la bénédiction de l'Église est seule sérieuse et que la bénédiction du juge de paix est une insanité.

Mais écoutez-moi encore. Si je devais me marier, voyez comment je me comporterais. Je me marierais d'abord selon toutes les formalités religieuses devant le curé de ma paroisse, et avec cette bénédiction je conduirais tranquillement dans ma maison la femme que le Christ vient de me donner pour épouse. Je laisserais passer quelques jours pendant lesquels je me regarderais et agirais comme un homme réellement marié. Après cela, je commencerais mes premières démarches devant le juge civil, et je recevrais ainsi la fausse bénédiction de la loi, lorsque tout le monde, ma femme et mes voisins, mes amis et mes parents, se

1. Qu'on se rappelle la date de la composition de ce travail 1870. Aujourd'hui la loi civile a varié sur ce point. Ce serait le cas de citer ici en note les articles de la loi française touchant le mariage civil; lois mauvaises, mais qu'on ne pourrait violer impunément.

seraient convaincus que je me regarde comme véritablement marié sans cette fausse bénédiction, et que, sans elle, j'ai vécu saintement et honnêtement dans le mariage catholique.

Ainsi ferais-je, et ainsi devraient faire les catholiques d'Espagne pour rendre un témoignage éloquent à leurs croyances sur ce point particulier. Et remarquez, ami lecteur, que le gouvernement ne vous demandera jamais compte du nombre plus ou moins considérable de jours que vous aurez vécu dans le mariage sans sa fausse bénédiction. Mais Dieu vous jugera comme fornicateur et concubinaire, si vous avez osé vivre maritalement une heure seulement sans la bénédiction de l'Église.

J'ai lu sur ce sujet, il y a peu de temps, dans un certain journal, une lettre où l'on traçait aux catholiques, de la façon la plus claire et manifestement la plus enjouée, la ligne de conduite qu'ils devaient tenir. Je vais vous en citer ici un extrait qui convient fort bien à notre sujet (Comme un coup de pierre dans l'œil d'un apothicaire). Il dit donc : « Si j'avais voulu me marier pour le moment je n'éprouve pas le désir de me charger d'une si lourde croix », j'échapperai en catholique, à l'oppression de la loi et du gouvernement, dont je me rirais à sa barbe. Écoutez plutôt, et ne perdez pas une syllable de tout ce que je vais vous

dire pour le soulagement de votre conscience.

Prenez l'épouse honnête que votre cœur a choisie et que le ciel vous a accordée. Prenez-là et présentez-vous avec elle devant l'autel, et après l'accomplissement des formalités requises, recevez tous les deux, de votre curé, la bénédiction de Dieu, la seule qui consacre et sanctifie votre union. Célébrez votre noce; recevez les félicitations et les vœux, recevez les cadeaux et régalez vos convives, et demeurez tranquilles, sans remords et sans crainte, sans vous laisser troubler en rien dans vos songes par le fantôme du mariage civil ou du mariage *vil*, comme l'appelle, dites-vous, votre fiancée. Et si vos ressources vous le permettent, entreprenez votre voyage de noce, qui n'offense nullement le Seigneur.

Présentez-vous comme mariés à la face de tout le monde ; envoyez vos lettres de part pour annoncer votre mariage, faites vos réceptions et tout ce qui est d'usage en pareille circonstance ; faites en sorte, enfin, que tous vos amis, vos voisins, vos parents comprennent qu'avec la seule bénédiction de l'Église, vous êtes aussi tranquilles et satisfaits que s'il n'existait point de mariage civil. Ensuite, au bout de quelques jours, lorsqu'auront cessé les visites et les félicitations, et que vous serez rentrés dans le calme, remplissez tranquillement les formalités requises devant le juge civil.

Ce mariage civil serait une simple plaisanterie, et le premier sera tenu seul pour sérieux et vrai, et en retardant l'accomplissement de ces formalités, vous ferez comprendre le peu de cas que vous en faites et leur inutilité pour la réalisation de vos espérances. Et voilà comment, sans manquer à la loi, vous la raillerez de la manière la plus catholique qui se puisse imaginer.

Ce n'est pas tout encore. Si l'autorité le permettait, comme elle devrait le faire pour être logique, vous pourriez vous marier civilement par procuration, en envoyant devant le juge de paix votre laquais et votre servante, qui vous représenteraient et, en votre nom, recevraient la bénédiction civile, en leur recommandant très fortement de retenir leur éclat de rire, pendant l'auguste cérémonie. Mais cela n'étant pas possible, puisque la loi exige la présence personnelle de l'un des contractants, recourez à un autre moyen. S'il en coûte trop à votre jeune épouse de se présenter seule devant le juge, qui pourrait bien être un mari divorcé, ou un célibataire inconvenant, ou encore un jeune imberbe sans retenue, qui avec sa bénédiction et une déclaration d'amour lui ferait monter la rougeur au front, ou si vous craignez qu'en voyant aller devant le juge, vos voisins ne soupçonnant que vous n'y alliez tous les deux pour adresser une demande en séparation de bien ou

pour vous plaindre de mauvais traitements réciproques, laissez cette pauvre jeune épouse à la maison, ou envoyez-la pendant quelques heures auprès de sa mère ; qu'elle donne une procuration en forme à quelque femme du quartier avec laquelle vous paraîtrez devant le juge et qui prononcera le bizarre consentement que ne réclament ni votre cœur ni votre conscience. Si cet expédient a la chance de réussir, je ne doute pas que la portière elle-même et la servante du juge, moyennant quelque modique gratification, ne consente volontiers à laisser un moment l'office, pour figurer avec vous à cette comédie.

Ainsi vous donnez à la loi ce qu'elle exige de vous, comme catholique, et en retour, elle vous donne comme citoyen, tout ce qu'elle peut vous donner, c'est-à-dire le droit civil de donner votre nom à vos enfants. Ne vous hâtez même pas de remplir ces formalités. La loi ne peut pas vous causer le moindre préjudice jusqu'à ce que vous approcherez du temps où vous devrez goûter les joies de la paternité.

Remarquez encore que, si vous vous en teniez au faux mariage civil, et que vous n'eussiez pas recours au prêtre, vous obtiendriez les résultats suivants :

1° Devant Dieu, vous seriez malheureux concubinaire, et votre femme une concubine déshonorée, et rien de plus.

2° Vos enfants seraient inscrits comme illégitimes sur le registre de la paroisse, et considérés toujours comme tels devant l'Église.

3° Ni vous ni votre fausse épouse ne pourriez être admis à la réception des sacrements ; et l'Église ne pourrait pas vous porter ses consolations à l'heure de votre mort.

4° Aucun prêtre, aucune autorité ne pourrait vous donner la sépulture ecclésiastique, à moins qu'au préalable, vous eussiez manifesté un repentir formel et ne vous fussiez soumis à ce qu'exige l'Église en pareil cas.

5° On ne pourrait ni célébrer vos funérailles, ni réciter les prières prescrites par la liturgie catholique.

En résumé, vous seriez aux yeux de l'Église, comme des renégats du catholicisme, et l'on vous traiterait en conséquence, pendant votre vie et à votre mort.

IV

Je puis ajouter ici un document officiel, qui donnera une nouvelle force à mes observations. C'est une consultation adressée par quelques prélats espagnols à la Pénitencerie romaine sur dif-

férents points relatifs au mariage civil, accompagnée des réponses de la même Congrégation. On sait que les déclarations de la Pénitencerie font autorité dans l'Église catholique, d'autant qu'elle a reçu du Souverain-Pontife une délégation formelle à cet effet.

Voici ces questions et ces réponses :

Doutes proposés à la Sacrée Pénitencerie touchant le mariage civil, par les évêques de la Seo d'Urgel et de Tortosa.

« Est-il permis aux juges et aux secrétaires municipaux d'intervenir dans la célébration des mariages civils, en raison de leur charge, de procéder à l'accomplissement des formalités préparatoires, d'exiger le consentement oral des contractants, de prononcer la formule de leur union légale et perpétuelle, de confirmer l'acte et d'en donner une copie certifiée conforme, surtout lorsque malgré tout cela, le mariage n'a pas été célébré devant l'Église, ou qu'on sait qu'il ne doit pas s'y célébrer, ou du moins qu'on le soupçonne raisonnablement ?

« L'autorité civile sanctionne ou reproduit en vertu d'un droit propre quelqu'un des empêchements dirimants établis par l'Église ; elle n'exige pas cependant qu'on en obtienne la dispense canonique, loin de là, elle ne s'en occupe même pas, ou bien elle s'attribue à elle-même la faculté d'en

dispenser. Sera-t-il permis à ceux qui se trouvent liés par ces empêchements d'en solliciter la dispense du gouvernement pour obéir à la loi civile et n'être pas privés des droits qu'elle accorde sans omettre pour cela l'obtention de la dispense canonique, ou encourront-ils des peines ecclésiastiques ? Seront-ils soupçonnés par exemple d'empiéter sur les droits de l'Église ?

Conviendrait-il d'ordonner aux pasteurs, de s'abstenir sans la permission de l'Évêque, d'unir par un mariage ecclésiastique ceux qui, après avoir contracté le mariage civil, se sont enfin décidés, en consultant leur propre conscience, à recourir au mariage religieux ?

Il était d'usage d'omettre, sur les registres de baptême des enfants illégitimes, les noms des parents. Le mariage civil étant un concubinage funeste, les enfants qui naissent de ce mariage sont illégitimes aux yeux de l'Église, bien que la loi civile les tienne pour légitimes. Convient-il néanmoins d'omettre les noms des parents sur les régistres de baptême des enfants nés d'un mariage civil, surtout si l'on considère que ces noms sont déjà inscrits sur le registre civil, et que l'omission de ces noms sur le registre paroissial entraînerait un déshonneur; ce livre paroissial deviendrait un registre criminel, où il serait fait mention de l'état de péché des parents, et des

empêchements qui, existant entre eux, s'opposent à la célébration de leur mariage religieux?

Ceux qui ont contracté un mariage civil ne sont ni époux, ni mari, ni femme, mais seulement des concubinaires et souvent des incestueux. Malgré cela, sera-t-il permis aux notaires et autres fonctionnaires publics de les nommer et de les désigner comme vrais et légitimes, époux, mari, épouse et fils dans les documents et écritures où ils interviennent; d'autoriser les contrats passés pour ces personnes pour exercer les droits que les lois accordent aux époux légitimes; de paraître en justice pour réclamer et défendre ces même droits ?

La réponse de Rome porte :

La sacrée Pénitencerie, après avoir examiné attentivement les questions proposées, les a résolues de la manière suivante :

1° On peut permettre toujours aux dits juges et secrétaires municipaux d'intervenir dans les actes susdits, à la condition qu'ils entendent faire autre chose que vérifier une cérémonie purement civile, et qu'ils n'entreprennent rien, ni ne conseillent rien de contraire à la sainteté du mariage et à la nécessité de le contracter devant l'Église, se rappelant les très saintes lois de notre religion et les lettres de Benoît XIV : « *Reddite sunt nobis* » et, qu'ils avertissent pru-

demment les contractants, d'éviter tout sujet de scandale. Quant au mariage civil de ceux qui manifestent l'intention de ne pas le célébrer devant l'Église (en règle générale le mariage religieux devra toujours précéder le mariage civil), en demeurant dans l'état de concubinage, sans prétexte du contrat civil, les juges et secrétaires des municipaux devront se conformer aux règles tracées par les auteurs approuvés par le Saint-Siège et en particulier par S. Liguori. Lib. II, tractat. 3, cap. 2, dub. 5, art. 3.

2° A la seconde question, la S. Pénitencerie répond affirmativement, à la condition qu'en sollicitant cette dispense du gouvernement, les époux ne lui reconnaissent pas la faculté ou le droit d'établir ou d'en dispenser des empêchements dirimants pour le mariage ; mais qu'ils le vérifient pour lever un obstacle ou une formalité injuste.

3° La solution de ce cas est abandonnée à la prudence des Évêques, qui doivent veiller à ce que ceux qui sollicitent le mariage, vivent séparés de la meillcure façon possible.

4° Il n'y a aucun inconvénient à ce que les noms des parents soient inscrits sur les livres de baptême, où il sera toujours fait mention de leur union purement civile.

5° On ne molestera point les dits fonction-

naires et notaires pour leur façon d'agir dans le cas présent.

Donné à la sacrée Pénitencerie, à Rome, le 2 septembre 1870. A. Pellezzini, S. P. Regens, L. Canonicus Peirans, — S. P. Leridan.

La première réponse dit que les juges et secrétaires catholiques peuvent intervenir dans les actes du faux mariage, « *toujours en entendant qu'ils vérifient une solennité purement civile*, *et qu'ils n'entreprennent ni ne conseillent rien contre la sainteté du mariage et la nécessité de le contracter devant l'Église* ». Elle ajoute qu'ils doivent avertir les contractants et les engager à agir de la sorte. C'est-à-dire que les juges et secrétaires doivent tenir aux époux à peu près le langage suivant : « Voyez, mes amis, nous ne marions, ni ne bénissons, ni ne faisons rien de semblable. Par la présente cérémonie vous n'avez fait que vous soumettre à une formalité que la loi vous impose et nous impose. Vous n'êtes pas mariés, si vous n'allez pas à la paroisse. Et ce recours à la paroisse n'est pas une chose libre, comme le prétend le gouvernement, mais une chose nécessaire, ainsi que l'a décidé l'Église. » En d'autres termes, par cette harangue, le juge municipal doit déclarer nul et sans valeur tout ce que lui et son secrétaire ont fait pour marier leurs clients.

Et s'ils ne le font pas?

Ah! alors, que tout le monde l'entende bien: l'Église a déclaré illicite cette intervention des juges et des secrétaires, puisqu'elle permet seulement aux conditions susdites. N'y aurait-il pas alors une certaine analogie entre ces juges et ces secrétaires et celui qui tient l'échelon pour la perpétration d'un rapt, ou celui qui offre sa médiation pour un adultère? Dieu ne les jugera-t-il pas comme des complices coopérant à la fornication d'autrui?

Que ces fonctionnaires réfléchissent; et s'ils sont catholiques, qu'ils sachent à quoi s'en tenir rigoureusement, après cette solennelle décision.

Par la seconde réponse, il est accordé aux fidèles la faculté de demander au gouvernement dispense des empêchements, à la condition qu'ils la demanderont toujours également à l'Église, et qu'en s'adressant au Gouvernement ils n'aient d'autre but que d'écarter un obstacle ou une formalité injuste ». *Injuste* : Avez-vous entendu, lecteur? C'est-à-dire que le contractant rachètera son droit d'une vexation injuste; il ne demandera pas une dispense que le Gouvernement ne peut pas accorder, mais il obtiendra de son oppresseur le droit d'agir légalement conformément à son droit.

La troisième réponse, constate le droit des évêques pour résoudre selon leur critère pastoral, ce qui convient le mieux aux intéressés, mais

elle déclare expressément que l'homme et la femme ne peuvent vivre ensemble comme vraiment mariés, qu'après avoir reçu la bénédiction nuptiale du curé, et qu'avant la réception de cette bénédiction, ils doivent vivre séparés, en dépit du mariage civil. Veut-on une déclaration plus authentique de la nullité de ce dernier ? La quatrième réponse permet d'inscrire sur les registres les enfants nés d'un mariage civil avec les noms des parents, en ne mentionnant pas ces derniers comme inconnus. La raison en est claire. Pour les enfants illégitimes on met cette mention : *nés de parents inconnus*, non pas pour faire injure aux parents, mais, au contraire pour sauvegarder leur bonne réputation. Pour les parents mariés civilement, cette considération cesse d'exister, puisqu'eux-mêmes déclarent ouvertement leur paternité, couverts qu'ils sont par cette loi absurde qui a autorisé leur union.

Ces enfants peuvent donc être inscrits sous le nom de leurs parents, la raison de charité qui obligeait à les omettre n'existant plus.

La cinquième réponse porte que les notaires et secrétaires n'ont pas à s'inquiéter si dans leurs écritures et sur leurs registres ils appellent légitimes les enfants nés de parents mariés civilement. La raison s'offre d'elle-même.

Aussi mauvaise que soit une loi. Ce qui lui est

conforme est légal et légitime entre les hommes; d'où il résulte que souvent une action est en même temps légale et injuste; c'est de là que les anciens légistes ont tiré la distinction entre la justice et l'équité. Mais pour légitime que soit devant les hommes, une absurdité, le sera-t-elle devant Dieu?

Voilà, simplement exposées les cinq réponses de la congrégation romaine. Elles viennent à point pour éclairer de plus en plus la conscience de ceux qui interviennent dans l'accomplissement des formalités du mariage civil et établissent les principes suivants de jurisprudence:

Le mariage appelé civil est une vaine formalité légale et non un vrai mariage.

Les juges et les secrétaires doivent en prévenir les époux, sous peine de péché, et d'une incontestable complicité s'ils ne le font pas.

Ceux qui sont unis civilement ne peuvent se regarder comme mariés ni vivre comme tels, avant d'avoir reçu la bénédiction nuptiale. Le gouvernement ne peut accorder de dispense, parce qu'il n'en a pas le droit; mais le catholique peut demander ces dispenses, comme demande la liberté, à prix d'argent, l'esclave à qui un injuste oppresseur l'a enlevée.

Les enfants nés d'un mariage civil ne doivent pas être inscrits sur le même registre, ni avec la

même formule que ceux nés d'un mariage catholique.

Un mot à la femme. Jeune fille catholique ! Ne donnez jamais votre main devant le juge de paix à celui qui ne vous aura pas auparavant donné la sienne à l'Église. Voici ce qui pourrait vous arriver : si votre (fiancé) n'est pas scrupuleux en matière de conscience, comme il y en a beaucoup aujourd'hui après l'accomplissement de la fausse cérémonie civile, il pourrait refuser de se soumettre à la cérémonie religieuse à laquelle assurément vous ne pourriez le porter de force. Et nonobstant, la loi lui accorderait sur vous des droits dont votre conscience ne pourrait alors s'accommoder. Et la loi ne vous protégerait pas, infortunée ! parce qu'elle n'est pas pour les catholiques. La loi vous condamnerait à être la concubine déshonorée, et non l'épouse d'un homme qui se moque de votre honneur. Ne donnez donc jamais devant la loi la main à un homme qui ne vous aura pas donné la sienne auparavant devant Dieu.

Peuple catholique d'Espagne ! l'épreuve à laquelle l'impiété soumet votre catholicisme est rude et dangereuse. Pour ce motif, le témoignage de votre foi catholique, apostolique et romaine trouvera là une occasion de briller plus que jamais. Vous avez donné, à comprendre,

d'une façon assez évidente, la peine que vous cause cette innovation, si on en juge par le nombre énorme des mariages que l'on a vu s'y soustraire en peu de temps. J'ai confiance, que grâce à votre constance et à la miséricorde de Dieu, cette calamité passera pour notre patrie, sans laisser ni trace, ni vestige dans vos mœurs chrétiennes.

LES MAUVAIS JOURNAUX

Je crois, ami lecteur, que si Satan avait dû s'incarner d'une façon digne de sa perversité et de sa haine pour Dieu et pour le genre humain, il se serait incarné dans un mauvais journal. En parcourant par l'imagination tout le mal que l'enfer a vomi sur la face de la terre depuis le péché d'Adam jusqu'aux blasphèmes du temps présent, je ne rencontre rien de si diaboliquement corrupteur qu'un journal impie. Ainsi doivent également l'avoir compris les ennemis de notre foi et de la félicité de l'homme, puisqu'ils se sont mis dès la première heure à inonder le monde de ce funeste poison. Ce genre abonde, et de même que ceux-là ne sont pas les seuls voleurs qui vont en prison, puisqu'il en est beaucoup qui s'en vont triomphants à travers les rues et les places publiques, ainsi n'est pas seulement votre ennemi, et l'ennemi de votre foi, le journal prohibé par l'Église, mais vous en tenez chaque jour un grand nombre entre vos mains, qui méritent votre exécration. Je vais donc vous parler des mauvais journaux en général.

Le journal se réduit à quatre pages environ de

papier, bien ou mal écrites, plus ou moins bien imprimées, qui pénètrent chaque matin au foyer, dans l'atelier ou dans le magasin de trois, quatre ou cinq mille fils du peuple. Le journal est donc un hôte que vous admettez tous les jours dans votre maison, pour vivre avec lui depuis le matin jusqu'au soir, et avec lequel votre femme, vos fils et vos subordonnés, conversent familièrement. C'est un inconnu auquel vous ouvrez chaque jour votre porte, afin que, une fois entré, il dit ce qu'il lui plaira, il enseigne ce qui convient ou ne convient pas, il instruise ou démoralise, sans que personne l'en empêche. Cet inconnu peut raconter aujourd'ui à votre fille une anecdote (scandaleuse) qui ravira à son cœur l'innocence, et lui fera monter au front la rougeur de la honte. Il peut apprendre à votre fils à mépriser Dieu, à ridiculiser le prêtre et à secouer le joug des saints devoirs de la famille. Il représentera parfois à votre subordonné, comme une chose nécessaire, l'émancipation de l'ouvrier et l'extermination des tyrans qui, comme vous, ont le tort impardonnable d'être plus riche, ou plus industrieux que lui. Il prêchera enfin, ce qui tournera à son profit en vers ou en prose, dans des articles légers ou graves, dans un conte, dans une histoire, et même dans les annonces, car le diable est si habile qu'il va jusqu'à savoir tirer partie de tout. Et vous

vous reposerez en paix, persuadé que vous avez procuré aux vôtres une éducation excellente, que l'on récite le Rosaire dans votre maison, que l'on va à la messe les jours d'obligation, et que l'on observe tous les préceptes du décalogue. Et vous ne soupçonnerez pas d'où vient à votre fils cette fièvre d'insubordination, ou ce langage inconvenant qui a choqué votre oreille, et à votre fille cette désinvolture et cette légèreté d'allures qui la rendent si différente de sa mère? Malepeste de ceux qui ont la vue courte! Vous examinerez avec diligence quels sont les compagnons de jeux de votre enfant, ou bien la société que fréquente votre fille et vous ne prenez pas garde à ces quatre pages de papier qui s'introduisent cauteleusement sous votre porte, et peuvent être la véritable cause de tous vos chagrins! Un mauvais journal offre tous ces dangers : Mais comment, me direz-vous, un tel mal peut-il en venir à paraître insignifiant? C'est bien simple. Avez-vous entendu parler du proverbe qui dit que la goutte d'eau creuse la pierre? Eh bien, le mauvais journal est aussi une goutte; mais une goutte de poison corrosif, capable de faire une brèche dans les cœurs les mieux trempés, surtout s'ils ne sont pas prévenus contre lui; c'est une goutte, mais une goutte qui tombe continuellement chaque jour, à chaque instant. Mesurez ses effets, sachant

que la constance dans le bien comme dans le mal opère toujours des prodiges. Et si le journal, pour mauvais qu'il soit, sait se présenter avec les attraits et les grâces d'une belle littérature, il est alors la goutte de venin sucrée qu'avaleront non seulement avec facilité, mais même avec délices, tous ceux qui dans le monde, ont l'habitude de ne se laisser guider par d'autre critère que celui du goût sensible, et ils sont innombrables !

On est saisi d'épouvante en pensant avec quelle légèreté s'ouvrent les portes d'une maison honnête à cet ennemi domestique, silencieux, auteur de la plupart des désastres moraux que nous déplorons dans la société et dans la famille. On est justement irrité par l'indifférence glaciale avec laquelle des pères trop faibles voient dans les mains de leurs enfants, ou dans l'atelier de leurs subordonnés, ces pages empoisonnées, dans lesquelles on enseigne le mépris de tout ce qui est respectable, depuis la suprême autorité de Dieu jusqu'à celle de ses plus humbles délégués sur la terre ! Et quelle que soit l'observation qui soit faite à ce sujet on répond avec la plus grande tranquillité, et parfois avec un bruyant éclat de rire : « Oh ! c'est un journal ! Qui va faire cas des journaux ? Ne soyez pas intolérant ! »

Vous êtes, ami lecteur, un de ces hommes à courte vue à qui j'ai entendu tenir ce langage.

Vous avez journellement ouvert la porte de votre maison à quelqu'une ou à quelques-unes de ces feuilles mensongères, propres à empoisonner le cœur de vos enfants, de ces enfants que vous auriez pourtant voulu conserver si purs et innocents. Et non seulement vous leur avez ouvert la porte, mais de plus, vous les avez payés pour qu'ils vinssent exercer parmi les vôtres, leur criminel office de corrupteurs. Malheureux !

« Mais, m'objecterez-vous, en anathématisant les mauvais journaux, vous paraissez lancer votre excommunication majeure contre tous les journaux indistinctement. Cette espèce de productions abonde, avez-vous dit ; comment donc puis-je distinguer celui qui est bon de celui qui est mauvais ? A quel signe peut-on discerner ce genre de contrebande ? Cette question ou ces questions, ami lecteur, arrivent fort à propos. Prenez un peu patience, et je vais vous dire à ce sujet, dans cet entretien, des choses curieuses. Vous y verrez une peinture exacte et caractéristique des mauvais journaux contre lesquels vous devez vous tenir en garde, comme contre le démon lui-même qui vous vient avec eux sous les dehors de ce papier.

II

Je viens de vous promettre quelques signes qui vous aideront à distinguer facilement les bons journaux des mauvais. C'est là une tâche importante et d'une nécessité urgente, au temps où nous vivons, mais en même temps, une tâche ennuyeuse jusqu'à un certain point, dégoûtante et pénible, selon le point de vue sous lequel on la considère. Je vois plus de quatre lecteurs, faire un geste négatif, assombrir leur front, et se plaindre qu'au journaliste (car je le sais bien qu'indigne), se constitue l'accusateur de quelques-uns de ses collègues, en les dénonçant à l'opinion publique comme suspects, et en excitant contre eux l'indignation des gens honnêtes.

L'inspectation est terrible, et, à elle seule, elle suffirait pour me faire déposer à l'instant la plume comme si elle brûlait mes doigts, si je n'étais très persuadé que la honteuse qualification de délateur ne m'atteint, ni directement, ni indirectement.

Elle ne m'atteint pas, puisque je ne désignerai pas les personnes, je ne nommerai même pas les journaux. Si, par malheur quelqu'un se trouve compris parmi ceux que je réprouverai comme

détestables, qu'il demeure constaté que ce n'est pas sur moi que doit en retomber la faute. Il dépend d'eux de ne pas tomber sous la censure de ceux qui, comme moi, réprouvent franchement ce qui mérite d'être réprouvé.

Les mauvais journaux se divisent en deux classes : ceux qui sont effrontément mauvais, et ceux qui le sont hypocritement. La première classe est peu nombreuse, et pour bien des motifs, elle est la moins redoutable. La seconde est nombreuse, et, à divers points de vue, est la plus funeste.

J'appelle journaux impudemment mauvais ceux qui, ouvertement et sans déguisement, manifestent leur plan, leur intention de combattre la religion et la morale. Ces journaux d'ordinaire nient clairement l'existence de Dieu, s'attaquent au Christ et à l'Église ; en religion, ils sont habituellement athées ; en morale, sensualistes, en politique, démagogues ; en économie, apôtres du socialisme. La haine de Dieu et de la société est ordinairement le mobile secret qui inspirent leurs articles, qui distille le poison ; l'obscénité et le scandale sont le plus souvent la pâture qu'ils servent à leurs lecteurs. On ne sait pas au juste s'ils corrompent les mœurs pour déroger les intelligences, ou au contraire, s'ils pervertissent les intelligences en vue de corrompre les mœurs : Ainsi voit-on marcher ensemble l'erreur et l'immoralité.

Cette catégorie n'inspire point de sympathie; sa perversité inspire de la répugnance, même aux plus impies. Ceux qui entreprennent de combattre la Religion et la Morale avec de telles armes se montrent de vrais apprentis dans le métier; ordinairement ce sont de jeune hommes inexpérimentés, ou des vieillards que la fureur aveugle, au point de leur faire ignorer les notions les plus vulgaires de la stratégie. Ils ont coutume de paraître seulement aux époques des bouleversements publics; ils n'écrivent pas pour engager une discussion, pour fournir matière à une lecture calme et reposée, mais pour produire présentement une impression profonde, ou pour exhaler une colère longtemps comprimée. On les connaît même à leur titre, l'équivoque n'est pas possible. Leur existence est ordinairement courte, après avoir épuisé le dictionnaire des insultes et des impudences honteuses, ils s'en vont comme les serpents, dans l'antre d'où ils sont sortis, sans laisser après eux aucun vestige de leur passage.

Qui n'a pas eu la douleur de rencontrer quelqu'un ou quelques-uns de ces journaux, dans ces dernières années ? Qui ne les a pas lus avec un véritable frémissement d'indignation, comme si le poison que distille leurs colonnes devait donner la mort par son seul contact ? Toutefois on voit circuler parmi nous de tels monstres de

perversité, qui s'introduisent de préférence dans l'atelier du pauvre, parce qu'ils savent qu'il y a là une victime moins en garde contre eux, et qu'ils remporteront par conséquent plus sûrement la victoire.

Déchirez, déchirez, fils du peuple, la page impie qui vous dit ce que jamais dans votre vie vous ne voudriez faire entendre à vos fils ou à votre femme ! Déchirez l'infâme papier qui s'efforce de vous rendre heureux en vous prêchant la haine comme l'unique sentiment digne de votre cœur ! J'ai promené mon regard avec horreur sur ces productions infernales, et je n'ai pas pu trouver d'autre parole pour résumer ces abominables doctrines que celle-ci : c'est la prédication de la haine. Abhorrer Dieu, parce qu'il met un frein à ma cruelle envie ; abhorrer l'Église, parce qu'elle me parle de Dieu ; abhorrer l'autorité, parce qu'elle m'oblige à obéir à la loi ; abhorrer les riches, parce que je n'ai pas su ou je n'ai pas pu me ranger parmi eux ; abhorrer en un mot tout ce qui surpasse d'une ligne l'humble niveau de mes sentiments abjects. Et tout cela, sous prétexte de dignité, d'émancipation sociale et de je ne sais combien d'autres choses ! Et par là, on prétend élever le peuple, l'éclairer, l'ennoblir, le délivrer, l'émanciper ! Faux apôtres ! Regardez votre œuvre ! Voyez les peuples modernes sans Dieu et sans loi, s'entre

déchirant eux-mêmes les entrailles, dans l'aveugle délire du désespoir provoqué par tant d'années de lectures subversives! Et le bélier qui a réussi à ébranler jusque dans ses fondements l'édifice du pouvoir, c'est, n'en doutez pas, en premier lieu, le journalisme.

Mais le journalisme impudent n'est pas le seul qui mérite d'être aussi justement flétri; en raison de son grand degré de perversité, le journalisme hypocrite encourt une réprobation encore plus grande.

III

Le journal mauvais par excellence est le journal hypocrite. Cette catégorie abonde; signe évident que l'ennemi a connu depuis longtemps, que c'est là l'arme la plus puissante dont il puisse se servir contre la vérité. Le journal impie est rejeté avec dédain ou indignation par l'homme que les passions ou les erreurs n'ont pas encore entièrement corrompu; d'où il résulte qu'en règle générale, le journal ouvertement mauvais réussit à peine à porter atteinte à la morale et aux saines croyances.

Il n'en est pas ainsi du journal hypocrite. C'est un piège continuellement tendu contre les gens

de bien ; ce sont des embûches perfides, cachées à l'ombre de phrases modérées, et qui sait ? peut-être même empreintes de dévotion et de componction. C'est une arme chargée avec une poudre sourde qui frappe et tue sans bruit, sans que la victime ait pu se mettre en garde ; et ce qui est pis encore, fréquemment, sans que la victime s'aperçoive du préjudice dont elle a souffert. L'effet du journal hypocrite est lent à la mode de certains poisons qui débilitent insensiblement, et donnent au préjudice qu'ils causent, toutes les apparences d'une infirmité naturelle. Le malheureux qui, de bonne foi, absorbe journellement la potion funeste que lui administre cauteleusement, de son bureau de rédaction, un ennemi sagace, sent s'affaiblir insensiblement ses croyances ; la ferveur des anciens jours lui paraît une exagération féminine ; les généreux élans de l'âme chrétienne lui semblent des traits de grossière intolérance. Le malheureux ne réussit pas à voir la main criminelle qui vient éteindre dans son cœur tout le feu des convictions qui sont le meilleur héritage des aïeux, afin de mettre à la place une certaine condescendance (ce mot est aujourd'hui fort à la mode), envers *ou opinions*, un certain juste milieu, comme un critère excellent dans toutes les polémiques ; certains égards pour les droits de la libre-pensée, qui ne s'accordent pas

très bien avec la charité évangélique qui commande, il est vrai, d'aimer ses adversaires, mais aussi d'abhorrer cordialement leurs pernicieuses erreurs, de détester et de combattre ces erreurs sans trève aucune.

La société actuelle empoisonnée par l'influence des journaux hypocrites, leur doit, amis lecteurs, sa décadence morale, son manque de convictions sincères, sa profonde indifférence pour tout ce qui n'est pas question d'intérêts matériels. Ah! Plût au ciel que tous les journaux hostiles à la vérité imprimassent chaque jour en tête de tous leurs numéros le mot satanique : « Guerre à Dieu! » que quelques-uns seulement ont eu la loyauté de prononcer! Que d'esprits, aujourd'hui traitreusement séduits, déchireraient avec horreur l'article impie qu'ils dévorent sans scrupule! Pourquoi nos ennemis n'ont-ils pas pour le mal la loyauté que nous avons pour le bien.

Pourquoi ? — Voulez-vous le savoir, ami lecteur? — Je vous l'ai démontré clairement tout à l'heure: parce que le diable, qui est très actif, quoique très vieux, est meilleur stratégiste que cent et plus de Moltke.

— Je suis un homme de progrès, direz-vous, de progrès sur toute la ligne, et je ne m'en cache pas; et avec votre avertissement vous me placez dans une situation fort embarrassante. Si l'en-

nemi s'en va ainsi, se glissant partout avec cette activité et cette astuce, il en résultera que nous, les fils du peuple, devrons user toujours d'une grande circonspection, et ne pourrons jamais nous défendre d'un sentiment de légitime défiance, lorsqu'il s'agira de tendre la main à un journal qui ne portera pas l'estampille de l'autorité ecclésiastique. Les temps sont bien choisis pour la censure et le contrôle! Les journaux s'écrivent à la vapeur; c'est à la vapeur qu'on me les vend, on me les donne sur les places publiques ou les promenades; je les lis de même à la vapeur, sans avoir le temps de prendre de sérieux renseignements. Et puis, si le poison y est si délayé, et y a un goût si suave, qui pourra bien s'en préserver, car je n'ai ni un palais très sensible, ni un odorat très fin?

— Vous voulez décidément, lecteur naïf, quelques règles pratiques pour discerner, dans la mesure du possible, les ennemis des amis, dans ce champ de bataille de la presse quotidienne? A la grâce de Dieu, je vais donc être franc, et comme dit la chanson: « A qui Dieu se donne, que saint Pierre le bénisse ».

IV

Qui est capable de faire la description du journal hypocrite? Qui pourra se rappeler, pour en présenter la liste, les mille et un masques, déguisements ou travestissements, que l'on emploie chaque jour pour séduire les imprudents et obtenir parmi eux un certain crédit d'honneur, une certaine réputation catholique, qui permette à ce journal de s'introduire comme un ami, là où précisément il désire exercer, sur une plus grande échelle, sa funeste influence ? Qui pourra énumérer les ferventes protestations de religion à toute épreuve, de soumission à l'Église, de respect à son chef, qui constituent parfois le masque de ses sinistres intentions ? Je vais vous décrire, lecteur très désireux d'être renseigné, deux types de cette famille infernale. Vous verrez réunis en eux les traits et signes distinctifs qui caractérisent tous les autres.

Comme dans toutes les branches de l'industrie humaine, il y a là une distinction à établir : il y a les journaux obscènes et les journaux habiles. Le journal hypocrite obscène se reconnaît à une lieue; à chaque pas qu'il fait, il soulève, par inadver-

tance, un coin quelconque de son masque et découvre ce qu'il en est au fond.

Le journal hypocrite habile est plus réservé; rarement il se laisse surprendre; il faut prendre bien des précautions, l'observer longtemps et avec grande attention, en s'appliquant à l'étudier dans tous ses détails, pour parvenir à le connaître à travers son déguisement.

Voyez le journal hypocrite obscène! Il annonce en tête de son numéro les Quarante-Heures, la cour de Marie, et les saints du Calendrier. Il a sa section d'annonces religieuses, et il insère fréquemment les descriptions des exercices du culte les plus extraordinaires. C'est là le vernis, le masque, la robe de moine qui le couvre. Voulez-vous voir le visage véritable, et les petites cornes de Satan qui se cache sous le noir capuchon? Lisez la petite gazette, les correspondances, les articles de fond, toujours à la recherche d'anecdotes capables de nuire à la réputation d'un ministre des autels, lisez ces éloges continuels pour toute disposition légale tendant à diminuer la légitime influence de l'Église sur la société; dans tout conflit entre l'Église et la Révolution, ce journal approuvera toujours la Révolution et blâmera les excès (c'est le mot qu'il emploie), de l'Église. Avocat infatigable du mariage civil, que l'Église a condamné; champion décidé de l'inique

désamortisation qui tend à avilir l'œuvre de Dieu ; ennemi furieux des Ordres religieux, qui sont la prunelle des yeux du catholicisme, il n'y a pas de fausse nouvelle qu'il n'invente, de scandale qu'il ne publie, de calomnie qu'il n'accueille contre eux dans ses colonnes impudentes. Un de ces journaux diffama un jour dans une correspondance deux illustres communautés de Paris. Si ce qui était dit, dans cette page immonde, de femmes illustres et d'hommes distingués, avait été dit de la mère, de l'épouse, des filles du journaliste, celui-ci aurait déclaré un duel à mort à l'auteur d'une si grossière vilenie. Mais comme l'insulteur est un journaliste, et comme ceux qui sont outragés portent l'habit religieux, celui qui écrivit cette noire calomnie, parcourait tranquillement et sans vergogne les rues, comme le faisaient les autres hommes honnêtes. Au nom de la morale universelle ou révolutionnaire, au nom de la décence publique, au nom du droit de chacun à sa réputation, je le dis aujourd'hui à haute voix, pour que tous m'entendent et pour enlever l'illusion à beaucoup de lecteurs crédules, les Quarante-Heures, le saint du jour, la visite de la cour et les annonces religieuses d'un journal qui se conduit ainsi, ne sont qu'un masque honteux dissimulant mal la haine la plus féroce contre le catholicisme.

S'il en était autrement, qu'on me le dise franchement et loyalement, pourrait-on être catholique et épier, guetter, saisir à toute heure toutes les occasions de vilipender le catholicisme et de lui faire une guerre à mort? Peut-on être catholique et provoquer tout le jour à l'assaut de l'Église de Dieu? Peut-on être catholique et vivre journellement à côté de ses ennemis dans cette lutte cruelle qu'elle soutient en ce moment d'un bout à l'autre de l'Europe? Peut-on être catholique et tourner en ridicule la convocation du Saint-Concile avant sa réunion, se railler de sa suprême autorité, une fois qu'il est réuni, et déclarer une guerre sans merci à ses décisions, lorsqu'elles sont promulguées? Peut-on être catholique dans ces conditions? La chose est possible; mais ce catholicisme n'est pas le nôtre, ce n'est pas celui du Pape, ce n'est pas celui de Jésus-Christ.

L'inhabileté de quelques-uns de nos confrères sur ce point particulier dépasse presque les limites du croyable. Dans la semaine sainte, pour se conformer au sentiment qui domine en ces jours de religion, ils entonnent des chants plaintifs sur la mort du Sauveur, et consacrent des articles lugubres à sa sainte Passion, dans ces mêmes colonnes où, quelques jours auparavant, ils ont outragé l'Église fondée au prix du sang très précieux répandu par ce même Sauveur dans cette même

Passion. Satan prépare ses armes à la vue d'une telle piété et d'une ferveur si extraordinaire. Je désire rappeler ici un souvenir qui convient à mon sujet comme un cierge à un autel. Lorsque Satan, dans les vies des Pères du désert, se transformait en austère solitaire, pour séduire ces insignes pénitents, il le faisait avec accompagnement de mille prodiges merveilleux; il priait avec eux, et même parfois, il mêlait sa voix à leur mystique psalmodie. Mais rarement ces hommes de sainte mémoire se laissaient tromper. Ils prononçaient le nom de Jésus; et à cette puissante invocation, Satan perdait le calme, et s'en allait la queue entre les jambes, remplissant la solitude de ses terribles rugissements. Nous avons, nous catholiques de l'heure actuelle, nous avons une parole puissante pour arracher le masque de Satan, quand il se présente à nous sous le dehors du journaliste catholique. Jetons-lui à la face le mot *pape*. Cette sainte parole lui brûle la peau, comme l'eau bénite. Vous le verrez entrer en fureur, perdre à l'instant contenance, s'échapper en blasphèmes révolutionnaires. Vous avez alors atteint votre but; vous avez découvert, comme dit la chanson, « que sous la bure il y a le moine ». Vous avez déjoué le plan d'un hypocrite honteusement déguisé.

Voilà le journaliste qui se déguise avec habileté.

V

Je vous ai fait connaître les pièges et les coquineries du journaliste hypocritement mauvais; combien de fois aurez-vous eu l'occasion de voir en actes les observations que j'ai faites à ce sujet?

Ce n'est plus de lui que je vais parler maintenant.

Laissons en paix, après en avoir tracé un portrait convenable, les journaux hypocritement mauvais. Je veux m'occuper du journal hypocrite habile. Il est difficile d'en faire le portrait, bien qu'on lui applique cent fois l'appareil photographique. Il change si facilement et si fréquemment, il prend des attitudes si variées, qu'on ne sait par où le saisir. Il faut le prendre à l'improviste, et cela réussit très rarement, parce qu'il est habile. Aussi peut-on le reproduire difficilement d'une façon exacte; il suffira de pouvoir saisir quelqu'un de ses traits les plus saillants, dont on se servira comme d'un signalement qui permettra de le reconnaître. — En premier lieu, le masque du journal hypocrite habile est ordinairement la modération. Voyez; il est modéré, réservé et poli, jusque dans la défense de sa foi, que les ennemis attaquent avec frénésie et fureur. Dans

l'assaut d'une forteresse attaquée, il ne se placerait pas du côté des assiégeants ; non, jamais ; il se bornerait à recommander le calme, la modération et la réserve aux combattants. Chez les premiers, il ne blâmerait pas la cruauté de l'attaque ; ne sont-ils pas dans le droit et la légalité ? Mais chez les assiégés, il taxera la vigueur de la défense d'exécrable folie. Peu de temps avant la dernière révolution, une revue voyait le jour en Espagne. Elle était magistralement pensée et magistralement écrite. Des aigles, au regard très sûr, virent en elle, à travers ses habiletés, la haine la plus profonde contre le catholicisme. Ils ne se trompèrent pas. Lorsque la Révolution éclata, les auteurs de ces articles prudents, furent ceux qui arrachèrent les premières larmes à l'Église d'Espagne. Ils étaient hypocrites habiles. En second lieu, le type que je signale à la honte et à la réprobation, a ordinairement une parole douce ou aigre, qui donne la clef de toutes ses opérations et le secret de tous ses exercices d'équilibre. Cette parole douce, aimable, accommodante, est la grande parole du jour, la grande parole du siècle, la parole qui résume tous le système philosophique de certaines gens. Cette parole n'est pas un nom, ni un verbe ; c'est une simple conjonction qu'aucun grammairien réactionnaire n'aurait cru devoir être appelée, avec le temps, à

jouer un rôle si important. Cette parole magique c'est le *mais*.

Un *mais*, servi à propos et avec habileté, est un admirable condiment avec lequel on se tire de toutes les difficultés et qui contente tout le monde. Avec lui, on peut non pas comme Janus, avoir seulement deux faces, mais en avoir cent ; ce que la mythologie n'avait jamais imaginé. Avec un bon *mais*, on unit des choses en apparence perpétuellement irréconciliables, telles que l'esprit catholique et l'esprit révolutionnaire ; l'amour de l'Église et l'enthousiasme pour ses oppresseurs, etc. ! On peut dire comme on le faisait, il n'y a pas longtemps : le pape est dans son droit de convoquer le Concile, mais il ne connaît pas que les temps ne sont pas à cela. La conduite de Victor-Emmanuel est une indignité ; *mais* le *non possumus* du Pape est un entêtement. L'Église a été la grande civilisatrice du monde, *mais ;* dans le siècle actuel, elle ne devrait pas s'opposer au courant des idées. L'unité catholique est un grand bien, *mais* nous ne voulons pas pour cela l'intolérance. Qui n'a pas lu ces phrases ou d'autres semblables? qui ne connaît un ou plusieurs de ces journaux *sages*, qui s'érigent en aimables entremetteurs entre l'Église et Satan, en faisant la leçon à l'une et à l'autre, et en se lamentant d'une façon mélodramatique de ce que, par suite du

mépris que l'on fait de leurs sages conseils, il en résulte un préjudice pour la foi, qu'ils défendraient indubitablement mieux que ceux-là même qui ont mission de la défendre ? Qu'est-ce qu'un catholicisme avec des *mais*, sinon un catholicisme mutilé ? Et qu'est-ce qu'un catholicisme mutilé, sinon un catholicisme faux ? Maudit *mais*, grand récéleur de trahisons et d'apostasies !

En troisième lieu, le journal hypocrite habile a coutume d'avoir grande horreur de s'appeler simplement catholique. Il ne lui importe pas qu'on l'appelle catholique; à la condition qu'on ajoute quelque qualificatif qui diminue ou tempère la force et la crudité de cette parole. Ainsi en va-t-il avec ceux qui jamais ne se laissent appeler simplement catholiques, mais catholiques libéraux, catholiques éclairés ? etc. Notez-le bien. Ils se sont donc fixés dans cette singularité, qui n'en est pas moins un fait très important. Quelle peut être la cause de cette persistance opiniâtre à s'approprier un nom distinct de celui des autres catholiques? Comme je pourrais m'étendre sur cette particularité ! Qu'il demeure constant seulement qu'il n'y a qu'un catholicisme. Celui qui, en dehors de cette devise qui dit tout, veut se distinguer en religion, à la faveur d'un autre devise, se rendra nécessairement suspect à ses frères. Il donne le droit de douter s'il tient la même foi que tous les autres,

celui qui refuse de s'appeler simplement du même nom qu'eux.

C'est une grande désolation de voir souvent se présenter à nous, enveloppés dans ce groupe odieux, non seulement les hypocrites, mais encore leurs victimes ; non seulement les séducteurs, mais ceux qu'ils ont séduits.

En effet, il arrive fréquemment qu'avec la meilleure bonne foi, plusieurs dont il est impossible de suspecter la droiture des intentions, font cause commune avec les hypocrites habiles. Instruments inconscients d'une vaste conspiration antichrétienne, ils font preuve, à certains moments, d'un véritable amour pour la sainte cause que nous défendons, et ils se battent en braves pour elle. N'est-il pas, par là même, plus étonnant de les voir séparés en d'autres circonstances du courant vraiment catholique, et misérablement mêlés à la foule de ses ennemis? N'est-ce pas l'histoire de quelques hommes célèbres dont on ne sait pas, d'une façon précise, si les services qu'ils ont rendus à l'Église catholique l'emportent sur la joie qu'ils ont procurée à ses ennemis? La bonne foi pourra excuser leurs âmes devant le tribunal terrible de Dieu, mais elle n'aura pas été moins dangereuse pour les âmes de leurs proches que la fureur des ennemis les plus décriés. Gardez-vous des uns et des autres, ô mon peuple!

les traits que je vous ai cités vous aideront à ne pas tomber dans le piège. Souvenez-vous, à toute heure, pour votre profit et pour celui de vos fils, que le journal impie, qu'il appartienne au groupe des impudents, ou à celui des hypocrites habiles ou honteux, est toujours votre pire ennemi. C'est l'arme privilégiée de Satan dans le siècle présent; c'est le grand conducteur de toute l'électricité infernale qui agite le monde à l'heure présente. Que les journaux impies disparaissent, et le mal aura perdu en un instant, ses apôtres les plus intrépides; la société civile, ses plus puissants agitateurs, et la famille chrétienne, le bélier qui sans cesse la sape, et finira par la détruire. Tel est le motif pour lequel j'ai consacré les paragraphes qui précèdent à cette importante matière.

LES ÉCOLES LAÏQUES

C'EST-A-DIRE IMPIES

Avez-vous entendu parler, amis lecteurs, d'une nouveauté qui, sous le titre d'*écoles laïques*, s'est introduite parmi nous? Écoutez et retenez bien ce qui va suivre pour votre gouverne. Ce sont purement et simplement des écoles de Satan et un piège tendu pour la perdition des âmes. C'est la dernière tempête suscitée par l'enfer contre ce catholique pays, qui en a essuyé tant d'autres depuis le commencement de ce siècle; c'est le dernier déguisement à la faveur duquel la révolution prétend séduire et gagner notre pays.

Parlons clairement et sans voiles.

L'erreur ne ferait aucune conquête, si elle se montrait sous son véritable jour et dans toute sa laideur. Ce n'est point ainsi qu'elle procède; et pour se propager elle a tout d'abord besoin de se couvrir d'un masque, qui est ordinairement un nom plus ou moins sympathique, à la faveur duquel elle attire l'attention. Voilà pourquoi ces centres d'impiété, établis récemment dans nos contrées, ont reçu de Satan leur véritable

père, le nom d'*écoles laïques*. *Écoles*, c'est-à-dire lieux où l'on semble se borner à donner l'instruction, qui est une très bonne chose. *Laïques*, c'est-à-dire, selon les apparences, confiées à des séculiers qui peuvent remplir leurs obligations avec autant de compétence et de dévouement que les ecclésiastiques les plus distingués. Jusqu'ici, à première vue, rien d'extraordinaire.

Mais, hélas ! il y a là un masque et rien de plus ; un piège couvert de fleurs, un hameçon qui prend les naïfs. Ces *écoles laïques* ne s'appellent point de ce nom, dans la pensée de leurs fondateurs, parce que ce sont des laïques ou des séculiers qui les dirigent, mais parce que l'enseignement qui s'y donne se proclame laïque ou indépendant de toute religion. Cet enseignement est un enseignement sans Dieu, un enseignement athée, un enseignement qui cherche à s'emparer de bonne heure du cœur de l'enfant ou du jeune homme, pour en faire, non point ce qu'il doit être, un chrétien, ayant la foi et la crainte de Dieu, mais un homme sans foi ni loi, un homme sans religion.

Est-ce que nous calomnions les écoles laïques ou libres, en les qualifiant de la sorte ?

Nullement, puisque ces écoles ont eu soin de s'arroger et de mériter ce nom par leurs paroles et par leurs actes.

Par leurs paroles dans les journaux qu'elles soutiennent. Il y a dans notre cité un journal qui leur sert d'organe officiel et qui ne cesse de nous répéter chaque semaine que le laïcisme est l'émancipation de toute idée religieuse, du jour sacerdotal, du despotisme de Rome, des idées du *Syllabus*, c'est-à-dire de tout ce qui constitue le véritable catholicisme. Et comme conséquence de ce plan diabolique, il ne laisse pas passer un jour sans vomir des blasphèmes contre ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré, de recueillir toute la fange et la boue qu'il trouve dans la presse immonde de Paris, pour le jeter à la face des catholiques, et en couvrir tout ce qui touche au catholicisme.

C'est ainsi que parlent dans leurs programmes, dans leurs allocutions, les fondateurs et les patrons de ces écoles, prônant à haute voix l'excellence de la libre-pensée, de la science séparée, de la raison émancipée, et autres expressions empruntées au dictionnaire libre penseur, qui n'ont qu'une signification franche et véritable : guerre à la Religion.

Ces écoles justifiant encore leur nom pas leur acte. On commence par y supprimer le catéchisme comme chose inutile ; on enlève le crucifix de la place d'honneur qu'il occupait ; on abandonne complétement les pratiques de la religion ;

on refuse de visiter le pasteur de la paroisse. Dans les livres placés entre les mains des écoliers, on ne rencontre rien qui parle de la foi, de ses maximes, de ses préceptes, de ses fêtes, de ses sacrements, de ses saints, de ses cérémonies. C'est un enseignement vide et creux, au moyen duquel on veut asphyxier, dès le bas-âge, le cœur de l'enfant, en y détruisant toute idée de Dieu, tout sentiment de culte, toute aspiration à une autre vie.

Que les fondateurs de ces écoles ne nous disent donc plus que nous les calomnions. Nous ne faisons que soulever légèrement un coin du voile sous lequel elles se dissimulent. Ce sont des écoles impies et rien de plus.

L'école sans Dieu est nécessairement l'école contre Dieu, l'école sans catéchisme est nécessairement l'école contre le catéchisme, nous dirions simplement à celui qui ne comprendrait pas cela, qu'il ne sait pas ce que c'est qu'un enfant, ce que c'est que l'éducation.

Élever un enfant, ce n'est pas seulement lui enseigner les lettres, le calcul, l'écriture et la géographie, la physique ou les mathématiques. Élever c'est former le cœur à l'aide de sentiments honnêtes, et nourris l'intelligence, au moyen d'idées nobles : élever, c'est encore réfréner les appétits, les astreindre aux limites et aux aus-

térités du devoir, réprimer toutes les tendances vicieuses, corriger le désir naturel de liberté, à l'aide de la rigidité de la loi et de ses impérieux préceptes. Pour cela, il est indispensable d'habituer l'enfant à l'idée d'un être suprême et d'une loi supérieure, qui n'a point été faite par des hommes semblables à lui, mais qui a une origine plus élevée. Cet être et cette loi, qui exercent leur rigoureuse juridiction sur les pensées et les désirs les plus intimes et les plus secrets de son âme; cet être et cette loi dont il ne pourra jamais, quoi qu'il fasse, secouer l'autorité, cet être et cette loi, dont il est le sujet dès sa naissance, l'accompagnent à la façon d'un magistrat instructeur pendant sa vie, le jugent sévèrement à sa mort, et le punissent ou le récompensent pendant toute l'éternité. Telle est la base de toute éducation. Sans elle, on peut savoir fort bien lire, écrire ou compter, connaître la physique, la chimie, la gymnastique et tout ce que vous voudrez; mais rien au-delà. On possèdera peut-être une fort brillante instruction, mais l'éducation, une éducation solide fera absolument défaut. Pour avoir confondu ces deux choses, plusieurs pères se trompent d'une façon lamentable quand il est question de l'école où ils doivent envoyer leurs enfants. Ils s'occupent beaucoup de la formation de l'intelligence et nulle-

ment de celle du cœur. Ils se contentent d'un maître qui instruise leurs enfants, et n'attachent aucune importance à la question de l'éducation.

Toutefois si tout le mal consistait à négliger l'éducation, il serait certainement moindre qu'il n'est en réalité ; on donne aux enfants une éducation, mais une éducation vicieuse. En se targuant d'indifférence, le maître les élève dans l'indifférentisme ; en se faisant gloire de n'observer aucune pratique de religion, il leur enseigne à la regarder comme une chose sans importance.

Placez, durant cinq ou six heures par jour, un enfant en contact avec un maître athée ; il ne tardera pas à subir la contagion, et à être atteint lui-même d'athéisme. L'enfance est un âge où presque tout s'acquiert par impression, et rien ou presque rien par conviction ; c'est pour cela que, chez elle, les bons et les mauvais exemples exercent une influence si grande et exceptionnellement décisive. Par une conséquence inévitable, le maître impie formera, presque toujours, des disciples impies.

Satan sait bien ce qu'il fait, quand il s'efforce, par tous les moyens, d'introduire partout cet abominable système de corruption. Il y a un plan vaste et horriblement satanique pour étendre sur notre malheureuse Espagne ces infernales écoles comme un épais réseau, dans les mailles duquel,

depuis plus ou moins longtemps, une grande partie de notre jeunesse est prise pour être élevée dans l'athéisme. C'est la dernière étape du programme franc-maçonnique qu'on s'efforce d'appliquer chez nous avec la plus extrême hypocrisie. Aujourd'hui l'école athée, sous le nom d'école laïque qui lui sert de masque, demande uniquement le droit de vivre en bon voisinage à côté de l'école catholique. Elle se borne à séduire, sous le pompeux prétexte de propager l'instruction, les malheureux qui ne savent pas connaître la malice de sa réclame. Demain, comme on le voit déjà en France, elle réclamera la dictature la plus cruelle sur nos consciences, et sous le nom d'instruction laïque et obligatoire, elle tiendra le gouvernement à sa dévotion et le forcera à obliger sous peine d'amende et de prison les citoyens à lui envoyer leurs enfants. L'école laïque, c'est Satan converti en pédagogue. Aujourd'hui, il demande seulement à être admis à titre d'hôte ; demain il se dressera en tyran. Tel est la place des écoles laïques qui s'annoncent pour la première fois dans notre patrie, et que tous les catholiques devraient combattre comme la pire des calamités sociales.

Pères et mères ! Le gouvernement ne la combattra pas, parce que, depuis des années déjà, le gouvernement est aux ordres de la Révolution. C'est

vous qui devez la combattre. Ces agents rusés de la Franc-Maçonnerie veulent vous enlever vos fils, pour les vouer à l'enfer, vous ne devez pas y consentir. Préférez pour eux l'ignorance à la perversion. Mais non ; vous ne les laisserez point pour cela croupir dans l'ignorance ; vous pouvez leur faire donner une éducation bonne, solide et chrétienne; il y a partout des écoles publiques et privées ayant des maîtres séculiers ou ecclésiastiques, tels que Dieu les demande. C'est à ces maîtres et non aux autres que vous devez confier vos enfants. Au maître qui abhorre le catéchisme, vous ne devez pas confier une pièce d'argent, comment lui confierez-vous l'âme de vos enfants. Ne regardez pas comme un maître, mais comme un agent de perdition, celui qui ne vénère pas le crucifix. N'accordez aucune confiance à celui qui n'enseigne pas à vos enfants le signe de la croix et l'oraison dominicale, alors même qu'il aurait une science complète pour tout le reste. S'il est mauvais chrétien, plus il est savant, plus il est dangereux; comme l'assassin est d'autant plus à redouter qu'il tient à la main un poignard mieux aiguisé.

Pères et mères ! Vous devez désirer la mort de vos enfants, plutôt que de les voir dans de tels centres de perdition. Qu'espérez-vous d'un fils ou d'une fille élevés sans la crainte de Dieu ? Celui qui ne craint pas Dieu, ne craindra ni n'aimera

ses parents; celui qui commence par mépriser la Religion deviendra, avec le temps, le bourreau de sa famille. Considérez que les parents mauvais eux-mêmes, veulent que leurs enfants soient bons. Vous qui êtes bons, ne permettez pas que vos enfants reçoivent une instruction qui les rendra mauvais.

Pères et mères ! Quand vous lisez l'affiche ou que vous recevez le prospectus de l'*École laïque*, dites-vous immédiatement :

École laïque signifie école sans religion, sans catéchisme, sans messe, sans prières, sans Dieu.

École laïque signifie école d'athées, pépinière d'apostats, de mauvais fils, de mauvais pères, de mauvais citoyens.

École laïque, signifie instruction, mais instruction empoisonnée; lettres, hameçon de corruption; sciences, bureau d'embauchage pour les loges maçonniques.

Telle est l'école laïque; elle est cela, et rien de plus.

Il y a péché grave à y envoyer les enfants. Les parents qui commettent une pareille iniquité pèchent mortellement. Ils pèchent comme s'ils jetaient leurs enfants du haut d'un précipice, comme s'ils vendaient leurs filles à la prostitution.

Ils pèchent gravement ceux qui, pouvant em-

pêcher ces écoles de se fonder ou de se maintenir, leur donnent leur approbation ou leur autorisation. Ils pèchent gravement ceux qui les louent ou les favorisent. Ils pèchent gravement ceux qui, obligés de parler clairement sur ce sujet, se taisent ou dissimulent la vérité. Ils pèchent tous comme pécherait celui qui incendierait les moissons, empoisonnerait les fontaines, le pain et les autres aliments.

Oh ! l'instruction est une grande chose, mais à condition qu'elle soit bonne. Mais l'instruction est une chose détestable, horrible, quand elle est mauvaise. Les ennemis de la religion ne peuvent pas nous causer un plus grand préjudice qu'en empoisonnant l'instruction. En recourant à ce moyen, l'empereur Julien crut détruire le catholicisme plus sûrement et plus promptement qu'avec le fer et le feu. Ainsi pensent les persécuteurs actuels. Ils croient qu'avec l'école satanique ils arriveront à leurs fins. Vaine illusion ! Ils attireront à eux un grand nombre de malheureuses âmes ; ils pervertiront beaucoup de cœurs, ils raviront la paix et l'honneur à un grand nombre de familles, ils sèmeront la zizanie de l'erreur dans de vastes contrées, mais qu'ils cessent de se faire illusion, ces ennemis du Christ et de l'Église ; le Christ ne mourra pas ! L'Église ne périra pas !

En attendant, préservons, autant qu'il est en

notre pouvoir, les âmes de ce piège de perdition. Crions toujours et partout. Attention ! Attention ! Pères, ne vendez pas vos fils ! Mères, n'abandonnez pas vos filles ! Prenez garde à l'école laïque qui veut vous les ravir !

LE SECRET DE L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE

Le but de la révolution est purement et simplement la déchristianisation du monde et la proclamation des faux droits de l'homme rebelle substitués aux droits véritables de Dieu. Tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour sous le nom de révolution n'a été, à le bien considérer, qu'un prélude de cette révolution, des engagements d'avant-postes, des escarmouches qui précèdent le combat décisif. Ce qui s'est déjà réalisé, et ce qui se réalise actuellement sur le terrain des systèmes politiques ; les transactions et les formules de conciliation qu'on a examinées en vue d'établir, au moins pour un jour, une certaine paix apparente ; les réformes d'économie sociale dont on menace le riche ; les utopies dont on flatte le pauvre ; les mille et une tracasseries législatives au moyen desquelles on veut bâillonner l'Église, toutes ces choses ne sont que des préparatifs en vue du terrible engagement final. Le jour viendra très prochainement, plût à Dieu que ce fût aujourd'hui ! où il n'y aura plus que deux termes dans le problème, deux étendards sur le champ de bataille : L'athéisme

franc, avoué, qui enfin, pour tous, s'appellera de ce nom, et le catholicisme intégral, qui, pour tous aussi sera reconnu sous ce nom.

En attendant que cet engagement ait lieu, une certaine confusion est inévitable : l'ennemi se montre parfois sous notre costume et il adopte notre devise ; pour prendre par le côté et par des moyens détournés ce qu'il ne pourrait prendre de front et dans une attaque directe, il a recours à des attaques partielles, mais qui, toutes partielles qu'elles sont, lui permettent de se rapprocher chaque jour du centre d'opération. Aujourd'hui le combat est sur le terrain de l'enseignement.

Prêtez-moi, je vous prie, votre attention. La révolution, jusqu'à ces derniers temps, pour faire un athée, n'avait qu'à pervertir d'avance un bon ou un mauvais catholique. En effet, comme il n'y avait dans le monde que des catholiques bons ou mauvais, il est manifeste qu'elle ne pouvait en aucune autre façon recruter ses prosélytes. Faire d'un catholique, mais surtout d'un mauvais catholique, un athée, ne paraît pas chose difficile, à première vue. La pente honteuse qui conduit de la foi à l'incrédulité est si facile ! les attraits du monde, du démon et de la chair surtout, sont si nombreux, si séduisants, et ils rendent si glissant le chemin du doute et de la négation ! La liberté

a une telle puissance de séduction ! La voie large est si riante ! La jeunesse est si inconsidérée ! La mode a un ascendant si despotique !

Il arrivait cependant qu'un homme, ainsi perverti, n'en venait que rarement à être un véritable athée. Presque toujours il paraissait l'être à première vue, mais l'antique foi catholique demeurait vivante au fond de son cœur. Il blasphémait comme un démon, maudissait le ciel, assassinait les religieux, saccageait les couvents, distillait le poison avec sa langue ou avec sa plume ; en un mot, il était tel que nous l'avons vu dans la personne de plusieurs de nos malheureux frères, baptisés comme nous, élevés par des mères chrétiennes comme nous, et qui, néanmoins, ont été le fléau de la religion et la honte de la patrie, depuis le commencement de ce siècle, et qui sont bien moins des athées que de mauvais catholiques au service de l'athéisme. De telle sorte que, soit pour s'amender, soit pour se procurer une paix plus parfaite, soit par l'effet d'une illumination soudaine, soit par la vertu de la parole ardente d'un zélé missionnaire, soit par tout autre de ces moyens que la grâce divine tient à sa disposition, notre fier révolutionnaire se souvenait, sans savoir comment, de la foi de son premier âge ; sentait se réveiller subitement en lui des sentiments religieux, éteints depuis de longues

années ; les prières de son enfance, qu'il avait si longtemps oubliées, venaient se placer sur ses lèvres ; il se confessait, arrivait à la vieillesse, et mourait parfois comme un saint, alors que durant la plus grande partie de sa vie il n'avait été qu'un instrument et un esclave de Satan.

Chaque jour, nous recevons au confessionnal et nous assistons à leur lit de mort les derniers survivants de cette génération criminelle ; toutefois moins criminelle que victime de la séduction. Chaque jour, Dieu retrouve un grand nombre de ces malheureux prodigues, qui retournent en pleurant au foyer paternel.

On voit clairement, par là, que le travail révolutionnaire n'obtenait ainsi que la moitié de ses résultats désastreux. D'abord, parce que cette révolution ne pouvait pas être une véritable révolution, puisqu'au fond, elle n'avait pour auteurs et pour fauteurs que des catholiques ; ensuite, parce que ces mêmes catholiques révolutionnaires, ordinairement du moins, ne demeuraient pas tels toute leur vie ; à la fin, se sauvaient en grand nombre, après avoir réparé par leurs bons exemples, et quelquefois même par leurs écrits, le mal qu'ils avaient commis.

Le désir ardent de la Révolution devait être, était et est aujourd'hui, d'avoir des révolutionnaires franchement révolutionnaires ou franche-

ment athées ; des révolutionnaires sans mélange de catholicisme d'aucune sorte, qui vienne tempérer leur malice ou paralyser leur action ; des révolutionnaires offrant le moins de chances possibles de conversion ; des révolutionnaires, non pas devenus tels par le fait d'une perversion, après avoir été catholiques, mais des révolutionnaires reconnus pour tels, dès leur naissance, ou au moins dès leur naissance à la vie intellectuelle. Ceux-là seulement seraient révolutionnaires sans aucun espoir de retour au catholicisme, dans toute la force et l'ardeur de leur tempérament satanique.

A cette fin, il était indispensable de prendre l'homme non plus seulement dès sa jeunesse, mais dès sa première enfance, non seulement depuis l'âge des passions, mais depuis l'époque de l'éducation première ; il fallait le prendre, non plus seulement à l'atelier ou à l'université, pour le conduire de là au club, mais sur les genoux de sa mère pour le placer dans une école spéciale, où il doit se former ; et cette école, on le comprend, ne saurait être ni l'école sincèrement catholique, ni même l'école simplement officielle.

Telle est l'école laïque. Ce qui s'y passe, achèvera de nous en faire comprendre l'intention satanique. Le voici :

En premier lieu, on fait en sorte de lui donner

un maître qui soit un homme sans religion. Naturellement pour former des disciples athées, le meilleur procédé est de les mettre de bonne heure en présence des actes d'une vie athée. Il convient que les enfants voient, dès le jeune âge, que leur maître, dont ils ont toujours une haute idée, n'entend pas la messe, n'entre pas à l'église, ne respecte pas le prêtre, ne salue pas le crucifix, n'est pas marié légitimement, ne fait pas baptiser ses enfants, ne prie pas dans sa maison, où il n'y a ni tableaux, ni vies de saints, ne donne en un mot aucune preuve de sa croyance. Les enfants voient naturellement cela à chaque instant, et ils connaissent de plus, du commmencement à la fin, toute l'histoire du personnage, et ils reçoivent ainsi près de lui les premières leçons d'incrédulité pratique, qui en feront plus tard des hommes sans Dieu, sans loi, sans foi.

En second lieu, il arrive que les textes ou les livres placés entre les mains de ces tendres créatures respirent cette même incrédulité qui, lentement les empoisonnera et les corrompra. Il n'y est nullement fait mention de Dieu, créateur du ciel et de la terre ; de l'âme spirituelle et immortelle, des récompenses et des châtiments de la vie future, de Jésus-Christ et de l'Église catholique, du catholicisme et des sacrements ; en un mot, il n'y est fait aucune mention de la

religion, pas même la plus élémentaire et la plus simple. On veut que l'homme commence à vivre à l'instar d'une brute errant à l'aventure, sans frein d'aucune espèce, et s'en tienne aux seuls principes d'un faux honneur naturel qui lui suffiront pour n'être pas condamné à la potence ou à la prison. Telle est l'éducation du citoyen libre ; tellement libre, Dieu nous pardonne ! qu'on s'éloignera à la vue des écarts et des abus qu'il se permettra dans l'exercice de sa liberté.

En troisième lieu, l'étude de la religion ne figurera même pas dans le programme d'enseignement imposé à l'enfant. De sorte qu'il pourra connaître en fait de géographie et d'histoire, la mythologie païenne, ou les rites superstitieux des Celtes, des Hindous ou des Japonais, tandis qu'il sera condamné à ignorer complétement la véritable religion de son pays et de ses ancêtres, parce qu'elle est considérée dans cette école comme une contrebande dangereuse.

Toutefois, que ces maîtres n'enseignent pas la religion, ce sera un mal, mais un mal relativement secondaire, malgré son extrême gravité. Ce qui est pire, c'est qu'ils enseignent à leurs élèves une religion falsifiée, mélangée d'erreurs, afin que, dès le bas-âge, les enfants commencent à l'abhorrer. C'est ainsi qu'ils disent que le Pape est un tyran cruel, que le clergé

forme un caste composée d'exploiteurs et de corrupteurs, que les couvents sont des foyers de corruption; que les églises sont des repaires de voleurs et d'hypocrites; que le *Syllabus* est le code de la réaction; que les idées religieuses ne sont qu'ignorance et inutilité; que le catéchisme avilit et trompe; que le monstre des temps présents c'est ce qu'on appelle le Jésuitisme. Le laïque enseignera tout cela dans son école; parce que c'est ce qui se publie chaque semaine dans les journaux qui sortent de cette école.

Qu'on nous le dise maintenant, en toute impartialité : quel est le père ou la mère sensés disposés à accepter pour leurs petits enfants ou leurs petites filles une éducation si mauvaise?

— Holà! reprend l'orgueilleux maître laïque; instruire n'est pas élever. Dans l'école, on ne peut donner que l'instruction; l'éducation se donne dans la famille. — Ne nous arrêtons pas à la première de ces fausses allégations, c'est-à-dire à celle qui prétend que l'école ne doit pas être en même temps une maison d'instruction et d'éducation; ne nous arrêtons pas à ce grossier mensonge, parce que, dans tous les siècles et dans tous les pays, les distributeurs de l'instruction primaire ont compris qu'ils devaient non seulement instruire, mais élever, attendu qu'en ce qui regarde l'enfant, l'instruction et l'éduca-

tion ne sauraient être séparées. Dites-moi : si, dans l'école vous donnez une instruction mauvaise, est-il possible que l'enfant reçoive une bonne éducation avec le seul secours de la famille ? L'instruction a pour objet les idées, et l'éducation regarde principalement les sentiments et les mœurs ; toutefois ces deux choses se tiennent tellement que l'homme ne saurait avoir des sentiments honnêtes et des mœurs pures, s'il avait des idées perverses. Il est moralement impossible que l'enfant qui reçoit une instruction mauvaise ait une éducation solidement bonne ; il est difficile qu'un édifice construit à sa base avec le ciment de l'incrédulité, devienne dans la suite et dans son couronnement un édifice chrétien ; en semant dans l'âme des enfants des chardons et des épines, on ne saurait récolter, dans l'âge mûr, de bons fruits. Le Sauveur l'a dit de sa bouche infaillible : « *L'homme récoltera ce qu'il aura semé.* »

Pères et mères ! Lors donc que Satan vous tente pour vous porter à envoyer vos enfants à une de ces écoles d'où l'on a banni l'idée de Dieu, principe unique de toute morale, dites-vous à vous-même :

« Je ne le puis, parce que, sans le fondement de la crainte de Dieu, mon fils ne peut pas être un homme de bien ; parce que, par exemple, pour

ne pas être voleur, il est indispensable de croire auparavant que le vol est une chose mauvaise, et je ne puis pas croire que le vol est une chose mauvaise, s'il n'est pas constant, d'une façon certaine, qu'il y a une loi supérieure qui le déclare mauvais; et cette loi supérieure ne peut exister, si on ne commence par croire à un législateur suprême, qui est Dieu.

« Je ne le puis, parce que, si mon fils a droit à être un mauvais chrétien, il a droit également à être un mauvais fils, un mauvais époux, un mauvais père et un mauvais citoyen. Quiconque en effet se dispense de ses devoirs envers Dieu, doit logiquement se croire dispensé aussi de ses devoirs envers les autres hommes. Ou il existe des devoirs, ou il n'en existe pas. S'il n'existe pas de devoirs envers Dieu, il n'y en a envers aucun autre, et le monde sera alors un bagne, où il n'y aura d'autre autorité que la force brutale du bâton, ou bien une réunion de sauvages où chacun agira au gré de son caprice ou de son intérêt, au cri de vive la liberté !

Telle est l'instruction soi-disant laïque; tel le secret de l'iniquité qui se cache derrière les programmes de cette fausse éducation sans Dieu. Le secret, ai-je dit; oui, en vérité, mais un secret publié à son de trompe, comme on dit; un secret connu du monde entier; un secret tellement

public que personne, par là même, ne peut plus désormais s'y méprendre. La Révolution, en donnant à cette instruction le nom de *laïque*, n'a pas voulu faire autre chose que l'appeler *athée;* seulement elle a supprimé et remplacé ce mot, dur à entendre pour une grande partie du peuple, pour en employer un qui scandalise moins et garde mieux les dehors de la pudeur sociale.

Pères et mères ! Ne confiez pas vos fils et vos filles à de tels maîtres de corruption ! Quelque mal qui puisse arriver à leurs corps et à leurs âmes, ce mal sera toujours moins terrible que cet empoisonnement calculé de leur première enfance. Pères et mères ! vous commettez le plus grand des crimes, en plaçant vos fils dans de tels centres de perdition !

LES TROIS MENSONGES

DE L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE

1° L'enseignement laïque.
2° L'instruction n'est pas l'éducation.
3° L'École laïque n'attaque pas la Religion ; elle ne s'en occupe pas.

Trois mensonges solennels servent de base à toute cette innovation de l'enseignement laïque qui, en haine de la Religion et de la morale, prétend s'implanter dans notre pays. A l'aide de ces trois mensonges, on veut désorienter notre peuple, afin de l'empêcher de voir où le conduisent, par cette voie de perdition, ses faux régénérateurs.

Parlons du *premier* de ces mensonges.

Que veut-on dire avec ces paroles : *enseignement laïque*, *école laïque*, *professorat laïque*, *instruction laïque*, et autres du même genre? Veut-on désigner seulement l'enseignement donné par des maîtres séculiers, par opposition à celui que donnent les religieux ou les ecclésiastiques? On essaie de faire entendre au peuple inexpérimenté que tel est bien le sens de ces paroles. Je dis, au contraire, que c'est là le premier des trois mensonges capitaux sur lesquels est basé ce pré-

tendu laïcisme. C'est un mensonge, en effet, puisqu'on semble croire qu'il n'est question ici que de l'enseignement donné par des séculiers, par opposition à celui qui est donné par des religieux. On semble croire que l'Église tient en suspicion tout enseignement qui n'est pas donné par des religieux ou par des ecclésiastiques, voulant par là la représenter comme aspirant à un monopole qu'elle ne veut, ni ne doit, ni ne peut exercer. Non, lecteurs, ne vous laissez pas tromper. L'Église veut qu'il y ait des séculiers qui enseignent, et elle bénit ceux qui se consacrent à ce ministère de l'enseignement; elle a placé parmi les œuvres de charité les plus recommandables, l'instruction des ignorants. Elle ne veut pas que les prêtres et les religieux soient seuls chargés d'instruire l'enfance; elle ne veut pas cela, elle ne peut pas le vouloir, elle n'en a fait l'objet d'aucune de ses lois, elle ne l'a prêché dans aucune de ses chaires, elle ne l'a écrit dans aucun de ses livres. L'Église est la principale avocate de la liberté de l'enseignement, mais de la liberté véritable. Elle exige seulement que l'enseignement se donne selon la vérité et non qu'il serve de sauf-conduit à toute sorte d'erreurs; elle veut que l'instruction se donne en vue de moraliser l'enfance, et non de la corrompre. Elle veut que l'enseignement ait pour but de faire de l'enfant un

bon chrétien, et un bon citoyen, et non un athée, qui sera toujours, nécessairement, un libertin en pratique et un démagogue en politique. Elle veut, en un mot, que le maître, ecclésiastique ou séculier, marié ou célibataire, portant la soutane ou la redingote, soit un maître véritable et non un empoisonneur public.

Passons au *second sophisme* de l'enseignement laïque. L'instruction, dit-on, n'est pas l'éducation. C'est vrai; mais il n'y a pas, et il ne peut pas y avoir une bonne éducation, si l'enfant est perverti par une fausse instruction.

L'instruction regarde l'intelligence et l'éducation regarde le cœur. Mais si l'intelligence est viciée au moyen d'idées absurdes, le cœur ne peut pas être animé de sentiments nobles et honnêtes. En sorte que, si l'école laïque enseigne à l'enfant le mépris de Dieu, l'indifférence à l'égard de sa loi et le mépris de l'église, il ne vaut pas la peine que l'on dise que la mission de cette école n'est pas d'élever; non, parce qu'en réalité elle élève, mais elle élève pour le mal, elle élève pour le désordre, elle élève pour la ruine temporelle et éternelle de ce malheureux enfant. Elle donne une éducation perverse, quand elle inculque à l'esprit de l'enfant les mauvais principes dont plus tard, quand l'âge des passions sera venu, il s'empressera de tirer les conséquences; elle donne une éduca-

tion perverse, quand elle arrache du cœur de l'enfant, cette ancre et ce guide de la foi, sans lesquels la pauvre nacelle doit aller forcément se briser contre quelqu'un des nombreux écueils de la vie ; elle donne une éducation perverse, parce que, en n'enseignant pas à l'enfant qu'il y a un Dieu qui l'a créé, un Dieu qui l'a racheté, un Dieu qui lui a donné une loi, un Dieu qui ne cesse de l'accompagner en toutes ses voies, un Dieu qui doit le juger un jour, un Dieu qui, après le jugement lui donnera une éternelle récompense ou le condamnera à un supplice sans fin, en ne lui enseignant pas, dis-je, tout cela, elle bâtit en l'air tout l'édifice des devoirs de l'homme, du fils, de l'époux, du père et du citoyen, et elle est responsable, par là même, de toutes les révoltes dont se rendra coupable cet enfant qui demain sera un homme, un citoyen, un époux, un père, lorsqu'il violera toute loi, foulera aux pieds tout devoir, brisera tout frein, et ne voudra reconnaître d'autre règle que sa souveraine, despotique et brutale volonté. De même que, dans l'organisme humain, il y a deux choses distinctes : le cœur qui sent et la tête qui pense, deux choses qui sont cependant inséparables et influent mutuellement l'une sur l'autre, de sorte que le sentiment modifie notre pensée, et la pensée, à son tour, modifie le sentiment, ainsi l'instruction et l'éducation sont des concepts

distincts ; mais sachez-le, si vous instruisez mal, vous n'éleverez pas bien ; si l'instruction est mauvaise, l'éducation ne pourra pas être bonne ; si vous établissez un fondement sur le sable, l'édifice que vous bâtirez sur ce fondement ne sera pas solide. Voyons enfin le *troisième sophisme* ou *mensonge du laïcisme.*

Il consiste à dire que l'école laïque n'attaque pas la religion, puisqu'elle se borne à l'écarter absolument. Cette monstrueuse assertion, vraie bouffonnerie souverainement déplacée, mille fois répétée, doit néanmoins être démasquée à son tour et vouée comme toutes les autres à la honte et à la réprobation universelle. L'enseignement laïque n'attaque pas la religion, puisqu'il ne fait autre chose que garder le silence à son endroit ? Fort bien ; mais se taire sur la religion, c'est l'attaquer dans ses droits les plus sacrés, c'est-à-dire les droits de son autorité ; car la religion ou n'est rien ou est une autorité, d'où il résulte qu'elle a un droit absolu et primordial, consistant en ce que personne ne puisse se dispenser de la connaître, de la respecter et de lui obéir. Entendez-moi, vous qui êtes les dépositaires de l'autorité dans la nation, vous paraîtrait-il juste que l'on enseignât qu'il n'est pas permis d'attaquer la loi, mais que le citoyen peut absolument faire abstraction de l'existence de cette loi. Écoutez-moi,

pères et mères, vous tiendriez-vous pour satisfaits, si vos fils vous disaient : Oh ! père ! oh ! mère ! Il nous est défendu de vous attaquer, mais non de nous séparer de vous, d'être indifférents à votre endroit. Qu'est-ce que faire abstraction de la loi, sinon la fouler aux pieds ? Qu'est-ce que faire abstraction de l'autorité, sinon se déclarer en révolte ouverte contre elle ? Faire abstraction de Dieu ! Blasphème horrible ! Et de quel droit la créature fait-elle ainsi abstraction de son auteur, le vassal de son roi, le serviteur de son maître, le fils de son père et le coupable de son juge ? Faire abstraction de Dieu ! Qu'est-ce sinon une criminelle rébellion, une infâme apostasie ? Ah ! Vous n'enseignez pas à vos enfants à attaquer Dieu, à abhorrer sa loi, à renier son Église ! Vous n'enseignez rien de tout cela ; vous ne leur enseignez qu'à en faire abstraction, cette parole respire la réserve et le respect et ne semble cacher aucune malice ! Remarquez toutefois qu'une telle abstraction a des conséquences beaucoup plus considérables que ne le pensent une foule de naïfs, et même les rusés et les habiles. L'enfant, accoutumé à faire abstraction de Dieu et de sa loi, apprendra à tenir pour nulle et non avenues beaucoup d'autres choses sans lesquelles il ne sera ni bon, ni honnête, ni même convenable envers ses semblables. En se passant

de Dieu, il est logique et naturel qu'il se passe de ses commandements. En effet, que signifiént les commandements, si on ne reconnaît pas l'autorité de celui qui les a portés ? S'abstenir des commandements paraît chose peu importante, et cependant celui qui fait abstraction du quatrième commandement, est un grossier insulteur des droits de ses parents ; celui qui fait abstraction du cinquième précepte est un assassin, un nouveau Caïn ; celui qui fait abstraction du sixième est une brute, qui n'a d'autre loi que ses appétits grossiers ; celui qui fait abstraction du septième, est un voleur ; celui qui fait abstraction du huitième est un imposteur ; celui qui fait abstraction du neuvième, est un ravisseur des biens et de l'honneur de son prochain ; et ainsi des autres préceptes. L'abstraction de Dieu entraîne avec elle la suppression de tout devoir, de tout ordre, de toute loi, comme la suppression du premier anneau d'une chaîne entraîne la suppression de tous les autres anneaux qui la forment et qui sont unis au premier. Voyez ce qui se passe : les malheureux qui subissent le honteux supplice du garrot, ou qui gémissent dans les fers au fond d'une prison, ne se trouvent ordinairement réduits à cette extrémité que pour s'être plu à faire indûment abstraction de quelques-uns de ces préceptes, et pour avoir théoriquement et pratique-

ment commencé par faire abstraction de Dieu.
Ceci étant admis, dites-moi maintenant : Convient-il que l'enfant reçoive une première instruction dans laquelle la religion ait sa part, ou convient-il que cette instruction soit indépendante et absolument séparée de la religion ? L'enseignement laïque est-il bon ou mauvais? Que le simple bon sens juge ici. C'est comme si l'on demandait : convient-il d'accoutumer l'enfant, dès le jeune âge, à vivre en dehors de toute idée de Dieu, de devoir, de vie future? Tout homme ayant des enfants qu'il ne veut pas voir s'engager dans les sentiers du crime et de la perversion, répondrait sans hésiter. Comptez, en effet, qu'il n'y a pas un père, aussi criminel soit-il, qui désire voir ses fils s'adonner au crime. Je m'adresserais donc à ce père et je lui dirais : « Écoutez, malheureux; prêtez l'oreille à ce que vous dit quelqu'un qui n'est point poussé à vous tenir ce langage par une sotte préoccupation de parti, ou par un mesquin esprit de secte, mais qui veut vous dire la vérité, rien que la vérité et toute la vérité. Votre fils porte, en venant au monde, des inclinations bonnes et des inclinations mauvaises. Par malheur, les mauvais penchants prédominent dans son cœur, et par malheur, la voie du mal est agréable et glissante, au lieu que la voie du bien est, au contraire, rude, escarpée, épineuse. En conséquence, abandonné

à son instinct et au caprice de sa liberté, votre enfant, il y a cent probabilités contre une, s'en ira par le sentier agréable et glissant, qui lui plaît et le réjouit, au lieu de se décider à prendre le chemin escarpé et rude qui lui réserve travail et sacrifice. Le devoir ne s'accomplit pas sans que l'homme lutte avec lui-même, parce que tout devoir implique une résistance à la volonté propre, une sujétion pénible au sacrifice. Quel stimulant donnez-vous donc à cet enfant, pour qu'il affronte la fatigue inhérente au dévoir, et quel frein lui donnez-vous pour l'empêcher de se précipiter sur la pente rapide des passions ? Vous voyez que je vous pose la question uniquement sur un terrain qui doit vous être familier, celui de la science mécanique ; quelle résistance opposez-vous à cette terrible gravitation qui le pousse jusqu'au fond de l'abîme, ou au moyen de quelle attraction facilitez-vous cette pénible ascension en haut, vers le bien ?

Au moyen de la loi de la conscience, répondrez-vous. Oh ! la conscience sans la religion est très accommodante et facile à contenter ; et elle est exposée à de fréquents égarements. La conscience a conseillé et permis des libertés étranges aux peuples privés de la lumière de la foi. Apprenez, si vous ne le savez pas, ce que beaucoup d'anciens peuples croyaient pouvoir faire en toute

conscience. La conscience enseignait aux Massagètes qu'il leur était permis de tuer leurs vieux parents; aux Lacédémoniens qu'ils pouvaient en conscience ne pas laisser vivre les enfants infirmes. La nation la plus cultivée du paganisme, la Grèce, pratiquait comme une chose sainte la prostitution en l'honneur de Vénus; et cela en toute conscience. Ce n'est pas tout. Il existe encore des sauvages qui, en toute conscience, offrent à leur idole des sacrifices humains et mangent dans un festin sanglant leurs prisonniers de guerre. La conscience est presque toujours une parole vide de sens, si elle ne reflète en elle-même une autre lumière supérieure. Quelle est cette lumière ? La révélation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, qui a revêtu notre humanité pour racheter l'homme tombé dans ces excès, et pour l'éclairer de sa doctrine, afin de l'empêcher d'y retomber. Et cette lumière brille et rayonne au milieu du monde, soutenue en haut par la main de l'Église. Mille bourrasques, mille ouragans, le souffle de toutes les tempêtes suscitées par Satan et tous ses suppots, — et ils sont nombreux sur la terre! — conspirent inutilement, oui, inutilement pour l'éteindre. Mais comme leurs efforts sont impuissants, ils se consolent, en privant de cette lumière les malheureux qui obéissent docilement à leur action criminelle. Et, s'ils

ne peuvent réussir à faire retomber encore le monde dans le paganisme, ce qui dépasse leur pouvoir, ils réussissent, du moins, à faire retomber dans un paganisme volontaire quelques individualités; s'ils ne peuvent éteindre la lumière, ils ont du moins la cruelle consolation de fermer ou de crever les yeux à quelques malheureux pour les empêcher de jouir de ses bienfaits. L'école laïque, entendez-le bien, père infortuné, l'école laïque est un laboratoire de paganisme en plein christianisme; une officine d'aveuglement, mais de l'aveuglement le plus criminel, puisque ses victimes ont renié volontairement la lumière qu'elles avaient connue et aimée auparavant et qu'elles se font un jeu, ô perversité horrible! d'aveugler d'autres victimes qui partagent ici-bas leur haine pour la lumière et partageront plus tard leur éternel malheur.

C'en est assez; qu'est-il besoin d'insister encore pour que l'abominable école sans Dieu soit et demeure jugée et irrémédiablement condamnée devant le tribunal de tous les cœurs honnêtes?

TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie de l'Ouest. — A. NÉZAN, Mayenne.